



Les 2 Vols

Comp



APRÈS LE BAGNE!

DU MÊME AUTEUR

---

Souvenirs du Bagne (EUGÈNE FASQUELLE,  
éditeur) . . . . . 3 fr. 50

---

*Il a été tiré de cet ouvrage*

*5 exemplaires numérotés sur papier de Hollande.*



LIARD - COURTOIS

Ex-Forçat.

---

APRÈS  
LE BAGNE !

---

E. DUPRÉ

PARIS

LIBRAIRIE CHARPENTIER ET FASQUELLE

EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR

11, RUE DE GRENELLE, 11

1903

Tous droits réservés.

DEPARTEMENT DE LA GUYANE  
BIBLIOTHEQUE  
A. FRANCONIE

12°56

G.509



## AVANT-PROPOS

Dans un premier volume intitulé *Souvenirs du Bagne*, j'ai dit par quelle suite de circonstances j'avais été amené à me révolter contre l'ordre social actuel et finalement à être condamné, le 16 novembre 1894, par la cour d'assises de la Gironde, à cinq années de travaux forcés.

J'ai décrit en ce livre les conditions du régime disciplinaire dans les pénitenciers de la Guyane française; j'ai dit ce que j'avais vu et souffert durant mon existence de forçat.

Les misères des transportés ne finissent point avec leur libération.

L'avenir semblait, pour la plupart, devoir

amener une vie plus heureuse et plus digne, mais, en réalité, un calvaire nouveau se prépare, d'autant plus douloureux que l'homme avait conçu plus d'espérance.

Avec le régime pénitentiaire, la loi se proposait de prévenir les crimes et délits et de relever moralement les condamnés tout en faisant prospérer la colonisation. Il n'a servi, en vérité, qu'à constituer une série d'engrenages, propices aux basses rapacités administratives, et qui, éloignant le forçat de toute voie favorable, rendant impossible chez lui toute initiative généreuse, le pousse fatalement vers le désespoir ou vers de nouveaux crimes.

Durant une année entière, j'ai mené, à Cayenne, la vie des libérés.

En ce deuxième livre — *Après le Bagne!* — je dirai quelles sont les conditions économiques et le régime disciplinaire qu'ils subissent et quelle odieuse supercherie dissimule le règlement sur les concessionnaires. Je dirai quelle est, à la Guyane, l'influence réelle des transportés sur la colonisation et combien peu l'administration pénitentiaire et la population indigène

favorisent les besognes pour lesquelles ils pourraient se montrer surtout utiles.

La sécheresse de ces documents sera compensée par de pittoresques ou distrayantes pages sur les mœurs des nègres et des créoles, enfin par la suite du journal de ma vie, tel que je l'ai commencé dans *Souvenirs du Bagne*.

Cette seconde période constitue à elle seule un récit, un roman tristement vécu.

Le premier livre montrait ce que sont les forçats et comment ils le deviennent; *Après le Bagne!* montre ce qu'ils sont appelés à devenir.

Je crois fermement qu'un jour se lèvera pour la suppression de toutes les geôles, pour l'affranchissement de tous les esclaves, mais je m'estimerais heureux si, dès maintenant, mon œuvre pouvait servir à l'abolition de quelques-uns des abus, de quelques-unes des tortures que j'ai signalées.



# APRÈS LE BAGNE !

---

## CHAPITRE PREMIER

### CAYENNE

A bord du petit vapeur *Le Copy*, appuyé contre le bastingage, j'avais regardé fuir, puis se perdre à l'horizon, le groupe maudit des Iles du Salut qui furent le théâtre de tant de souffrances ignorées.

Lorsqu'il disparut à mes yeux, je ne pus me tenir d'un serrement de cœur, en pensant aux compagnons d'infortune, aux amis dévoués que

j'étais contraint d'abandonner à leur malheureux sort et que je ne reverrais peut-être jamais !

Durant tout le voyage je demeurai ainsi sur le pont à contempler la mer, et je songeais, non sans inquiété, à ce que serait pour moi l'existence à Cayenne, dans la demi-dépendance de la libération.

Car la libération, si impatiemment attendue des forçats, n'est point encore, hélas ! la liberté, le retour en France auprès des êtres chers !

J'avais été condamné à cinq ans de bagne ; il me faudrait subir cinq années encore de cette vie nouvelle que je pressentais déjà pleine de désillusions...

Des Iles à Cayenne, la traversée dura à peine trois heures. Bientôt nous fûmes en vue de la rade et je restai émerveillé par le spectacle qui s'offrait à moi.

La rade de Cayenne forme une sorte de bassin naturel qui, par la tranquillité et la profondeur de ses eaux, peut donner abri aux navires du plus fort tonnage. Elle est bordée à droite, et au premier plan, par une immense ligne de palétuviers couvrant un large banc de vase derrière lequel on aperçoit l'inextricable forêt vierge où sont représentées toutes les variétés de la flore



tropicale. A gauche, se trouve le port où l'on construit de nouveaux quais pour permettre aux grands vaisseaux d'accoster.

Au-dessus du port, sur le sommet d'une montagne, est un immense bâtiment de construction solide, bordé de terrasses du côté de la mer. Il est flanqué d'un sémaphore, d'un télégraphe aérien, de quelques vieilles pièces de canon, et sert de caserne aux soldats d'infanterie et d'artillerie de marine.

Sur la rive basse, au centre, s'étend la ville elle-même.

Je ne pouvais détourner mes regards de l'océan de verdure qu'est la forêt vierge.

Elle, surtout, captivait mon attention.

Eut-on la fertile imagination d'un conteur de légendes, il faut avoir été saisi à la fois d'épouvante et d'admiration en présence de ses savanes et de ses arbres colossaux pour s'en représenter les formidables aspects.

Le voyageur qui ne connaît point les inconvénients du climat de la Guyane est séduit par la vue de ces massives frondaisons. Il pense qu'il doit être délicieux de vivre et de s'endormir à leur ombre dans la douce fraîcheur émanée des feuillages.

L'illusion sera de courte durée.

L'humus des grands bois recèle les germes des plus terribles fièvres et, dans leurs mystérieuses profondeurs, vit et se développe un monde de fauves, d'insectes nuisibles, de reptiles dont la piquûre est mortelle.

Un éternel crépuscule y règne, entretenu par l'abondance de la végétation, et le forçat qui s'évade, le touriste imprudent qui s'égare ne trouvent pas plus de chances de salut que le naufragé abandonné sur un radeau, au gré de l'océan.

C'est une prison que ces étendues couvertes d'une épaisse forêt vierge, dit l'explorateur Henri Coudreau dans un remarquable ouvrage sur la Guyane intitulé : *Chez nos Indiens*, ce sentier obscur et indécis dont l'œil se fatigue à suivre la trace. Les jours se passent sans soleil et la nuit sans étoiles. Les longues marches se poursuivent au milieu d'un pesant clair-obscur, dans les feuilles mortes, les racines traçantes, les arbustes épineux, les lianes entortillées, les marais où l'on enfonce jusqu'à la ceinture. Il faut presser le pas pour ne point perdre de vue

l'Indien qui vous précède. On n'a pas le loisir de regarder à droite ni à gauche, ni devant ni derrière. On n'y perd guère, car de tous les côtés, c'est l'épaisse masse de feuillage insondable. On passe sur des bois tombés dans l'eau, dans la boue des criques dont l'Indien ne sait pas le nom et dont il indique la direction d'un geste vague qui ne renseigne pas. La prison se referme à chaque pas que l'on fait, sans une seule échappée vers le ciel, pendant de longs jours, de grande rivière à grande rivière.

Descendu au fond des ravins, parvenu au sommet des mornes, on ne voit rien. On s'est exténué à descendre une gorge, à escalader une montagne, mais l'épaisse masse de feuillage dérobe toujours le ciel et l'horizon. Agacé, las, nerveux, colère, pestant, courbé, heurté, flagellé, déchiré, trébuchant, tombant, se relevant, il faut poursuivre dans l'interminable sous-bois feuillu qui s'emplit de plus en plus d'insectes, de bruits, d'odeurs, d'ennui et d'effroi.

Impossible d'aller au plus court, la forêt est sans fin et seul vous n'y trouveriez pas plus votre route qu'au sein des catacombes sans torche et sans fil... Seul avec la faim et l'épouvante pour compagnes, vous tourneriez par les

bois dans un cercle d'angoisses et, comme cela est arrivé à d'autres, vous deviendriez fou de rage et de peur et seriez bientôt impuissant à disputer aux vautours et aux fourmis votre cadavre encore vivant.

Marchez. Des plateaux, des ravins, des pics, des crevasses, des marais, toujours les mêmes; de grands arbres, des lianes, des arbustes, toujours les mêmes; toujours la même masse de verdure entre vos aspirations à la lumière et l'invisible ciel; une fatigue croissante; un pénible mouvement machinal des jambes, le mécanisme de la pensée arrêté : le sombre cercle se rétrécit à chaque pas...

*Le Capy* étant la propriété de l'administration pénitentiaire, et Cayenne étant son port d'attache, nous n'avions à remplir aucune des formalités auxquelles sont soumis les vaisseaux étrangers.

Je débarquai donc dès que notre vapeur fut assis sur ses ancres, à côté du transport *Ville-de-Cayenne*, à bord duquel deux ans auparavant, j'étais parti de Saint-Laurent-du-Maroni pour être réinterné aux Iles du Salut.

Sinistre souvenir!

Grelottants de fièvre, souillés de vase, inondés par des averses torrentielles ou torturés par les piqûres des moustiques et des maringouins, on nous avait laissés, mes compagnons et moi, quarante-huit heures durant étendus sur le pont, les poignets ligottés et les chevilles prises dans des fers!...

Sur le quai, je me trouvai perdu dans une foule bigarrée, en proie à une agitation extraordinaire dont je ne tardai point à connaître la cause :

Le courrier était en rade!

C'est, pour les Cayennais, un événement qui a lieu une fois par mois. Ce jour-là, tout le monde est sur le quai. On y rencontre même ceux qui n'ont rien à y faire. J'ai connu des gens qui n'avaient jamais reçu une lettre de France et auxquels il ne fallait parler de la moindre transaction durant les trois jours que le courrier stationne à Cayenne.

A toute sollicitation, ils répondaient invariablement.

« *No pas pouvé' aujourd'hui, couié y est en ade* ».

Ce qui, en français plus élégant, peut se tra-

duire ainsi : « Je ne peux pas aujourd'hui parce que le courrier est en rade. »

Les créoles prononcent difficilement les R et ils ont adopté de les supprimer de leur langage.

Lorsque le courrier est en rade, tout Cayennais qui se respecte ne reçoit personne et ne traite aucune affaire. C'est dans les convenances admises. Aussitôt le départ du courrier, la ville reprend, pour un mois, sa physionomie accoutumée.

Comme j'étais parmi la foule, j'aperçus, dans une équipe d'hommes occupée au déchargement des marchandises, un libéré que j'avais connu autrefois aux Iles du Salut.

Je m'avançai dans sa direction et lui demandai s'il pouvait me donner l'adresse du tailleur Jeanne, qui avait été quelque temps mon compagnon de travail au pénitencier et qui avait bénéficié de la libération quelques semaines avant moi.

C'était la seule personne que je connusse à Cayenne et, outre le plaisir de le revoir, je comptais un peu sur sa rencontre pour qu'il me mît au courant du genre d'existence qui m'attendait dans ce nouveau séjour.

L'ex-forçat ne put me renseigner.

Je partis un peu au hasard à travers les rues, désireux de visiter la ville, et comptant qu'une circonstance fortuite me permettrait de trouver mon ami.

En face du port, les premiers bâtiments qui s'offrent à la vue appartiennent à l'administration pénitentiaire. Ce sont les magasins du matériel et des vivres.

Un peu plus loin est la douane, vaste construction en bois, où la présence des courriers met toujours une grande animation.

Je pris la rue du Port à l'extrémité de laquelle, à l'angle de la rue Christophe-Colomb, se dresse la statue de Schœlcher, pour laquelle les nègres ont une véritable vénération.

C'est, sur un socle de granit, un assez vilain bronze. Schœlcher, en redingote 1830, s'appuie d'une main, sur l'épaule d'un jeune nègre auquel il semble montrer l'avenir d'un geste protecteur.

Je passe sans enthousiasme et découvre plus loin la Banque de la Guyane.

Bien que ses actionnaires soient puissamment riches, elle est de pauvre apparence.

Elle se compose d'un bâtiment central flanqué de deux pavillons. Le rez-de-chaussée, seul,

est construit en maçonnerie formant arcade. L'étage supérieur est complètement en bois. A chaque extrémité est un balcon sur lequel ouvre une porte-fenêtre.

Cela ne paie pas de mine.

Me voici maintenant dans la rue de la République. C'est la mieux percée, la plus large et la plus centrale de Cayenne. Du point où j'y pénètre, le regard s'étend en droite ligne jusqu'à perte de vue.

A son entrée et à gauche, se trouve la Bibliothèque, dont le conservateur, M. de Saint-Quentin, est presque centenaire. Le rez-de-chaussée contient un musée colonial où sont exposés les produits du pays; le premier étage est occupé par les bureaux du directeur de l'Intérieur.

Tout en poursuivant ma course et demandant à tous les échos mon ancien camarade de chaîne, j'arrive à la Place des Palmistes, dont les Cayennais sont fiers à juste titre.

Cette place, ou plutôt ce jardin, est une véritable merveille, d'une surface de plus de trois hectares sur lesquels on a réuni, dans une harmonie parfaite, tous les arbres, arbustes et fleurs que l'on trouve dans la colonie.

La distribution et les plantations en ont été



faites sous la direction de M. Hess, agent général des cultures.

Les palmiers palmistes y sont en plus grand nombre que les autres arbres. Ces géants, au tronc lisse et vertical tel un fil à plomb, mesurent à leur base de deux à trois mètres de tour. A leur cime est un bouquet de palmes vertes. Leur hauteur n'atteint pas moins de quatre-vingt-dix à cent pieds et ils dominent les plus hautes constructions de la ville.

Dans ce groupe de colosses se trouve un phénomène, un palmiste double, que les indigènes ont nommé « les deux jumeaux ».

De l'allée centrale, on aperçoit l'hôpital militaire, dont une section est réservée aux transportés libérés ou en cours de peine.

A gauche du jardin est la place du Gouvernement, sur laquelle l'hôtel du gouverneur, de construction lourde, écrasée, fait face à la direction de l'artillerie, monument spacieux dans lequel se trouvent les ateliers où sont occupés les soldats d'artillerie de marine.

Au centre du jardin se dresse une colonne surmontée d'un buste de la République, taillé sur le même modèle que celui de Saint-Laurent-du-Maroni.

On a dû expédier à la Guyane un stock de ces têtes de Marianne, car on en retrouve au moins une dans chaque commune!

Tout à la jouissance de mes premières heures de liberté, j'avais laissé filer le temps, satisfait de visiter les points les plus curieux de ma nouvelle résidence.

Sous les tropiques, la nuit arrive en dix minutes, sans crépuscule appréciable.

La nuit allait venir sans que j'eusse trouvé mon ami Jeanne, et je me verrais abandonné, sans gîte, dans cette cité qui ne m'offrait aucun secours, mais dont les règlements me contraignaient, étant donné ma qualité de forçat libéré, à ne plus circuler dans les rues passé neuf heures du soir, sous peine de me voir dresser procès-verbal et d'être jeté en prison!

## CHAPITRE II

### PREMIÈRE NUIT DE LIBERTÉ

Il me fallait me hâter de trouver Jeanne.

Mes recherches ayant été infructueuses, je me décidai, en désespoir de cause, et malgré ma répugnance, à m'adresser à un agent de l'autorité dont j'avais eu tant à souffrir.

J'avisai un gardien de la paix et lui demandai l'adresse de mon ami libéré.

C'était un nègre, comme la plupart de ses collègues. Troublé dans sa quiétude, il me reçut assez mal et me donna, non sans brutalité, et comme à regret, le renseignement désiré.

Je me trouvais, par bonheur, à peu de distance de l'endroit qu'il m'indiqua et je me dépêchai de m'y rendre.

Jeanne exerçait le métier de tailleur et il travaillait en compagnie d'un nommé Vespi, un Italien qui, pas plus que nous, n'avait été attiré à la Guyane par le goût des voyages. C'était, comme Jeanne, un bon travailleur, mais trop exubérant, versatile, et qui occupait tous ses loisirs à courir après des négresses, sacrifiant à leurs caprices le plus clair des bénéfices réalisés en confectionnant des dolmans de gendarmes et de sergents de ville.

Lorsque j'arrivai, ils se disposaient tous deux à quitter le travail.

Ils me firent un chaleureux accueil et la conversation s'engagea aussitôt sur les mille sujets qui, en de telles circonstances, pouvaient nous intéresser.

Je commençai par m'acquitter envers Jeanne des quelques commissions dont nos camarades des Iles m'avaient chargé pour lui. Vespi me parla avec affection de Pini, son compatriote et son ancien compagnon de chaîne. Il n'en fallait pas davantage pour qu'il gagnât ma sympathie et pour que toute ma confiance lui fût acquise.

L'heure du dîner approchait; Vespi ne voulut point nous laisser partir. Il s'occupa de faire la cuisine et réussit à merveille. Notre Italien aurait cru manquer à tous ses devoirs s'il ne nous eût servi, à l'occasion de cette petite fête, le traditionnel plat de macaroni.

Le repas fut excellent et la conversation animée.

Je voulais tout savoir; je demandais des renseignements sur tous et des nouvelles de France, et des détails sur le mouvement social qui m'intéressait.

Le courrier, en rade depuis trois jours, avait apporté des journaux.

Depuis cinq années, j'avais été privé de toute communication avec l'extérieur; plongé que j'étais dans l'in-pace du bagne. Seules étaient parvenues jusqu'à moi, après avoir été décachetées, examinées et raturées, quelques bonnes lettres de mes chers parents, lettres réglementairement limitées à des entretiens familiaux et qui ne m'apportaient qu'un faible écho de ce qui se passait dans le monde.

Je parcourus avec avidité les colonnes des journaux qui m'étaient présentés. L'affaire Dreyfus avait développé une agitation extraor-

dinaire; elle accaparait l'attention du public et prenait la première place dans les feuilles quotidiennes.

Dans mon empressement à connaître des nouvelles, j'oubliais de m'enquérir de ce qu'allait être ma situation à Cayenne et de la façon dont j'allais pouvoir me loger.

Je songeai, enfin, à cette importante question et Jeanne me rassura en me disant que, jusqu'à nouvel ordre, je pourrais avec lui dormir dans sa case.

Il était neuf heures et nous songeâmes à prendre congé de notre ami Vespi. En circulant plus tard dans les rues nous risquions d'être rencontrés par des agents qui nous auraient impitoyablement emmenés au poste pour infraction aux arrêtés locaux.

Dans la suite, je ne tins jamais compte de cette décision des édiles cayennais et je dois avouer qu'il ne m'arriva rien de fâcheux, mais je crus, pour ce premier soir, prudent de me conformer aux sages conseils de mes camarades.

Vespi nous fit un pas de conduite et, causant de choses et d'autres, nous nous dirigeâmes vers la demeure de Jeanne située à l'extrémité opposée de la ville.

Après un quart d'heure de marche, mon compagnon s'arrêta en face d'un petit passage ménagé entre des masures formées de mauvaises charpentes.

Nous étions arrivés.

Derrière lui, je m'aventurai dans ce boyau, d'une étroitesse telle qu'un seul homme pouvait difficilement y passer sans se heurter les coudes aux cloisons. J'arrivai ainsi jusque dans une cour pleine d'immondices dont l'odeur fétide me prit à la gorge.

— Attends, me dit Jeanne, je vais allumer.

Il gratta une allumette et mit le feu à une mauvaise bougie dont la lueur, d'abord faible, me permit de me rendre compte de l'horreur du lieu.

Par la porte entrebâillée, Jeanne avait pénétré dans une cabane construite en planches disposées à claire-voie. Des débris de toute sorte étaient entassés à l'intérieur, empêchant que la porte s'ouvrît davantage.

Pas un endroit où il fût possible de poser le pied!

La flamme tremblotante de la chandelle éclairait des masses sombres d'ordures, parmi lesquelles luisaient et se dressaient des tessons de

bouteilles, des estagnons de fer-blanc avoisinant des caisses d'épicerie, de vieux paniers, des fûts hors d'usage et des boîtes de conserves.

Au-dessus de cet amoncellement innomable se balançait un hamac de grosse toile suspendu en travers de la pièce

Le dégoût et la surprise m'avaient cloué sur place, incapable de prononcer une parole.

Pendant que j'observais le taudis, Jeanne s'occupait de disposer pour moi un hamac à côté du sien.

— Alors, me hasardai-je enfin à lui dire, c'est là que nous allons coucher ?

— Mais oui ! me répondit-il de la façon la plus naturelle du monde.

— Et on ne peut pas se loger dans de meilleures conditions ?

Il eut un haussement d'épaules découragé.

\* — C'est très difficile car notre qualité de transporté libéré nous ferme toutes les portes et si quelques-unes s'ouvrent devant nous, c'est à des prix inaccessibles pour notre bourse.

— Mais enfin, observai-je, tous les libérés ne sont pas logés dans un pareil trou ! C'est, sans doute, que tu ne connais pas encore bien la ville...



— J'ai cherché un peu partout, dit-il, et, de guerre lasse, j'ai loué ici pour 15 francs par mois... Encore ne puis-je qu'y passer la nuit. Le propriétaire, qui est épicier et Arabe, se réserve le droit de placer dans ma chambre tout ce qui le gêne dans son magasin... Je regrette, ajouta-t-il, de n'avoir pas à t'offrir un logement et un lit plus confortables, mais à l'impossible nul n'est tenu... Tu verras, tu verras que tout n'est pas rose ici!

Ce disant, il s'allongea dans son hamac.

Il était tard, je ne connaissais personne à Cayenne et je n'avais pas un sou en poche. Je me décidai à m'étendre tout habillé sur la couchette que m'offrait généreusement mon ami.

Quelle nuit!

Suspendu au-dessus des tessons de bouteilles et des estagnons de fer-blanc, dévoré par les moustiques géants et les maringouins dont le dard peut traverser une couverture de laine pour atteindre les dormeurs, il me fut impossible de me livrer au sommeil.

J'avais connu au bagne des jours et des nuits pénibles; dormir sur la planche et les fers aux pieds n'était certes pas condition très agréable, mais j'étais forcé, et cette situation pouvait

dans une certaine mesure, expliquer ce manque de confort. Maintenant que j'étais libre, je me sentais singulièrement moins disposé à prendre en philosophe ma misère.

Longtemps avant la venue du jour, j'abandonnai mon lit de toile et me glissai hors du réduit infect où Jeanne, plus accoutumé que moi à de telles conditions de vie, continuait à reposer.

## CHAPITRE III

### LE MARCHÉ INDIGÈNE

Au bruit de mes pas incertains parmi les débris qui jonchaient le sol, Jeanne s'éveilla et se leva à son tour.

L'ameublement du lieu ne comportait point d'ustensiles de toilette et force nous fut de nous rendre au bord de la mer pour y prendre un bain.

Ce fut avec délices que je me trempai dans l'eau salée et respirai l'air pur venu du large!

Avant de se rendre au travail, mon camarade

me conduisit sur la place du marché afin de nous y restaurer d'un premier repas.

Chemin faisant, je ne lui dissimulai point quelle désillusion provoquait en moi le peu que j'avais appris sur le sort des libérés et le spectacle de son propre dénuement.

Il sourit avec tristesse et me dit :

— La libération, vois-tu ! n'est qu'une nouvelle étape dans l'engrenage qui vous prend à la cour d'assises. Comme les autres, elle éveille des espérances qui seront suivies de désillusions. La vie du prisonnier est si morne, si désespérante, qu'il se rattache à toute annonce de changement de situation comme à la seule chose qui puisse maintenir en lui un peu de courage et de patience. Il s'efforce de s'illusionner sur ce que seront les conditions dans lesquelles il sera placé. L'attrait de l'inconnu, le besoin de rompre la monotonie de chaque jour créent des mirages bien vite dissipés, dès que le but est atteint, mais qui ne tardent pas à être remplacés par d'autres tout aussi vains... En prévention on attend le jugement ; condamné on s'impatiente des lenteurs qui précèdent l'embarquement ; sur le navire on a hâte d'arriver au pénitencier et il n'est pas jusqu'au

transfert de l'un à l'autre pénitencier qui ne vous emplisse de joie comme s'il s'agissait de la délivrance... mais voilà, la délivrance ne vient jamais, même avec la libération... même, peut-être, avec le retour en France!

Une négresse grisonnante nous servit du café sans lâcher la pipe rivée au coin de sa bouche saliveuse.

Jeanne me quitta et j'errai seul à nouveau sur le marché, en attendant que s'ouvrirent les bureaux des diverses administrations dans lesquelles je devais me présenter.

Le jour venant, des marchands arrivèrent. Ils s'installaient les uns non loin des autres et disposaient leur marchandise sur le sol, cependant qu'une foule bigarrée commençait à circuler entre les groupes, envahissant peu à peu la place, emplissant l'air de son bourdonnement, étalant aux premières flammes du soleil le pittoresque de ses costumes aux couleurs criardes et l'extraordinaire mélange de ses races.

Ce sont, d'abord, les pêcheurs chinois ou annamites, vêtus de leur costume national, et qui jettent à terre, encore vivants, des poissons de toute qualité et de toute grosseur. Les minuscules crevettes, appréciées des gourmets, avoi-

sinent les énormes mâchoirons dont le poids atteint deux cents cinquante kilogrammes, et dont la chair, peu délicate, est le régal des nègres.

Le poisson constitue la base de l'alimentation des noirs et des créoles et c'est un aliment des moins coûteux, aussi le rencontre-t-on en grande quantité.

La vente en est à prix fixe et le tarif imposé chaque mois par le conseil municipal cayennais, qui établit un prix de revient pour chaque qualité. Les écarts de ce tarif ne dépassent guère dix à quinze centimes par kilo.

Les *poissons limons*, qui sont les moins chers, sont généralement vendus de soixante à soixante-dix centimes par kilo. Ils sont nommés ainsi par opposition à une deuxième catégorie de poissons plus recherchés, que l'on désigne sous le nom de *poissons écailles* et qui valent de un franc dix à un franc ving-cinq le kilo.

Parmi les *poissons limons*, on distingue le mâchoiron, la raie, l'espadon, le requin-mar-teau, la torpille, le pacou, le palica et quantité d'espèces dont j'ignore les noms.

Le gros-yeux, le croupia, la dorade, le mullet, le parasi, la vielle sont des *poissons écailles*.

Seul, l'acoupa, dont la chair est très délicate, fait exception à la règle et ne subit pas le tarif municipal...

Après les pêcheurs, viennent les maraîchères, portant sur la tête, dans de lourds paniers, les produits du pays. Elles s'arrêtent et disposent devant elles, en tas, les racines longues des ignames, les épaisses patates, les rouges piments, les masses vertes des melons d'eau, puis les ananas empanachés de feuilles dures, les noix énormes de coco, les mangues, les goyaves, les oranges vertes et les citrons limons.

Les légumes d'Europe sont rares et d'un prix fantastique.

A la Guyane, les tomates et les aubergines, seules, viennent assez bien avec des soins et il est facile de s'en procurer. Mais un chou, gros comme le poing, vaut de dix à douze sous; un brin de poireau semblable à un porte-plume coûte quatre sous; quant aux carottes, elles sont minuscules et se vendent au poids.

Les vendeuses sont assises sur leurs talons et fument la pipe en attendant l'acheteur. Ce sont des négresses aux pieds nus épaissis de callosités. Elles ont, pour tout vêtement, des peignoirs

d'étoffe voyante, ajustés, au-dessous de la ceinture, par un châle, une sorte de large pagne qui les comprime depuis les hanches jusqu'à mi-cuisse et se noue par devant. Leur tête est protégée par un foulard violemment coloré de teintes variées et d'où s'échappe une chevelure laineuse.

Si vous désirez faire entrer l'une d'elles en fureur, marchandez-lui quelque chose et finalement éloignez-vous sans avoir rien acheté. Vous recevrez une bordée d'injures en créole, accompagnée de gestes menaçants.

« *Foute!... ah!... ah!... Çà mounde blanc là y qu'a oulé tout pou ien!* »

Des bouchers étalent leurs viandes sous les ardeurs d'un soleil déjà pénible à supporter et qui, tout à l'heure, semblera déverser, sur les crânes, du plomb fondu.

Ces bouchers sont, pour la plupart, des créoles qui achètent en gros à M. Carezza ce qu'ils revendent en détail à la population de passage.

M. Carezza, bien qu'il soit de nationalité espagnole, est concessionnaire de la boucherie du gouvernement. Son établissement, qui donne sur la place du marché, approvisionne à lui seul



la troupe, le bague et les administrateurs touchant leur ration en nature.

La viande de bœuf vaut de deux francs à deux francs dix le kilo ; encore est-elle de qualité très inférieure ! Le veau et le mouton sont rares ; ils coûtent — quand on en trouve — de cinq à sept francs le kilo. Le porc frais est moins coûteux, mais c'est une viande flasque et grasseuse que l'on paye de un franc trente à un franc cinquante, pour le même poids.

L'aperçu de ces quelques prix augmenta mon inquiétude en me montrant combien la vie devait être difficile à Cayenne.

Je m'efforçai, pourtant, de chasser les douloureuses pensées qui m'assaillaient, et continuai ma promenade, séduit par l'étrange et nouveau spectacle dont la place devenait le théâtre.

Entre les groupes des négresses maraîchères, des bouchers créoles, des pêcheurs annamites, un peuple singulier se pressait, dans lequel semblaient avoir été réunis tous les types du globe.

C'étaient des Martiniquais à la peau de chocolat clair, des métis au teint olivâtre, des Arabes bronzés, les uns bavards et puérils, les autres indolents graves et tristes. Je coudoyais des sol-

datés d'infanterie et d'artillerie de marine, vêtus de flanelle légère et de toile, débilités par le climat meurtrier, et dont le visage apparaissait tout amaigri sous le casque colonial. Quelques Européennes, filles ou femmes d'administrateurs, passaient en toilettes blanches, allant faire leurs achats, suivies d'un domestique nègre ou de leur forçat « garçon de famille » (1). Il y avait sur cette place des Italiens, des Espagnols, des Anglais et des Célestes et j'aperçus même un Indien Roucouyenne, égaré dans tout ce monde. Il s'en allait, ivre de tafia, peinturluré de roucou, vêtu simplement d'un pagne, et faisant mouvoir machinalement de la langue un ornement d'os qui lui traversait la lèvre inférieure.

A ce moment un homme passa, un Européen,

(1) Les administrateurs, de même que les particuliers, peuvent prendre des forçats à leur service, à condition de les déclarer « engagés » et de verser une mensualité de vingt à trente-cinq francs par mois, dont la majeure partie reste à l'administration tandis que l'autre est versée au pécule de l'employé. En dépit des règlements, cette dernière prescription n'est jamais observée. Les transportés employés en qualité de « garçons de famille » jouent le rôle de bonnes à tout faire, quelquefois même de bonnes d'enfants. Tous sont exemptés des travaux qu'accomplissent les autres forçats.

dont la face ravagée portait le stigmate de toute une vie de souffrances.

Il marchait les pieds nus, et il était vêtu de guenilles, des restes du complet de toile bleue, selon la coupe de la livrée du bagne, que l'administration pénitentiaire délivre aux libérés à leur élargissement.

L'homme passa, chercheur de quelques sous à gagner en portant, pour un plus heureux, un fardeau quelconque.

Mais on se détournait, nul ne prêtait attention à lui, et je le vis s'éloigner, se perdre dans la foule oublieuse, vivant symbole des misères qui m'attendaient peut-être moi-même, à l'exemple de tous les vaincus !

## CHAPITRE IV

### PREMIÈRES VEXATIONS

Huit heures allaient sonner.

Bientôt, les bureaux seraient ouverts et je pourrais m'occuper de différentes démarches, de trouver du travail car cela surtout importait.

Ma première visite, pourtant, serait pour la poste.

En écrivant par le dernier courrier, j'avais demandé que dorénavant ma correspondance me fût adressée poste restante à Cayenne.

Il me tardait d'avoir des nouvelles, de lire les lettres de ceux que j'aimais.

Comme il me serait doux de les décacheter moi-même, d'être seul à les lire, de ne point subir, comme depuis cinq ans, l'odieux visa de l'administration pénitentiaire !

Le bureau de poste était ouvert lorsque j'y parvins, et, déjà, il y avait affluence de monde, car le courrier partait le lendemain, et ce jour fixait le dernier délai pour les expéditions sérieuses.

Je dus patienter.

Enfin, tout ému, je m'approchai d'un guichet derrière lequel était une dame. Je lui demandai si elle n'avait point des lettres à mon adresse.

A Cayenne, les buralistes connaissent tous leurs clients et n'exigent aucune formalité pour leur remettre leur correspondance.

La dame m'examina, et, ne se souvenant point m'avoir vue à son guichet :

— Avez-vous des papiers ? dit-elle.

Des papiers !... Je n'en avais point. Ou plutôt si, mais un seul, mon livret de forçat libéré !

Je tirai de ma poche le fatal livret et le lui tendis.

Elle prit le petit cahier et y jeta un coup d'œil, puis me dévisagea, et se mit en devoir de

lire posément les trente-cinq ou quarante feuillets qu'il contient.

Impatienté d'un tel sans-gêne, je priai, après quelques instants, l'employée de regarder si elle avait reçu des lettres à mon adresse, et de vouloir bien me les remettre de suite, ajoutant que, si mon livret l'intéressait, je pourrais le lui confier jusqu'au lendemain afin qu'il lui fût possible de le lire tout à son aise.

La dame, devant l'ironie de cette proposition, me remit mon livret, non sans me lancer un regard méprisant dans lequel je lus l'insulte qu'elle n'osait proférer :

« Forçat ! »

Puis elle se décida à fouiller dans un tas de lettres et d'imprimés à sa portée.

Tout d'abord, elle me passa un paquet de journaux, et elle se disposait à poursuivre ses recherches, lorsque survint un gros monsieur qui, après avoir bousculé tout le monde, vint saluer la dame par son nom et engager avec elle une conversation sur la pluie et le beau temps, la santé de sa famille, etc..., etc.

A nouveau la buraliste parut avoir oublié ma présence.

Cependant, le visage collé contre le guichet,

j'avais cherché des yeux, parmi le tas de lettres, une écriture amie, et je venais de reconnaître sur une enveloppe l'écriture de ma mère.

Malheureusement, le gros monsieur venait aussi chercher son courrier. Comme on se disposait à le servir avant moi, je pris le parti de protester vivement, mais la dame, sans tenir compte de mes protestations, chercha pour le nouveau venu plusieurs lettres, tout en continuant sa conversation avec la nonchalance d'une créole qui se respecte.

Le gros monsieur parti, c'était enfin mon tour.

Mais un employé vint demander un renseignement à son collègue en jupon; la dame abandonna son poste, et une nouvelle conversation s'engagea.

Mon attente menaçait de se prolonger indéfiniment.

Résigné, je brisai la bande de mon paquet de journaux, et me plongeai dans la lecture. Les colonnes étaient encore emplies de polémiques ayant trait à « l'Affaire ». On ne parlait que de cela.

Un filet encadré de crayon bleu attira mon attention. Un ami, en quelques lignes flatteuses,

annonçait ma libération, et je fus ému de cette marque de sympathie qui, pour un instant, me fit oublier mon impatience et le lieu où j'étais.

— Voilà. C'est tout !

D'une voix brève, cassante, l'employée avait prononcé ces mots, en poussant dans ma direction tout un paquet de lettres. N'ayant plus rien à faire, et n'ayant plus personne à servir, elle avait rejoint son guichet sans que, même, je m'en fusse aperçu, et elle avait pris le parti de me délivrer, enfin, mon courrier.

Je me sauvai en possession de mon trésor, et allai m'installer vis-à-vis du bureau de poste, sur un banc de la Place des Palmistes.

Fiévreusement, je cherchai parmi les suscriptions. Je retrouvai l'écriture de mon excellente mère. Le cœur serré, les doigts tremblants, je déchirai l'enveloppe, et, les yeux humides de pleurs, je lus :

« Mon fils bien-aimé,

« Tu es enfin libre ! Quelle joie, quel bonheur pour tes vieux parents ! Ton bon père est rajeuni de dix ans. Nous avons désespéré de te revoir... »



Quatre grandes pages pleines, bien pleines, m'assuraient, une fois encore, d'un inaltérable amour.

Pour un instant, je me sentis moins seul. Par la pensée, je me transportai au pays, parmi les miens, oubliant que l'Océan immense nous séparait et cinq années encore à passer sur la terre maudite de l'exil.

En travers de la dernière page était un touchant post-scriptum :

« J'allais oublier de te dire que je t'ai expédié  
« deux petits colis contenant des vêtements et  
« du linge, que tu trouveras en même temps  
« que cette lettre. J'espère n'avoir rien oublié. »

Cet envoi arrivait bien à propos car je n'avais pour tout vêtement qu'un pantalon et une veste de toile grise taillés dans des vareuses de forçats et, dans cet accoutrement, je n'étais guère présentable...

Après la lettre de ma mère je décachetai des lettres d'amis, venues d'un peu partout, de Bordeaux, de Paris, de Tours, de Marseille.

Une enveloppe attira mes regards.

Je n'en connaissais point l'écriture et elle por-

tait une en-tête imprimée : « Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen ».

J'ignorais totalement l'existence de cette ligue, et ce titre ne fut pas sans m'intriguer, mais je tenais à prendre connaissance, tout d'abord, des lettres de mes camarades et je réservai pour la fin la communication de la Ligue des Droits de l'Homme.

Une lettre de mon ami Sébastien Faure me donnait justement quelques renseignements sur elle, m'expliquait son but, et m'apprenait que, grâce à son insistance, on s'y occupait de moi.

J'ouvris la missive à en-tête.

Elle était signée du nom du secrétaire Morhardt, et m'annonçait que l'on travaillait à mon rapatriement. Elle contenait un billet de cent francs.

Ce secours imprévu allait m'aider à faire mes premiers pas dans ma nouvelle existence.

Quel doux réconfort, quel baume à toutes mes rancœurs, furent pour moi ces multiples manifestations de solidarité, d'amitié, de camaraderie !

Il faut avoir passé par d'aussi rudes épreuves que celles du bague pour se rendre compte de l'heureux événement que peut être, en de telles

circonstances, une lettre d'ami. Aussi garderai-je toujours le souvenir ému de ceux dont l'affection ne fut point affaiblie par les années et qui se réjouirent avec moi de mon retour à la liberté.

J'ai à cœur de leur en exprimer aujourd'hui encore toute ma reconnaissance.

Combien de malheureux, dans l'enfer du bagne, ne sont-ils pas oubliés de tous, contraints de subir, en plus des tortures physiques de la chiourme, cette torture morale d'aimer encore alors que l'on prend peu à peu conscience que l'on ne vous aime plus!

J'étais si joyeux que j'en perdais la notion du temps. Je relisais une fois encore la lettre de ma mère lorsque sonna midi et je me souvins seulement alors que Jeanne m'avait donné rendez-vous à onze heures pour déjeuner. Il ne m'aurait certainement pas attendu. Qu'importait en somme? Je me contenterais des reliefs. Le plaisir m'avait d'ailleurs enlevé tout appétit.

Lorsque je fus proche du petit atelier où travaillaient mes amis, j'aperçus devant la porte Vespi qui, inquiet de mon absence, guettait mon arrivée.

Mes camarades n'avaient point encore commencé à manger.

Pendant le repas, qui fut bref, je leur racontai les incidents de la matinée et je ne tardai point à les quitter.

J'avais hâte de continuer mes courses.

Aussitôt la dernière bouchée avalée, je me rendis à la douane pour réclamer les colis que ma mère m'annonçait.

A la douane, même question qu'à la poste :

« Vos papiers ! »

Même exhibition de mon livret ; même coup d'œil de la part de l'employé.

On rechercha les colis avec une lenteur toute administrative.

J'en attendais deux, on m'en remit trois.

Le troisième était une petite caisse contenant des outils appelés à me rendre de grands services. J'y trouvai des pinceaux, des couleurs, une palette, enfin tout un nécessaire de peintre décorateur, adressé de Paris par un mien cousin.

Cet envoi allait me permettre d'exercer immédiatement ma profession.

Je comptais sans la douane !

J'avais bien reconnu mes colis, mais le gabelou m'informa qu'il ne pourrait me les délivrer que lorsque j'aurais acquitté les droits d'entrée s'é-

levant à la somme de *quarante-deux francs vingt centimes*.

— Quarante-deux francs! m'écriai-je effaré. Vous ne vous trompez pas?

— Quarante-deux francs vingt centimes, insista l'employé.

— Mais, pouvez-vous me faire le détail de mon compte?

— Il y a un registre à la disposition du public, consignez-y votre réclamation si vous en avez une à faire, mais payez d'abord!

Je n'étais nullement disposé à me soumettre à cette injonction qui devait m'enlever, d'un coup, presque la moitié de ma petite fortune. « Payez d'abord, vous réclamerez ensuite », c'est bientôt dit. Mais une fois l'argent entré dans les caisses de l'administration, c'est le diable pour l'en faire sortir. Je jugeai donc prudent de ne pas me défaire de la somme réclamée et demandai à voir le capitaine des douanes, personnage cependant difficile à approcher, surtout lorsque le courrier est en rade.

Après une heure et demie d'attente, je fus introduit auprès de ce fonctionnaire qui, à l'encontre de ses subordonnés et autres ronds-de-cuir, me reçut avec beaucoup de politesse.

Je lui exposai le but de ma visite et, après quelques paroles d'encouragement, il m'emmena à l'entrepôt et fit établir mon compte qui se réduisit à la somme de quatre francs vingt centimes.

Les chiffres étaient les mêmes, mais le gabelou avait, sur le premier bordereau, négligé, comme par hasard, une décimale, en sorte que le versement se trouvait décuplé... je n'oserais affirmer au profit de qui (?).

Les formalités de douane m'avaient retenu trop longtemps pour qu'il me fût possible de continuer mes investigations dans les différentes administrations où j'avais encore à me présenter pour obéir aux décrets qui régissent les transportés libérés. Je rejoignis donc mes amis, que je trouvai absorbés par la lecture des journaux que j'avais reçus de France.

En attendant l'heure du dîner, je procédai à l'inventaire des objets que je venais si heureusement de dégager de la douane.

Dans la façon dont chaque chose était emballée, je reconnus l'attention affectueuse de ma bonne vieille maman, mais je constatai en même temps que l'excellente femme ne s'était pas rendu compte du climat de la Guyane. Il y

avait dans mes ballots un chapeau de feutre étroit et lourd, des chaussettes de laine, des chemises de flanelle et des vêtements de drap, bref un équipement comme en prévision d'un hiver rigoureux.

Je suppléai à tout cela en achetant, le soir même, un complet de toile et quelques objets de première nécessité, sans oublier l'immense et traditionnel parasol indispensable dans ces pays de soleil torride et de pluies diluviennes.

J'ignorais en quel endroit je passerais ma deuxième nuit de liberté, mais j'étais bien décidé à ne pas retourner dans la « chambre » de Jeanne.

Je ne me sentais point le courage de subir une seconde fois le supplice des moustiques et des odeurs pestilentiennes de la cour!

Il fut décidé qu'en attendant mieux, je reposerais dans l'atelier de notre ami commun. Dorénavant, j'utiliserais pour me coucher la table de tailleur sur laquelle il travaillait durant le jour.

J'étais habitué à « chercher le fil de la planche », comme on dit au pénitencier, et je passai une nuit qui me parut délicieuse.

## CHAPITRE V

### A LA RECHERCHE DU TRAVAIL

Depuis mon arrivée à Cayenne, je n'avais relativement pas eu à me plaindre des événements mais il me restait à trouver une occupation capable de mē fournir des moyens d'existence et je n'avais aucune relation qui pût me servir en ce sens.

J'avais une visite à faire à M. Simon, directeur de l'administration pénitentiaire, qui, contrairement à la plupart des administrateurs, ses collègues, avait fait preuve en plusieurs cir-



constances, de sentiments généreux à l'égard des transportés.

Peut-être trouverais-je un emploi par son intermédiaire ?

J'étais décidé, en tout cas, quels que fussent les sentiments du directeur, à lui réclamer le secours auquel, j'en étais certain, les transportés avaient droit à leur libération.

M. Deniel, commandant des Iles du Salut, m'avait remis cinq francs lors de mon départ; encore ne l'avait-il fait que devant mon insistance, tout en niant formellement que j'eusse droit à un secours quelconque et m'engageant à ne faire aucune réclamation, sous peine de compromettre encore ma situation dans la résidence qui m'était assignée.

Je m'étais bien promis de ne tenir aucun compte de ce dernier avis.

Dès huit heures du matin, revêtu de mon costume le plus présentable, je me rendis au bureau de la direction et demandai à parler à M. Simon.

L'employé auquel je m'adressai me répondit d'un air ennuyé :

— M. le Directeur est sorti!

Au même instant, d'ailleurs, et par inadver-

tance, M. le Directeur sortit de son cabinet, sans que cette irruption soudaine, après ce qui m'avait été dit, fût de nature à m'étonner.

Aussi, sans sourciller, heureux seulement de la circonstance qui m'évitait des heures d'attente vaine sur les moleskines de l'antichambre, m'avançai-je poliment vers lui pour solliciter quelques minutes d'audience.

Il m'avait aussitôt reconnu et, d'une voix affable, il me dit :

— Eh bien ! Courtois, vous voilà enfin sorti de ce mauvais passage ? Entrez donc ! Voyons, qu'est-ce qui vous amène ?

Je lui contai en quelques mots mon entretien avec le commandant Deniel, insistant sur ce point : qu'il me paraissait invraisemblable qu'à leur libération les transportés n'eussent droit à aucun secours pécunier.

Il me répondit que les règlements n'avaient rien prévu de ce genre et que l'État dans le budget annuel de l'administration pénitentiaire était muet sur ce point.

— Cependant, ajouta-t-il, l'administration alloue, aux transportés qui la réclament, une somme de vingt-cinq francs... mais ceux qui la réclament sont très rares !

— La raison de cet apparent dédain est facile à comprendre, observai-je... On fait courir le bruit, sur tous les pénitenciers, que les forçats qui arrivent à la libération — et ils ne sont pas des masses! — ne touchent aucun secours en argent. Ils n'en sont, sans doute, pas très satisfaits, mais le régime disciplinaire auquel ils ont été soumis durant leur peine ne les engage pas à élever la voix...

Pour couper court à cet entretien qui devenait gênant, M. Simon me remit les vingt-cinq francs et me demanda si j'étais allé chez le chef de la police faire viser mon livret.

Je lui répondis que j'avais l'intention de m'y rendre le jour même, et il m'engagea à ne point tarder davantage pour éviter que je ne m'attirasse des désagréments.

Profitant des excellentes dispositions dans lesquelles je trouvais mon interlocuteur, je lui demandai encore s'il ne lui serait pas possible de me recommander à quelques personnes pour me faire obtenir du travail, et s'il ne pourrait intervenir en faveur des amis que j'avais laissés aux Iles, particulièrement en ce qui concernait l'anarchiste Duval qui, aux termes du règlement, était en situation d'être nommé concessionnaire.

M. Simon réfléchit un instant.

— On ne fait pas beaucoup de décor à Cayenne, dit-il enfin, et cela tient peut-être à ce que personne n'a encore inauguré ici ce genre de travail. Il faudrait vous faire connaître... Et, tenez, je crois justement qu'il est question de la réfection de l'hôtel du Gouvernement. Ce serait une très bonne occasion. Par malheur, les dissentiments qui existent en ce moment entre l'administration locale et l'administration pénitentiaire ne me permettent pas, à mon grand regret, de vous donner la moindre référence... Quant à ce qui concerne vos amis demeurés au pénitencier, je vous promets de faire tout ce qui dépendra de moi. Cependant, je ne vous dissimulerai point que je n'ai pas, vis-à-vis des anarchistes, la même liberté d'action qu'envers les autres transportés. Nous recevons des ordres formels à votre sujet, et le ministère nous oblige à les exécuter ponctuellement... Malgré cela, ajouta-t-il en terminant, venez nous voir et nous tâcherons de faire droit à votre demande au sujet de Duval.

Je remerciai M. Simon pour ces bonnes paroles et pris congé de lui.

Comme il était urgent que je me rendisse

chez le chef de la police de Cayenne pour faire constater ma présence, et que mon premier soin devait être de prendre souci de ma sécurité, je renvoyai à plus tard toute autre démarche.

Au commissariat, je fus reçu par un brigadier nommé Faure, qui s'était attiré une triste célébrité par son acharnement à persécuter les pauvres diables.

Ancien soldat cuisinier dans l'infanterie de marine, ce Faure avait pris, à sa libération, du service dans la police cayennaise et c'en était un des rares visages pâles.

Il n'en était, d'ailleurs, pas plus poli pour cela.

Comme j'étais bien vêtu et qu'il ignorait qui j'étais, il me reçut d'abord avec l'entière courtoisie dont est capable un sergent de ville colonial, mais dès que j'eus décliné mes noms et qualité, il devint tout bourru.

— Comment! c'est maintenant que vous arrivez? dit-il en roulant des yeux féroces. Il n'est que tôt! J'avais envoyé des agents à votre recherche, et vous avez de la chance qu'ils ne vous aient pas « dégoté »... Vous êtes à Cayenne depuis deux jours, et votre première démarche

aurait dû être de venir ici pour régulariser votre situation. Je devrais vous dresser procès-verbal !

Pour toute réponse, je lui tendis mon livret et il le prit en ronchonnant.

— Vous n'avez pas d'interdiction de séjour, fit-il après l'avoir examiné quelques instants, vous avez de la veine!... Sans ça, on vous aurait envoyé au Maroni planter des patates !

Depuis 1898, Cayenne a été comprise, en effet, dans les villes interdites aux libérés frappés d'interdiction de séjour par un décret du gouverneur en application de l'article 49 de la loi du 27 mai 1885, votée en remplacement de la surveillance de la haute police.

N'étant point dans ce cas, j'étais autorisé à résider dans la ville.

Le policier m'ayant remis mon livret, sur lequel il venait de marquer la date de mon arrivée à Cayenne, entreprit un petit discours sur la conduite que j'avais à tenir, les fréquentations que je devais éviter, etc....

Je ne m'attardai point à écouter ses moralisateurs conseils ; je saluai l'ex-cuisinier et m'enfuis, mon livret en poche, pour vaquer à des affaires plus importantes.

Profitant des indications de M. Simon, je me

rendis sans perdre de temps à la direction du service des ponts et chaussées, et j'appris, qu'en effet, le conseil général de Cayenne venait de voter une somme de dix mille francs pour la réfection de l'hôtel du gouverneur de la Guyane, M. Moutet, qui arrivait de la Côte d'Ivoire, afin de remplacer dans ses fonctions M. Danel.

Le conducteur des travaux était M. Vavasseur, et je demandai à lui parler afin de lui faire mes offres de service comme peintre décorateur. Il m'apprit que les travaux de peinture devaient être exécutés par un entrepreneur de Cayenne, mais il ajouta qu'il pouvait me recommander à lui et que je serais embauché certainement car il n'y avait dans la ville que très peu d'ouvriers de ma partie.

A cette nouvelle, enfin, je fondai sur l'avenir quelque espoir. Je pourrais vivre, travailler; toutes ces démarches ne seraient pas inutiles! Peu à peu s'effaçaient dans mon esprit les impressions fâcheuses du début, et ce fut le cœur empli d'allégresse que je me mis à la recherche d'un certain M. Bonnet, entrepreneur de peinture, auquel j'étais adressé.

## CHAPITRE VI

### L'EX-SOUTENEUR BONNET, ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Lorsque j'entrai chez M. Bonnet, il achevait paisiblement de dîner en compagnie de son associé.

Deux colosses ces associés, musclés, larges d'épaules, avantagés de poings redoutables.

Leur logis était propre, entretenu comme par la main d'une ménagère soigneuse, et la table portait les reliefs d'un repas copieux et cuit à point.

Bonnet me désigna un tabouret, sur lequel je



m'assis, et il voulut bien écouter mes propositions tout en mastiquant de ses mâchoires de dogue d'énormes bouchées de nourriture.

Lorsque j'eus terminé, il m'examina.

— Alors, comme ça, dit-il, tu viens de *décambuter* des Iles ?

Je demeurai un peu interdit, ne m'attendant point à ce langage, dont la couleur faubourienne me rappelait le voisinage de certains de mes compagnons du pénitencier, citoyens exilés de la Maubert ou de Ménilmontant.

— Oui, fis-je, j'ai été à l'île Saint-Joseph, puis au Maroni, puis à l'île Royale, d'où je viens.

— Combien de *piges* ? (1)

— Cinq !

— Et pourquoi qu' t'as été *fait* ? Pour la *tôle* (2).

— Non, pour anarchisme.

Il me regarda curieusement.

La liste des attentats commis par les anarchistes attire bien autrement l'attention du monde des escarpes que leurs théories humani-

(1) Combien d'années ?

(2) Pourquoi as-tu été arrêté ? Pour cambriolage ?

taires et ils sont tentés de les classer parmi les ordinaires héros du vol et du meurtre, mais dans une secte à part, admirable d'union et de courage.

Je pensai que mon futur patron, dont les expressions fleuraient si étrangement la chiourme, allait, selon la coutume, et en homme expert, prononcer quelques paroles élogieuses concernant le coup de surin de Caserio ou les extraordinaires vols de Pini.

Il n'en fut rien.

Il secoua la tête et changea de conversation.

— Ça tombe bien qu' tu t'amènes, parce qu'il y a pas *cher* comme barbouilleurs. Alors, çà y est, t'es embauché... Dans quelques jours, faudra commencer à *en mettre*... Pour ce qui est de la paye, on verra avant c'que tu sais faire. Comme dit l'autre, c'est au pied du mur qu'on connaît le maçon... Mais si t'es *mariolle*, çà ira, parce que le *turbin* donne en ce moment et t'en auras plus que tu ne veux!

Je le remerciai de son bon accueil et j'allais me retirer tout joyeux, lorsqu'il me retint.

— Tu prendras bien un verre? C'est ma tournée.

Il déboucha une bouteille de vin et en versa

à chacun une large rasade puis, ayant vidé d'un trait le contenu du sien :

— Voilà, dit-il, maintenant t'es libre, mais s'agit d'être sérieux, s'agit d'être travailleur et de ne pas trop *frayer* avec les sacrées *gonzesses* à figure de chocolats qui s'baladent sur le port, s'agit d'être honnête...

Comment ! lui aussi ! pensai-je. Ce n'est pas assez des administrateurs et de l'ex-cuisinier d'infanterie de marine ? Cayenne serait-elle donc une piscine où l'on nage dans la moralité ?

— ... Oui, continua-t-il, s'agit d'être honnête et de ne pas avoir de mauvaises fréquentations.

Cette fois, je le regardai, positivement ahuri.

Quel miracle, ou plutôt quel besoin de duplicité, avait pu transformer en un pareil trésor de moralité bourgeoise les sentiments de cet homme que je soupçonnais fort n'être qu'un vieux et madré « cheval de retour » ?

Je me sentais plein de méfiance, me souvenant de quelles allures repenties, patelines, faussement dévotes, Allmayer, Plista et autres, dissimulaient au bain leurs infâmes projets.

Sans hasarder une parole qui eût pu lui faire connaître mes intentions, je le laissai con-

tinuer son maladroit speech, bizarrement entremêlé de mots d'argot et de phrases bienséantes dans lesquelles je retrouvais les éternels clichés à l'usage des discours tout faits que servent tous les directeurs à leurs employés et tous les gens de bien à ceux qu'ils jugent coupables.

Bonnet citait de vertueux exemples, revenant dix fois sur les mêmes recommandations. Je commençais à m'impatienter, pensant que la séance pourrait se prolonger indéfiniment.

Il voulut me verser un second verre de vin et j'eus beaucoup de peine à protéger mon verre pour qu'il n'en fit rien.

— Va donc ! disait-il, ça ne peut pas faire de mal... Avec cette sacrée chaleur !

Je profitai de la diversion et me levai pour partir, affirmant que je devais aller au plus vite retrouver Jeanne et Vespi.

— Si c'est ça, vois-tu, on ne te retient pas !

Il mit son énorme main dans la mienne, m'accompagna jusqu'à l'entrée et dit encore en me congédiant :

— Souviens-toi, mon vieux, qu'avec de l'honnêteté et de la religion on arrive à tout !

J'arrivai, tout courant, chez mes deux amis pour leur annoncer l'heureuse nouvelle de la

journée et, en leur parlant de mon entrevue avec le nommé Bonnet, je ne pus me tenir de les questionner sur son compte.

En entendant parler de Bonnet, Vespi se mit à rire et il me conta par le menu l'histoire des deux honorables associés.

— Bonnet, dit-il, est un ancien souteneur... Dans le temps, le bon temps, les gigolettes le nommaient le « Costaud du Barbès » à cause de sa carrure athlétique. Après avoir démoli un nombre respectable de gens dans des rixes et livré aux agents des mœurs pas mal de filles qui ne voulaient plus de lui, il s'est fait pincer dans une bande de voleurs et a été amené avec eux devant la cour d'assises... Comme l'instinct de la conservation est chez lui singulièrement plus développé que le sentiment de la dignité, il n'a pas hésité, dans le but d'échapper au châtement, à donner à la justice des renseignements plus ou moins exacts sur ses anciens associés et il a réussi à en faire prendre plusieurs qui, sans lui, auraient échappé aux arrestations. Tous ont été condamnés à des peines très sévères, lui seul s'en est tiré avec huit ans de travaux forcés... La magistrature lui tenait compte de ses services et de ses anciennes fonctions d'indicateur...

— C'est malheureusement, interrompit Jeanne, l'histoire de beaucoup de gens qui ont été au bagne. Ce sont des natures primitives et les âpres nécessités de la lutte pour la vie étouffent vite en elles ce qu'il peut y avoir de bon.

— Bonnet, poursuivit Vespi, fut dirigé sur le pénitencier du Maroni. Il était hypocrite et rampant, il finit par intéresser les sœurs à son sort et obtenir un poste avantageux en qualité d'infirmier à l'hôpital de Saint-Laurent. Il réussit à s'y maintenir pendant toute la durée de sa peine et à mettre en œuvre toutes espèces de combinaisons — entre autres celle de dépouiller les cadavres de leurs *plans* (1) — pour amasser un pécule assez considérable avec lequel il songeait à s'établir dès sa libération. Cayenne est une ville très cléricale... Avec les recommandations des prêtres et des sœurs, il avait de grandes chances de réussir... Par malheur, notre ancien

(1) De l'argot : *planquer*, cacher. Les *plans* sont des étuis en os, zinc ou ivoire que fabriquent ou se procurent clandestinement les forçats. Ces étuis peuvent contenir des pièces de monnaie de faible diamètre et ils se les introduisent dans l'anus afin de pouvoir disposer de petites sommes d'argent en dépit de l'interdiction réglementaire.

poisson ne connaissait aucun métier. La rencontre de son associé Nathan arriva à point pour le tirer d'embarras... Nathan est un de ces malheureux comme nous en avons connu des bandes, amenées de France par les transports, un de ces malheureux qui, de leur naissance à leur mort, sont pris et broyés dans un engrenage social auquel il leur est impossible d'échapper. Jeté dès l'enfance dans une maison de correction dans laquelle il devait subir la contagion de tous les vices, il n'en sortit que pour être envoyé au bagne avant même d'avoir atteint sa majorité. Il y a passé dix ans!... L'ex-« Costaud du Barbès » est débrouillard. Nathan ne l'est pas, mais en revanche, il connaît assez bien le métier de peintre en bâtiment. Ils étaient bien faits pour se compléter. Leur association est devenue prospère. Ils vivent agréablement et possèdent même à leur service un cuisinier!... C'est la vertu récompensée.

— Tu vois donc bien, fis-je observer à Jeanne, que quand on sait s'y prendre, à Cayenne, on peut tout de même arriver à une belle situation!

— Oh! ne t'y fie pas, répondit Jeanne, car Bonnet et Nathan sont peut-être actuellement les seuls parmi les libérés qui ont réussi à

quelque chose. Tous les autres, même ceux qui sont de bonne volonté, crèvent de misère... Il en est qui regrettent le pénitencier!

Il y eut un silence.

— C'est tout de même un drôle de ménage que l'association Bonnet-Nathan, reprit mon camarade avec un sourire. « L'honnêteté et la religion mènent à tout! » A force de le répéter, ils ont dû finir par s'en convaincre malgré eux. Insensiblement la chance les a éloignés de leur ancienne condition de va-nu-pieds en instinctive révolte. Ils ont acquis des biens, une situation, l'avenir s'ouvre devant eux et, sans que leur moralité en soit, au fond, bien modifiée, ils s'adaptent aux théories et aux vices des classes dirigeantes dont ils commencent à faire partie. Ils sont amenés à prêcher l'honnêteté parce que, propriétaires, ils craignent qu'on ne les dépouille. Ils vantent la modestie des besoins parce que, patrons, ils ont peur que leurs ouvriers ne deviennent exigeants sous le rapport des salaires... Ils ne raisonnent pas tout cela, mais ils le font par instinct, comme, par instinct, ils volaient autrefois à main armée... Ils sont devenus économes et soigneux; ils ont leur bas de laine bien rempli et trouvent que tout est



pour le mieux dans le meilleur des mondes... Ah! ce n'est pas Bonnet qui gaspillerait son argent avec « les sacrées gonzesses à figure de chocolat qui se baladent sur les quais »!

— Que veux-tu dire?

— Oh! rien ou peu de chose. Tu sais qu'à la Guyane celà n'a pas d'importance... Bien que Bonnet et Nathan soient deux solides gars pleins de vie, on ne leur a jamais connu de maîtresses. Or, Nathan n'est pas seulement un peintre passable et un associé intègre, c'est une excellente ménagère qui connaît tous ses devoirs. On dit que si Bonnet se mariait, aucune madame Bonnet ne pourrait les comprendre mieux que lui!...

Jeanne se tut, et la soirée s'achevant sur ces propos, je demeurai songeur. C'était, en effet, un étrange ménage que le ménage Bonnet-Nathan, et d'un caractère bien Guyanais!

Peu de jours après, un dimanche matin, je passai chez mes futurs patrons afin de savoir si les travaux ne commenceraient pas bientôt.

Mais ce fut en vain que je heurtai à leur porte bien close.

Le couple était à la messe...

## CHAPITRE VII

### STRUGGLE FOR LIFE!

Le 11 février, je touchai ma première paye. Bonnet me remit vingt-quatre francs pour quatre journées de travail à raison de six francs par jour.

Les travaux du gouvernement n'étaient point encore commencés; j'avais été occupé à de menues besognes à la portée de tout le monde et ne pouvais me montrer trop exigeant. Je reçus donc sans récriminer ce salaire, me promettant bien de gagner davantage dès que seraient entrepris des travaux plus difficiles.

J'étais assuré, de toute façon, d'avoir de l'ouvrage pour quelque temps et je me mis en quête, sans plus tarder, d'un logement qui me permettrait de ne plus chercher le fil des planches de Vespi et assurerait à Jeanne un repos salutaire loin des moustiques géants, des immondices et des tessons de bouteille de sa mesure à débarras.

Deux jours après, nous nous installions, moyennant vingt-huit francs par mois, dans une case en planches, vide de tout mobilier, il est vrai, mais saine et bien entretenue.

Nous y apportâmes deux lits de sangle. Des planches sur des tréteaux nous servirent de table; quelques caisses achetées chez un épicier tinrent lieu de sièges et nous rîmes emplette de quelques ustensiles de cuisine.

Il fut convenu que Jeanne, qui allait, dorénavant, travailler pour son compte, veillerait à la cuisine entre deux coups de ciseaux et que, le dimanche matin, je laverais, par économie, le linge de la semaine qu'il se chargeait ensuite de raccommoder et de repasser.

Notre association avait sa raison d'être quant à l'économie domestique, mais la très grande sympathie que nous éprouvions l'un pour l'autre avait surtout contribué à la faire naître.

Nous pensions de même sur bien des points. Le milieu dans lequel nous vivions nous répugnait et nous envisagions avec joie la possibilité de nous retirer dans notre coin pour y philosopher à l'aise et causer des êtres aimés.

L'existence, sans être brillante, s'annonçait comme devant être supportable.

Le moment arriva de commencer les travaux du gouvernement et je fus, d'un coup, augmenté d'un franc par jour.

Je ne tardai pas, d'ailleurs, à m'apercevoir que Nathan, avec son peu de connaissances en matière de peinture, ne serait pas à même d'exécuter seul l'entreprise et que mon concours lui devenait indispensable. Je songeai donc à profiter de cette circonstance pour me faire valoir le plus possible et laisser le moins possible prise à l'exploitation des deux associés.

Bonnet ne pouvait ni me congédier ni m'éloigner et il se montrait inquiet de la supériorité de mon travail sur celui de Nathan, prévoyant pour l'avenir une concurrence fâcheuse.

Dans le but de me conserver à son service, il imagina donc un stratagème.

Il sembla se confier un jour à moi et me dit qu'il avait l'espérance que son associé et lui se-

raient autorisés bientôt à rentrer en France. Il ajouta que, si cette autorisation ne leur était pas accordée, ils prendraient leurs dispositions pour fuir et gagner une colonie étrangère. Il était entendu qu'à son départ il me céda gracieusement la maison parce que, disait-il, j'étais un bon copain et seul capable de les remplacer... Ce serait, d'un coup, ma fortune faite.

Il redoubla de prévenances et d'obséquiosités envers les administrateurs, les religieuses, les prêtres et tous les gros bonnets de la colonie. Il se cassait en deux sur leur passage, prenait plus de peine que jamais, en public, à éviter de parler argot et devenait tout à fait régence. Plus que jamais, il fut interdit au malheureux Nathan d'ouvrir la bouche devant le monde, par crainte qu'il ne commît quelque impair, et il annonça à qui voulait l'entendre que j'allais, sous peu, leur succéder.

Je ne fus pas longtemps dupe de ces manœuvres.

Lorsque les travaux de l'hôtel du Gouvernement furent terminés, le bruit s'était répandu parmi tous les gens susceptibles de confier des travaux de peinture, à Cayenne, que c'était par

moi qu'avait été traité le peu de décor ornant cet édifice.

En procédant avec prudence, je pouvais tenter de m'établir à mon compte sans attendre le problématique départ du ménage Bonnet-Nathan.

Je songeais sérieusement à mettre en pratique ce projet, lorsque je trouvai un soir chez moi une convocation du commissaire central m'invitant à passer à son bureau.

Cette convocation ne fut pas sans m'inquiéter.

Que me voulait-on? Qu'allais-je avoir encore à régler avec ces messieurs? Dans ma situation, pouvait-on jamais savoir ce que le caprice des administrateurs vous réservait?

Je demeurai tourmenté jusqu'au lendemain et passai une nuit sans sommeil.

A l'heure indiquée, je me rendis chez le commissaire.

Depuis la veille, j'avais passé en revue soigneusement tous les actes de mon existence et n'en avais découvert aucun qui pût être répréhensible.

Je n'en étais pas moins très troublé en entrant au bureau de police. Il m'était arrivé tant de fois déjà d'être accusé de crimes et de délits qui

n'existaient que dans l'imagination des magistrats !

N'étais-je pas venu au bain pour le seul crime de ne pas penser comme tout le monde ?

Après quelques minutes d'attente, qui me parurent des heures, le commissaire daigna me recevoir. Ce qu'il avait à me dire, il aurait pu m'en faire part sur sa convocation :

M. le Président du Tribunal de première instance désirait me parler et je pourrais me présenter chez lui quand je voudrais.

Ce « quand je voudrais » diminua un peu mes appréhensions, car il semblait indiquer qu'il ne s'agissait de rien de fâcheux. Malgré tout, j'avais hâte de savoir le but final de cette invitation à comparaître.

L'indécision me mettait à la torture.

Je me rendis sur-le-champ chez le président du tribunal.

Ce magistrat était un nouveau venu à la Guyane. Il arrivait directement de Bordeaux où il s'était trouvé en relation avec des personnes qui étaient de mes amis. Sachant qu'il partait à Cayenne, on l'avait prié de me voir et de faire pour moi tout ce qu'il pourrait pour m'être utile.

Je poussai un soupir de soulagement.

A l'anxiété succédèrent des espérances nouvelles et, tout en l'écoutant, par une heureuse réaction je ne tardai pas à échafauder quelques châteaux en Espagne.

Bien étrangement, un courant de sympathie s'était établi entre le magistrat du tribunal et l'ex-forçat que j'étais, et notre entrevue fut des plus cordiales.

Il me conseilla de m'établir, me promettant de me présenter dans différentes maisons qui pourraient me fournir des entreprises.

Par son intermédiaire, je devais obtenir, plus tard, les travaux de peinture du Palais de Justice de Cayenne.

Encouragé dans mes projets par cet appui inespéré, je n'hésitai plus à m'établir pour mon compte, au grand désespoir de l'association Bonnet-Nathan qui, jusqu'à cette époque, était demeurée sans concurrence.

Jeanne et moi quittâmes notre pauvre case pour aller habiter dans une petite maison, presque coquette, située au centre de Cayenne.

La pièce du devant fut réservée à Jeanne qui, bientôt, vit s'accroître sa clientèle, — car il était, à la vérité, le seul tailleur habile du pays — et,



comme nos occupations ne nous permettaient plus à l'un et à l'autre de nous employer aux soins du ménage, nous primes avec nous un libéré qui fut chargé de cette besogne.

Les débuts allaient être difficiles, mais les pires obstacles étaient franchis, nous nous sentions pleins de courage et de persévérance et nous nous mîmes à l'œuvre avec enthousiasme...

Nous ne pensions guère, hélas! que se préparaient de graves événements qui allaient fortement compromettre notre définitive réussite et motiveraient, peut-être, pour de longues années, notre retour au pénitencier!

## CHAPITRE VIII

### LE LIVRET DES FORÇATS LIBÉRÉS

Le jour de ma libération, le 27 janvier 1899, le commandant des Iles du Salut, M. Deniel, m'avait remis le livret spécial, que l'on donne réglementairement à tous les libérés, et qui contient les prescriptions relatives à leur situation nouvelle.

A maintes reprises déjà, j'ai eu l'occasion de parler de ce livret.

Je croirais superflu de le reproduire ici en entier, d'autant qu'il comporte un assez grand nombre de feuillets, mais je considère comme

indispensable d'en extraire les pages principales car elles représentent un curieux document dont le lecteur, je l'espère, me pardonnera la sécheresse toute légale.

## DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### CONCERNANT LES TRANSPORTÉS LIBÉRÉS.

#### Code pénal.

ART. 28. — La condamnation à la peine des travaux forcés à temps emportera la dégradation civique.

ART. 29. — Quiconque aura été condamné à la peine des travaux forcés à temps sera, de plus, pendant la durée de sa peine, en état d'interdiction légale.

ART. 30. — Les biens du condamné lui seront remis après qu'il aura subi sa peine, et le tuteur lui rendra compte de son administration.

ART. 34. — La dégradation civique consiste :

1° Dans la destitution et l'exclusion des con-

damnés de toutes fonctions, emplois ou offices publics;

2° Dans la privation du droit de vote, d'élection, d'éligibilité et, en général, de tous les droits civiques et politiques et du droit de porter aucune décoration;

3° Dans l'incapacité d'être juré, expert, d'être employé comme témoin dans des actes et de déposer en justice autrement que pour y donner de simples renseignements.

4° Dans l'incapacité de faire partie d'aucun conseil de famille et d'être tuteur, curateur, subrogé-tuteur, ou conseil judiciaire, si ce n'est de ses propres enfants et sur l'avis conforme de sa famille;

5° Dans la privation du droit de port d'armes, du droit de faire partie de la garde nationale, de servir dans les armées françaises, de tenir école ou d'enseigner et d'être employé dans aucun établissement d'instruction, à titre de professeur, maître ou surveillant;

ART. 45. — En cas de désobéissance aux dispositions prescrites par l'article 19 de la loi du 27 mai 1885, l'individu mis sous la surveillance de la haute police sera condamné à un emprisonnement qui ne pourra excéder cinq ans.

## Loi du 30 mai 1854.

ART. 6, § 1<sup>er</sup>. — Tout individu condamné à moins de huit années de travaux forcés sera tenu à l'expiration de sa peine de résider dans la colonie pendant un temps égal à la durée de sa condamnation.

§ 2. — Si la peine est de huit années, il sera tenu d'y résider pendant toute sa vie.

§ 3. — Toutefois, le libéré pourra quitter momentanément la colonie en vertu d'une autorisation expresse du Gouverneur. Il ne pourra, en aucun cas, être autorisé à se rendre en France.

§ 4. — En cas de grâce, le libéré ne pourra être dispensé de l'obligation de la résidence que par une disposition spéciale des lettres de grâce.

ART. 8. — Tout libéré coupable d'avoir, contrairement à l'article 6 de la présente loi, quitté la colonie sans autorisation, ou d'avoir dépassé le délai fixé par l'autorisation, sera puni de la peine d'un an à trois ans de travaux forcés.

ART. 12, § 4. — Le Gouvernement pourra ac-

cordier aux libérés l'exercice, dans la colonie, des droits dont ils sont privés par les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> paragraphes de l'article 34 du Code pénal.

**Loi du 27 mai 1885.**

ART. 19, § 2. — La peine de la surveillance de la haute police est supprimée. Elle est remplacée par la défense faite au condamné de paraître dans les lieux dont l'interdiction lui sera signifiée par le Gouvernement avant sa libération.

§ 4. — Restent, en conséquence, applicables pour cette interdiction, les dispositions antérieures qui réglaient l'application ou la durée, ainsi que la remise ou la suppression de la surveillance et les peines encourues par les contrevenants, conformément à l'article 45 du Code pénal.

**Dispositions relatives à l'interdiction de séjour.**

L'interdiction de séjour, édictée par l'art. 19 de la loi du 27 mai 1885, en remplacement de la surveillance de la haute police supprimée, est générale ou particulière.

Les circonscriptions territoriales auxquelles s'applique l'interdiction générale sont déterminées par des arrêtés du Gouverneur.

Le séjour et l'accès de toute autre localité peuvent, en outre, être interdits par mesure de précautions individuelles. Les interdictions particulières sont prononcées par décision du Gouverneur.

Les interdictions générales ou particulières sont notifiées individuellement au condamné au moment de sa libération. Elles sont constatées par un procès-verbal signé par l'intéressé, sauf impossibilité ou refus.

Il peut être accordé au libéré l'autorisation de

séjourner momentanément dans une localité interdite. L'autorisation est valable pour six mois au plus, avant le terme desquels elle peut toujours être révoquée. Elle peut être l'objet de prorogations successives pour une nouvelle période de six mois.

La révocation de l'autorisation de séjour momentané dans une localité interdite est notifiée au libéré par procès-verbal.

L'interdiction de séjour ne peut être suspendue par le Gouverneur, après un temps d'épreuve qui ne peut jamais être inférieur à la moitié de la durée totale de cette interdiction.

La suspension de l'interdiction de séjour peut toujours être rapportée par une décision ultérieure du Gouverneur.

Le livret du libéré mentionne les localités interdites par mesure générale ou particulière. Il est également fait mention sur ce livret des autorisations, révocations ou prorogations de séjour dans une localité interdite ainsi que de la suspension de l'interdiction de séjour et du retrait de cette faveur.



## Décret du 13 janvier 1888.

ART. 1<sup>er</sup>. — Les libérés des travaux forcés tenus à résider dans les colonies pénitentiaires sont astreints, pendant la durée de cette résidence, à répondre à deux appels annuels, à l'effet de constater leur présence dans la colonie.

Les dates des appels sont déterminées, chaque année, par arrêtés du Gouverneur; les libérés ont un mois pour y répondre.

ART. 2. — Pendant ce délai, les libérés soumis à l'obligation de la résidence, soit temporaire, soit perpétuelle, doivent se présenter aux autorités désignées par des arrêtés du Gouverneur, publiés au *Journal officiel* de la colonie et affichés partout où besoin est, un mois au moins avant l'ouverture de chaque période d'appels.

ART. 3. — Le Gouverneur peut, par une décision individuelle toujours révoquée, exempter de l'obligation de l'appel les libérés suffisamment connus et offrant des garanties.

ART. 4. — Lorsque des troubles, des évactions collectives ou tout autre événement grave nécessitent un recensement de la population transportée, le Gouverneur, sur la proposition du Directeur de l'administration pénitentiaire peut prescrire un nouvel appel, auquel il est procédé dans les formes et sous les conditions applicables aux appels périodiques.

ART. 5. — Celui qui, sans motif légitime, n'a pas répondu à un appel périodique ou exceptionnel, est puni d'un emprisonnement de deux mois à un an; en cas de nouvelle infraction, dans un délai de cinq ans, aux prescriptions des articles 1<sup>er</sup> et 4 ci-dessus, le libéré qui l'a commise est puni d'un emprisonnement de quatre mois à deux ans.

L'article 463 du code pénal est applicable à ces condamnations, même en cas de récidive.

ART. 6. — La connaissance des infractions à l'obligation de l'appel, ainsi que de tous les crimes et délits commis par les libérés tenus de résider dans la colonie pénitentiaire, est de la compétence des tribunaux de droit commun, à l'exception, toutefois, des infractions spéciales,

déterminées par l'article 8 de la loi du 30 mai 1854 (1).

ART. 8. — Des arrêtés du Gouvernement en conseil privé déterminent :

1° Les circonscriptions d'appel ;

2° Les autorités chargées de constater la présence des libérés ;

3° Les formalités à remplir par les libérés qui se trouvent dans l'impossibilité de répondre aux appels.

#### Décret du 29 septembre 1890.

ART. 1<sup>er</sup>. — Les libérés des travaux forcés, tenus de résider dans les colonies pénitentiaires, sont soumis pendant cette résidence obligatoire

#### (1) Décret du 4 octobre 1889.

ART. 1<sup>er</sup>, § 2. — Sont justiciables des tribunaux maritimes spéciaux :

1°

2° Les libérés des travaux forcés qui se rendent coupables du crime d'évasion prévu par l'article 8 de ladite loi.

aux règles de discipline établies par le récent décret.

ART. 2. — Tout libéré des travaux forcés astreint à la résidence reçoit, au moment de sa libération, un livret destiné à l'inscription des appels prévus au décret du 13 janvier 1888, ainsi qu'au contrôle de ses moyens d'existence. Il doit représenter ce livret à toute réquisition des agents de l'administration pénitentiaire, ou de tous les officiers de police judiciaire.

ART. 3. — Le libéré qui change de résidence est tenu d'en faire la déclaration dans la localité qu'il quitte et dans celle où il transporte sa résidence, auprès de l'autorité désignée par le gouverneur, dans les conditions prévues à l'article 13 du présent décret; la première déclaration doit être effectuée avant le départ, la seconde dans les trois jours de l'arrivée.

ART. 4. — Le libéré qui a perdu son livret est tenu d'en faire la déclaration à l'autorité compétente du lieu où il réside.

ART. 5. — Le libéré doit justifier de moyens d'existence consistant, soit dans la possession légitime de biens suffisants, soit dans la mise en valeur de l'exploitation effective d'une concession régulière, soit dans l'exercice d'une pro-

fession ou d'un négoce non interdits aux libérés, soit dans un engagement de travail.

ART. 6. — Les engagements de travail doivent être contractés pour une durée d'un mois au moins. Ils sont constatés au livret du libéré par la signature de l'engagiste et le visa de l'autorité compétente.

ART. 7. — Le libéré qui ne justifie pas d'un des moyens d'existence prévus à l'article 5 ci-dessus, ou qui se prévaut d'un engagement fictif de travail, est puni des peines portées à l'article 271 du code pénal.

Toutefois, n'est point passible de ces peines le libéré qui a été rendu à la liberté, ou dont le contrat d'engagement a pris fin depuis moins de dix jours.

ART. 8. — Est réputé fictif tout engagement dont, par suite d'un accord frauduleux entre les parties contractantes, les conditions ne sont pas remplies, particulièrement en ce qui concerne l'emploi effectif de l'engagé par l'engagiste.

La nullité de l'engagement est prononcée par le tribunal saisi de la poursuite.

ART. 9. — Toute infraction aux articles 2, 3 et 4 du présent décret est punie d'un emprisonnement de six jours à un mois ou d'une amende

de 16 à 100 francs et, en cas de récidive dans l'année, d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois.

ART. 10. — Est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 500 francs tout individu qui constate sur le livret l'existence d'un engagement fictif de travail qu'il aurait passé avec un libéré.

Si le fait a été commis par un libéré, la peine est de six mois à cinq ans de prison et l'amende peut être élevée à mille francs.

ART. 11. — L'article 463 du code pénal est applicable aux condamnations prononcées en vertu du présent décret, même en cas de récidive.

ART. 12. — Les condamnations à l'emprisonnement prononcées contre des libérés, en vertu du présent décret, ou de toute autre disposition pénale, sont exécutées, à la diligence de l'administration pénitentiaire, sur des ateliers de travail distincts de ceux des forçats ou des relégués collectifs, et dont l'organisation est réglée par des arrêtés des gouverneurs approuvés par le ministre chargé des colonies.

ART. 13. — Des arrêtés des gouverneurs, approuvés par le ministre chargé des colonies,

déterminent les professions interdites aux libérés, ainsi que la forme des livrets, et désignent les autorités appelées à donner les visas et à recevoir les déclarations prévues au présent décret.

## CHAPITRE IX

### LIBÉRÉS EUROPÉENS, CHINOIS ET ARABES

C'est une opinion assez volontiers admise que celle qui consiste à croire que Cayenne — dont le nom sonne si lugubrement — est presque exclusivement un lieu de déportation où l'on ne rencontre que forçats et gardes-chiourme.

Il en était peut-être ainsi il y a quelques vingt ans, alors que la capitale de la Guyane française n'avait pas acquis l'essor commercial que lui a donné depuis le trafic de l'or, dû au voisinage de ses placers, mais aujourd'hui Cayenne est une petite ville coquette, compre-



nant une dizaine de mille d'habitants, tant indigènes qu'Européens, parmi lesquels les transportés ne comptent que pour un nombre infime.

J'en ai déjà dit la raison :

Depuis 1898, les libérés frappés d'interdiction de séjour, en vertu d'un décret du Gouverneur, en application de l'article 19 de la loi du 27 mai 1885, votée en remplacement de la surveillance de la haute police, ne sont pas autorisés à résider dans la ville.

Considérant que la Guyane était souillée par la transportation et que la présence des forçats parmi la population constituait un danger public, les assemblées élues se sont efforcées d'en débarrasser la ville et de concentrer au Maroni tous ceux qui, n'ayant point fait preuve de travail suivi et de bonne conduite, ne représentaient point une utilité pour le pays.

On a notifié aux libérés l'interdiction de séjour dont ils étaient frappés et réduit le chiffre des condamnés du pénitencier-dépôt de Cayenne; le maire a donné à la police des ordres formels pour que les corvées des transportés employés par l'administration pénitentiaire, ou par les autres services publics, suivissent un itinéraire presque extra-urbain, afin de les empêcher de

circuler dans les voies principales; enfin, M. Ursleur, après avoir convaincu ses électeurs que la présence des transportés, même libérés, nuisait à la prospérité de la colonie, a été élu député sur la promesse qu'il les débarrasserait de la transportation.

En 1899, si l'œuvre de concentration au Maroni n'était point encore accomplie, cela tenait à la lenteur toute administrative avec laquelle se poursuivaient les travaux d'aménagement des nouveaux centres pénitenciers, mais l'effectif des condamnés présents dans la capitale de la Guyane n'était plus, à part quelques libérés, que de trois cents forçats, relégués dans un pénitencier situé sur le bord de la mer, à un kilomètre environ de la ville, et aucun d'eux n'était occupé chez des particuliers ou dans des services publics.

Les Cayennais semblent oublier que, si leur cité est aujourd'hui habitable, si des routes et des chemins praticables y ont été percés, si des places et des rues y ont été tracées, des jardins plantés, des habitations construites, c'est par le labeur exclusif des transportés.

Ils oublient que certaines routes, comme celle qui conduit de Cayenne à Rémyr, ont été tracées

dans un sol tellement infecté de malaria que les hommes y tombaient comme sous la mitraille et qu'il est resté légendaire que *chacun de ses kilomètres a coûté la vie à plus de mille forçats!*

Ils oublient encore que la paresse, l'inhabileté des noirs et créoles, les rendent incapables de remplacer les ouvriers intelligents et actifs que sont, en général, les Européens.

Autrefois, la transportation fournissait à Cayenne presque toute la main-d'œuvre dans les services publics; les ouvriers d'art étaient employés à la construction et à la réfection des bâtiments, des corvées sillonnaient les routes et les rues et se chargeaient des travaux de la voirie. Autrefois les particuliers pouvaient avoir à leur service des engagés qu'ils employaient aux travaux les plus divers, mais particulièrement à la culture et au jardinage auxquels n'entend rien la population de couleur.

Pas un radis, pas un pied de salade ne se consommait qui n'eût été planté et soigné par les forçats.

C'était encore au travail des forçats fournis en cession par l'administration pénitentiaire, qu'était due la pleine prospérité d'immenses

plantations de café, de cacao, de poivre et autres produits guyanais, comme celle que possède M. Félix Potin, à Pâcot, à quelques kilomètres de la ville.

Il y avait, par semaine, dans cette seule propriété, jusqu'à cent journées de travail fournies par eux.

Les nouveaux règlements ne tardèrent pas à donner d'édifiants résultats.

Il n'y avait pas quinze jours que Cayenne était privée de la main-d'œuvre pénale, que déjà les rues devenaient impraticables.

Avec la prodigieuse rapidité de développement que la végétation acquiert sous les tropiques, les broussailles poussaient dans la ville comme au temps où son emplacement était encore inculte. La nature reprenait ses droits et menaçait de tout envahir. La place des Palmistes, gloire des habitants, devenait une véritable forêt vierge. Quant au service de la voirie, je laisse à penser, par comparaison, dans quel état de marasme il se trouvait !

Pour remédier à l'envahissement des herbes, la municipalité ne trouva à embaucher, en remplacement des forçats, que quelques coolies hindous, derniers vestiges des huit mille trois

cent soixante-douze coolies amenés à la Guyane en 1856.

Pour entretenir leurs plantations, les colons furent obligés d'avoir recours à des nègres anglais, pour la plupart... évadés des bagnes de Sainte-Lucie.

Quant à l'enlèvement des immondices, on en laissa le soin aux *urubus*.

Ces *urubus* sont des vautours de petite taille que les transportés ont surnommé « les charognards ». Personne ne connaît leur histoire, et chacun la raconte à sa façon. On les dit originaires de Chine. Un navigateur inconnu les aurait apportés à la Guyane à une date que l'on ne peut fixer.

Quand vient la nuit, ils se perchent sur les toits des maisons ou bien au faite des arbres élevés. Dès la pointe du jour, ils s'abattent par nuées dans les rues, et s'y promènent majestueusement, fouillant du bec les tas d'ordures, à la recherche de tout ce qui peut satisfaire leur voracité.

Protégés par les lois, tels des animaux sacrés, ils sont devenus peu farouches, et c'est à peine s'ils se dérangent à l'approche du passant.

Constantinople a ses chiens ; Cayenne a ses vautours.

C'est à ces agents sanitaires ailés que la ville dut de ne pas être ravagée par le choléra.

L'œuvre de concentration au Maroni ne s'en poursuit pas moins.

La présence des transportés parmi la population constitue-t-elle réellement un danger si grand pour la moralité et la sécurité publiques qu'il faille se résigner à se passer de leurs précieux services ?

Est-ce bien par souci de moralité qu'un peuple de nègres débauchés, d'aventuriers sans aveu, de commerçants rapaces et d'administrateurs dénués de scrupules les éloigne de son sein ?

Les causes du mouvement sont moins nobles.

Le dédain de l'administration pénitentiaire pour tout ce qui pourrait aider au relèvement des forçats, l'hostilité de la population envers une race plus intelligente et plus active, les soucis d'une politique de complaisance envers les électeurs en ont fait tous les frais.

Lorsque les transportés arrivent à la libération, — ce qui est relativement rare — ils sont jetés sans ressources au hasard de la vie, sans que personne se préoccupe de ce qu'ils devien-

dront. Ceux qui possèdent un pécule sont autorisés à le toucher, mais ils sont en extrême minorité.

Aux dispositions légales du livret, viennent s'ajouter les tracasseries, les vexations sans nombre infligées par les règlements locaux et la population tout entière, pour leur rendre l'existence difficile.

Leur qualité de transportés libérés leur ferme toutes les portes ; non seulement il leur est difficile de trouver du travail, mais encore de trouver à se loger, si ce n'est chez des propriétaires qui, profitant de la situation, consentent à les abriter moyennant un prix exorbitant.

Il faut ajouter à cela que, dans toute la colonie, ce n'est pas seulement le prix des vivres qui est élevé, mais le prix de toutes choses en général. Le pain vaut 0 fr. 60 le kilo, et j'ai donné déjà un aperçu des tarifs du marché, mais un simple bourgeron d'ouvrier coûte 6 francs ; si l'on veut se vêtir de drap, il faut donner 50 ou 60 francs pour un mauvais complet de confection et de la qualité la plus inférieure.

Si l'on ne veut être logé comme l'était mon ami Jeanne, il faut se résoudre à payer une mo-

deste chambre sans meubles à raison de 30 francs par mois.

Or, les libérés qui trouvent à s'employer en qualité d'engagés sont ordinairement payés de 30 à 60 francs par mois, plus une indemnité de nourriture de 25 à 30 francs!

Et, au fur et à mesure que l'on interdit à ces ex-forçats le séjour de Cayenne et des communes suburbaines, et que se poursuit l'œuvre de concentration au Maroni, qui est une commune exclusivement pénitentiaire, on achève de leur enlever les moyens de vivre honnêtement.

En effet, ils vont grossir au Maroni le nombre déjà trop grand des relégués individuels, qui, étant donné le peu de ressources de la commune, ne trouvent déjà pas à y gagner de quoi se nourrir. Tous les travaux y sont à la charge de l'administration pénitentiaire, et elle trouve plus profitable de les faire exécuter par des hommes en cours de peine dont la main-d'œuvre ne lui coûte rien.

On comprendra que, dans de telles conditions, la libération équivaut à une condamnation nouvelle entraînant la mort par inanition, le suicide ou la perpétration de nouveaux crimes



et délits suivis d'un inévitable retour au pénitencier.

Il est, cependant, une catégorie de libérés pour lesquels l'administration civile de la colonie est plus tolérante : ce sont les Chinois et les Arabes.

Les premiers exercent tous la profession de pêcheur.

Comme le poisson constitue le fond de l'alimentation des noirs et créoles, et comme ces derniers ne se livrent pas plus à la pêche qu'à aucun autre travail, à part celui de la recherche de l'or dans les placers des environs de Cayenne ou du Contesté franco-brésilien, ils consentent à supporter les Chinois qui exercent une industrie indispensable à leur nourriture.

Les Chinois, ou plus exactement les Annamites, ne se mêlent pas au reste de la population.

Ils vivent à Cayenne comme dans leur pays d'origine. Ils ont construit une sorte de village suspendu sur le canal de Laussat, creusé par la main des transportés. Les cases de ce village communiquent toutes ensemble par une passerelle d'une longueur de plus de deux cents mètres. A marée haute, l'eau se trouve au ni-

veau du plancher des habitants. Les barques et les pirogues sont amarrées au pilotis qui soutient les cases. De grandes perches plantées de loin en loin servent à mettre au sec les filets de pêche.

Vu du canal, ce village offre un aspect des plus pittoresques.

Ses habitants pratiquent entre eux une grande solidarité. Tout Annamite libéré se rend parmi ses compatriotes dès sa sortie du pénitencier, et il est certain d'y rencontrer bon accueil. Lorsqu'un des leurs, en cours de peine, parvient à s'évader, il est rarement repris, et il ne lui est point nécessaire de quitter la colonie.

Ce village flottant, qui semble être exposé au grand jour et à la vue de tous, possède des coins dans lesquels le regard d'un profane ne pénètre jamais.

Ces fils du Céleste-Empire ont conservé de ses coutumes la grande sobriété mais, en revanche, ils sont joueurs et font une grande consommation d'opium.

De même que les Chinois, les Arabes conservent dans l'exil les mœurs de leur pays et, dès qu'ils sont libérés, ils forment une fraction spéciale. Aucun ne consent à travailler pour un

patron, aussi s'arrangent-ils tous pour établir à leur compte un petit commerce indépendant.

Ceux qui n'ont pas les moyens d'entreprendre autre chose se mettent marchands de café. Avec peu, ils montent leur matériel : un réchaud, une marmite, quelques tasses et les voilà installés.

A ce commerce, ils ajoutent, en général, celui de logeur à la nuit. Ils installent des hamacs dans des baraques en planche et y logent des libérés... on sait dans quelles conditions !

Comme presque tous ont été contre-maîtres sur les pénitenciers, ils ont conservé l'habitude de la délation et ils servent d'indicateurs à la police, d'où la tolérance de cette dernière à leur égard.

Beaucoup tiennent des épiceries bien achalandées et arrivent à amasser une petite fortune.

Contrairement aux Chinois qui fondent à Cayenne une installation définitive, le rêve de tous les Arabes est de revoir l'Afrique.

Aussi font-ils toutes les démarches possibles pour obtenir leur levée de résidence. Quelques-uns y parviennent après des difficultés sans nombre.

Les quelques libérés Européens qui sont encore

autorisés à résider à Cayenne, pour être un peu mieux partagés que leurs frères en misère relégués au Maroni, n'en rencontrent pas moins de très grandes difficultés pour gagner leur vie.

On leur a fait une réputation de banditisme exagérée et, pour quelques vols et autres méfaits qu'ils ont commis dans la colonie, combien leur en ont été imputés, dont des Martiniquais, des étrangers et même des indigènes étaient les auteurs !

Ceux-ci opèrent avec d'autant plus d'assurance qu'ils sont persuadés de l'impunité, certains à l'avance que tous les soupçons se porteront sur les libérés. Combien de ces malheureux ne sont-ils pas retournés ainsi dans l'enfer du bagne, alors qu'ils étaient innocents et que l'on ne possédait sur eux que de vagues présomptions !

M. Sazou, conseiller général, qui ne partageait pas en tous points les idées de ses collègues quant à l'influence néfaste de la transportation, disait un jour au Conseil que : « avant d'interdire Cayenne aux transportés libérés qui, après tout, sont venus là par force, on ferait bien de prendre des mesures contre l'envahissement

progressif des Anglais qui, sous toute apparence, viennent des bagnes de leur pays ».

Au mois de mai 1900, un nègre de Cayenne, qui était mon voisin, fut assassiné en descendant du Mahury, un placier situé à quelques heures de canotage de la ville. Il était porteur de 700 grammes d'or. Dès que la nouvelle du crime fut parvenue aux autorités, on arrêta, suivant l'habitude, toute une bande de libérés que l'on mit en prison. A quelques jours de là, on acquit la certitude que le crime avait été commis par un noir de la Martinique qui fut arrêté à son tour. Pour cette fois, les prisonniers furent relâchés et ils n'eurent à subir qu'une courte prévention.

La plupart du temps, ils sont moins heureux.

Il faut un coupable et, quand on ne le découvre pas ailleurs, on le choisit parmi les libérés. De fortes présomptions, dans ce dernier cas, dispensent les juges de rechercher pour base une certitude, mais le résultat est le même et la conscience leur demeure légère.

Les nègres Cayennais sont à la fois ignorants, menteurs, gourmands, voleurs quand ils sont sûrs de l'impunité, et surtout d'une paresse incurable. Ce n'est donc point pour leur immo-

ralité qu'ils éloignent systématiquement les libérés, mais parce que leur état d'infériorité leur fait redouter, par simple jalousie et contre tout intérêt local, le voisinage des Européens.

Les seuls qui échappent à ce mauvais état de choses sont ceux dont on a besoin, ceux qui possèdent des métiers d'art leur permettant de s'imposer.

Les autres sont voués à l'extrême misère.

Je dois à la vérité de dire que tous, ou presque tous, manquent d'initiative et d'esprit de suite. Le séjour au pénitencier a créé en eux des tares nouvelles qui sont venues s'ajouter à celles que, pour des causes diverses, ils possédaient déjà. Le célibat forcé les a rendus sodomistes; les duretés du régime ont fait d'eux des êtres rapaces, égoïstes et féroces; l'habitude de ne marcher qu'au commandement brutal de gardes-chiourme grossiers et ignorants a détruit en eux tout sentiment de dignité.

Une fois libres, ils prennent les défauts des nègres; ils deviennent insoucians et ivrognes, ils deviennent *tafiatiques* (c'est ainsi que l'on désigne les alcooliques dans la colonie).

Arrivés à cet état, ils sont incapables d'un travail régulier, ils se trouvent bientôt sans

domicile et errent à demi vêtus et toujours pieds nus. Ils travaillent alors sur le quai faisant une course pour l'un, portant une malle pour l'autre, aidant quelquefois à décharger des navires.

Comme ce genre d'occupations ne laisse pas de place pour tous, ils se répandent aux environs de Cayenne, dans les habitations, où ils prennent ce qu'ils peuvent pour vivre. Ils ne tardent, d'ailleurs, pas à se faire arrêter et, pour un peu productif vol avec effraction, ils retournent au bagne pour dix, quinze ou vingt ans!

Pourtant, à leur sortie du pénitencier, ils s'étaient promis de travailler, de se créer une vie nouvelle... mais, une fois encore, la société n'a rien fait pour eux.

Ceux qui, par exception, ont un travail assidu et assez rémunérateur, échappent à ce fâcheux aboutissement, mais ils se trouvent quand même en butte à de grandes difficultés en ce sens que tous les établissements publics leur sont interdits et qu'il leur est même impossible de prendre leurs repas dans un restaurant.

Ils en sont réduits à faire leur cuisine chez eux.

Aussi voit-on souvent trois ou quatre libérés

habitant ensemble. Cela leur donne l'agrément d'être en société et, en diminuant les frais, d'avoir une table un peu meilleure.

C'est la seule satisfaction qu'ils puissent goûter.

Dans tous ses rapports avec la population indigène, le forçat libéré est appelé à récolter des insultes et des vexations. Lorsqu'il est pour elle une source de profit, on le supporte, mais dès que naît un différend, l'éternelle injure « sale forçat ! » lui est jetée à la face.

A-t-il une discussion d'intérêt et fait-il appel aux tribunaux ? Il est condamné d'avance.

Les libérés sont, en outre, astreints à certaines règles de police humiliantes, telles que la présentation du livret à toute réquisition.

Un policier rencontre-t-il un libéré en compagnie d'une personne quelconque ? Bien que le connaissant et sachant qu'il est dans une situation régulière, il profitera de ce moment pour lui demander son livret dans le seul but de le vexer ou de lui faire du tort.

Nous avons dit quelles peines redoutables attendaient les libérés en cas de tentative d'évasion.

Lorsque l'un d'eux veut fuir, il rencontre de



la part de certains indigènes une singulière complaisance pour favoriser son projet.

En effet, il est des propriétaires de petites *tapouilles* qui, après avoir exigé un prix de passage, — toujours très élevé, étant donné les risques auxquels ils prétendent s'exposer, — après avoir pris les bagages à leur bord, vont prévenir les gardiens du port ou la police.

Ceux-ci vont cueillir le fuyard au moment où il met le pied sur le bateau et ils font remettre une prime au dénonciateur.

Ces honnêtes patrons bénéficient donc sans peine des bagages, du prix du voyage, et ils touchent encore une somme en récompense de leur délation, ce qui constitue une assez bonne affaire pour des hommes dont la conscience ne s'émeut pas facilement.

Il est vrai que les libérés, de même que les transportés en cours de peine qui ont atteint la limite de temps et qui sont parvenus à la première classe, ont droit, d'après les règlements, au bénéfice de la concession.

Mais il en est de cette partie de la loi comme des autres : l'administration n'en tient aucun compte.

Aussi n'ai-je jamais vu de libérés en possession d'aucune concession.

Il faut dire qu'étant donné le peu d'avantages qu'offre cette situation, il n'y a pas lieu de le regretter.

## CHAPITRE X

### LES CONCESSIONNAIRES

Pour pouvoir bénéficier d'une concession, le transporté doit remplir les conditions suivantes :

- 1° Être de première classe (1).
- 2° Verser cent francs de cautionnement ;

(1) Il existe trois classes auxquelles peuvent atteindre successivement les condamnés en raison de leur bonne conduite et souvent de peu louables complaisances envers les administrateurs et le personnel de surveillance. Ces grades sont surtout honorifiques. Pour bénéficier d'une faveur quelconque, il est indispensable d'appartenir à la première classe. La plupart de ces faveurs, sont, d'ailleurs, illusoires.

3° Être admis par le conseil de santé ;

4° Avoir accompli la moitié de sa peine s'il a été condamné à temps ; avoir au moins dix ans de présence dans la colonie s'il a été condamné à vie.

Il est deux sortes de concessions : la *rurale* et l'*urbaine*.

La première consiste en un lopin de terre et une cabane de bois.

La deuxième en une simple baraque construite sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

Seuls les ouvriers d'art peuvent bénéficier de cette dernière.

Comme les forçats ne touchent aucune rétribution pour leur travail, ils ne peuvent, en général, devenir concessionnaires, pour cette bonne raison qu'ils se trouvent dans l'incapacité absolue de verser le cautionnement de cent francs.

Ils doivent d'ailleurs, le plus souvent, s'estimer heureux qu'il en soit ainsi, car, lorsque par hasard ils possèdent la somme à leur pécule, ou lorsqu'un généreux donateur la verse pour eux, l'administration, dans l'espoir de s'approprier l'argent, les fait attendre encore dix-huit mois ou deux ans et les envoie pour cette période dans

des chantiers forestiers très malsains où ils ont de grandes chances de mourir.

Quant au nombre infime de ceux qui parviennent à vaincre ces obstacles et obtenir ce coin de terre promise, voici dans quelles conditions ils sont traités :

On leur construit une baraque en bois sur le coin de brousse qui leur est désigné. Ils emportent du pénitencier leur sac et leur hamac; ils ne reçoivent ni literie ni ustensiles de cuisine. Comme instruments aratoires, on leur donne une houe, une pelle et un sabre d'abatis.

C'est avec ce matériel insuffisant qu'ils doivent défricher leur concession.

Pendant les six premiers mois, ils touchent leurs vivres comme s'ils étaient sur le pénitencier, mais il leur faut au moins dix-huit mois d'attente pour que la terre soit en rapport, et quel rapport!

L'administration, qui exploite pour son compte une usine à tafia, oblige ces malheureux à planter de la canne à sucre et leur interdit de se réserver un coin de terrain pour y cultiver des patates.

Cette canne est achetée par l'administration au prix qu'elle fixe elle-même, si bien que non

seulement le concessionnaire a travaillé dix-huit mois sans gagner un sou, mais encore il se voit frustré sur le prix et la quantité de la marchandise.

A moins d'avoir une fortune personnelle ou des ressources de sa famille, aucun concessionnaire ne peut vivre dans de telles conditions et il est contraint, après un an ou un an et demi d'inutiles efforts, de réintégrer le pénitencier.

Si on laissait le transporté exploiter sa concession à sa guise, il pourrait y faire venir pour sa nourriture du manioc, des ignames, des patates, des bananes et autres produits que le climat favorise. Le café, le poivre, la vanille deviennent d'un bon rapport...

Mais, en ce cas, le concessionnaire serait trop heureux et ne fournirait plus [matière exploitable à l'administration.

C'est ce qu'elle ne veut pas.

Elle est intéressée à ce qu'il croupisse dans sa misère et même dans l'abjection du bagne sous la livrée du forçat.

A l'époque où j'étais au Maroni, c'est-à-dire en 1897 et 1898, il n'y avait que trois concessions occupées par des Européens, une urbaine et deux rurales.

La première était occupée par un nommé Cintrat, établi menuisier dans un village où il avait peine à vivre.

Une autre, située sur la route de Saint-Louis, près de la briqueterie, était assez florissante, grâce au travail opiniâtre de deux Italiens, deux frères dont le nom m'échappe.

La troisième enfin, avait été concédée à un nommé Cauchois, condamné à perpétuité par la Cour d'assises de la Seine-Inférieure.

Ce Cauchois était un ancien architecte qui devait avoir quelque protection car, peu de temps après son arrivée à la Guyane, sa peine avait été remise à vingt ans et, bien avant l'époque fixée par le règlement, il était placé en concession.

La partie de terrain qui lui avait échu était située sur la route de Saint-Maurice, à peu de distance de Saint-Laurent-du-Maroni, et elle était en plein rapport.

Lorsqu'on le nomma concessionnaire, il fut admis, en outre, au service des travaux, comme dessinateur aux appointements de 6 francs par jour et autorisé, par exception, à placer quelqu'un dans sa concession.

Peu de temps après, il épousait une veuve en

possession d'une concession voisine de la sienne.

Entouré de circonstances aussi favorables, il ne pouvait que réussir.

Il y avait encore, à cette époque, une trentaine de concessions occupées par des condamnés Arabes, mariés, pour la plupart, à des femmes reléguées.

En plantant leurs cannes à sucre et malgré leur grande sobriété, ils parvenaient juste à ne pas mourir de faim.

En résumé, on ne pouvait compter plus de trente ou quarante concessionnaires sur une population de sept mille transportés présents à l'appel de 1899.

Comme on peut en juger, le régime pénitentiaire, sous couleur de prévenir les crimes et délits, laisse toute latitude à d'autres crimes et délits de se manifester, en livrant sans défense, sans moyen de protester, des hommes à l'indigne exploitation d'administrateurs avides et de gardes-chiourme sans humanité.

Sous prétexte d'amender les forçats, il achève de développer en eux les pires instincts, d'étouffer les meilleurs sentiments, et il est secondé en cette œuvre néfaste par la population indigène.



Leur rôle est de les broyer dans un engrenage qui les éloignera à tout jamais de la bonne voie et des besognes salutaires, mais satisfera, du moins, l'esprit de bas trafic et les passions criminelles des plus forts.

Sous les menteuses apparences de l'intérêt général et de la philanthropie, à la libération comme au bagne, comme dans nos sociétés civilisées, c'est encore le *Væ Victis!*

## CHAPITRE XI

### MARCHANDES D'AMOUR

Dimanche.

Ici, comme en Europe, c'est jour de repos bien gagné. Partout règne une chaleur lourde qui assomme bêtes et gens. L'océan bleu cru est comme un miroir, et de cette surface liquide n'émane nulle fraîcheur. Le soleil est un ardent brasier qui, de ses rayons perpendiculaires, semble semer l'incendie.

On s'attarde au balancement des hamacs où l'ennui vient vous assaillir, avec la hantise et le regret des pays lointains, bien lointains, par delà l'immensité des mers !...

Alourdi, les paupières mi-closes, je revois la maison paternelle; j'écoute, tel en un rêve, la voix de mes chers parents. Puis, c'est la grande route, le départ pour le tour de France, et les premiers meetings révolutionnaires dont j'entends la rumeur... Pêle-mêle passent des scènes de tendresse et de misère, et je ressens à nouveau les émotions des hardis coups de mains et d'Espagne et de France... Puis la prison, encore la prison, et le bagne!

Même au sein du bien être, je suis encore captif et l'oubli des premiers efforts me laisse plus vivement en proie au sentiment de ma captivité.

Ah! comme j'échangerais ma quiétude présente contre la situation des vagabonds qui, là-bas, cherchent durement leur pain; contre la situation des chemineaux avec qui j'ai travaillé jadis, l'hiver, sur la ligne!

Dans ces heures de nostalgie, on sent naître un besoin de consolantes caresses et la chair, exacerbée par les longues chastetés, exige, comme un dérivatif au chagrin, l'illusion d'amour que donnent quelques instants de volupté — fût-elle tarifée!

Comme l'après-midi s'achevait, je secouai

ma torpeur et sortis pour me promener un peu à l'ombre des grands arbres de la Place.

Des femmes passaient, des femmes de couleur, noires, mulâtresses ou créoles, avec des hanches onduleuses et de larges rires découvrant des dents éblouissantes.

Des femmes passaient, et l'une d'elles sourit, provocante, puis s'enfuit, comme si quelque pudeur l'eût empêchée d'écouter, en public, mes paroles.

Une femme sourit et, fût-elle laide, c'est un peu de soleil dans l'existence des attristés.

La nuit venue, j'allai rôder autour de la pauvre case où j'avais vu entrer la femme qui m'avait souri. Elle veillait et m'ouvrit sa porte, sans honte.

Dans la pièce, il y avait à terre, dans un coin, des nattes servant de lit; sur la table de bois grossier, du tafia et des pipes; et une petite chapelle de la Vierge au-dessus des nattes, une chapelle devant laquelle brûlait une veilleuse.

Avec l'exubérance particulière aux noirs, la femme emplissait la pièce de son babil.

Je revois encore sa face de bronze éclairée d'yeux vifs et enfantins, et l'attirail de bijouterie

à bon marché qu'elle secouait à chacun de ses gestes.

Elle avait versé du tafia dans de grands verres et, tout en babillant, elle bourrait une grosse pipe qu'elle alluma avec l'aisance d'un vieux matelot.

Je voulus l'attirer vers moi, mais elle s'évada avec une souplesse de tigre, tout effarée, comme si j'eusse commis quelque sacrilège.

Avant que j'eusse eu le temps de la rattraper, d'un bond elle s'était élancée sur les nattes servant de lit et, pieusement, doucement, je la vis tirer devant la statuette de la Vierge un petit rideau.

« *Mo mounde quétien!... mo baptisée foute!* »

Ce rideau semblait symboliser la ligne de démarcation très nette que la petite négresse prostituée établissait de par les nécessités de l'existence, entre la vie profane et la vie mystique.

D'un côté, la pureté d'âme, la prière, la chasteté, la volonté d'ascétisme; de l'autre, le rut, les caresses, le tafia et... la pipe!

La petite négresse s'était affaissée sur les nattes et, le visage dans les mains, elle priait avec ferveur. J'entendais le marmonnement de ses lèvres laissant fuir, en créole, les phrases

consacrées des *Pater* et des *Ave Maria*, et je la regardais avec surprise, n'osant la contrarier.

Quand la prière fut terminée, elle fit un grand signe de croix et, rassérénée, elle revint vers moi, souriante, dénuée de pudeur, prête pour le rite païen de l'amour. Elle pouvait se donner maintenant, et elle m'ouvrit ses bras, m'attira vers les nattes...

L'aube éclairait à peine le ciel et je dormais encore d'un sommeil lourd, lorsque la fille noire me poussa, m'éveilla.

« *Chéi! To qu'à allé, coq y qu'a chanté!* »

J'aurais désiré reposer encore, mais elle insista, avec une voix tellement suppliante, pour que je partisse, que je me décidai à me lever et à prendre congé d'elle.

En m'ouvrant la porte, elle regarda à droite et à gauche dans la rue, avec appréhension, comme si elle eût craint de voir sa vertu compromise auprès des voisins par ma présence dans sa case.

Qu'avait-elle donc et d'où venaient semblables scrupules?

Par discrétion, je m'abstins de questionner mon amante d'une nuit et je regagnai ma demeure.

Aux jours pesants de nostalgie, je goûtai aux caresses d'autres femmes. Chez toutes, je retrouvai le même cérémonial, les prières en créole, la pipe et le tafia, le rideau tiré devant la Vierge, et les mêmes pudeurs pour me parler en public. Puis je revis ma première maîtresse avec l'attirance qu'amènent un commencement d'habitude et un peu d'amitié.

Un homme a dit :

« Il faut aimer les femmes pour le plaisir qu'elles vous donnent et ne point chercher à deviner leurs secrètes pensées. »

Un jour je fus indiscret.

J'avais aperçu, au marché, la petite négresse, et je m'étais approché d'elle en lui souhaitant le bonjour. Tout d'abord, m'ayant reconnu, elle pressa le pas et détourna la tête. Mais j'insistai, je suivis le même chemin qu'elle, trouvant ridicule une semblable mimique, alors, furieuse, elle me lança une bordée d'injures.

« Ah!... Ah!... », criait-elle, « *Qui ça mounde là? Mo pas connais y non!... Sale mounde blanc là... Mo pas causer... Hou!... ah!... ah!... Sale popote!...* »

Sales popotes!

Ainsi elles désignent les forçats dans leur

patois et je connus la raison de ses pudeurs devant le monde, de leurs pudeurs à toutes.

On savait que je sortais des pénitenciers.

Interdit, je la laissai fuir, toute honteuse, grommelant encore des insultes à mon adresse, et je rebroussai chemin, un peu attristé.

Ah! le bagne ne lâche point aisément sa proie et son influence intervient dans toutes les relations de l'existence pour éloigner de sa victime comme d'un pestiféré.

Encore les administrateurs, les financiers, les agents de l'autorité étaient-ils dans leur rôle en méprisant les forçats! Mais les gueux? Mais les filles d'amour, autres victimes elles-mêmes d'un joug social meurtrier?

Les marchandes d'amour, hélas! leur jetaient la première pierre!



## CHAPITRE XII

### MŒURS CAYENNAISES

A Cayenne, la population se divise en trois classes bien distinctes :

D'abord les fonctionnaires, tous européens ou créoles ; ensuite les commerçants qui sont en même temps les gros actionnaires de la Banque, gens venus des cinq parties du monde et dont l'origine de la fortune remonte à leur installation en Guyane, enfin le *vulgum pecus* des nègres et créoles ; mélangé d'éléments annamites, arabes et d'européens misérables.

Ces castes et ces races n'ont entre elles que

les rapports nécessités par les fonctions, le commerce ou le métier.

Les Cayennais, en général, et les noirs en particulier, sont d'un pédantisme ridicule qui se révèle dans les moindres actes de l'existence.

Tous les nègres sont décorés de noms ronflants empruntés à la mythologie ou à l'histoire ancienne. Anciens esclaves, ils ont l'insupportable vanité des parvenus. Ils jouent au grand seigneur, au spadassin, et il n'en est pas un dans la case duquel vous ne trouviez quelques fleurets ou épées disposés en panoplie.

Comme tous les gens d'une telle mentalité, ils sont envers les faibles d'une arrogance, d'une brutalité qui est en raison de la platitude qu'ils manifestent devant les maîtres. Ils distribuent, sans compter, des coups de corde à tous ceux, enfants ou domestiques, qui se trouvent sous leur domination.

Les femmes surtout ont un goût très particulier pour ce genre de correction.

Maintes fois j'ai assisté à des scènes révoltantes :

Des mères, assises sur le pas de la porte de leur cabane, la corde à la main, ordonnaient à un pauvre petit être de quatre ou cinq ans de

s'approcher pour recevoir le châtimeut et, sans colère, avec une impassibilité parfaite, elles le frappaient jusqu'au sang. ▲

Un jour qu'une de ces scènes de sauvagerie avait lieu devant ma maison, j'eus le malheur de vouloir intervenir.

Mal m'en avait pris!

Toutes les vieilles mégères du quartier m'accablèrent d'injures dans lesquelles le fameux « popote! » revenait à chaque phrase.

Pour échapper à leur vindicte, je dus m'enfermer chez moi.

Les enfants sont, pour leurs mères, d'une obéissance passive. Dans la famille le père ne compte pas, pour la raison bien simple que, le plus souvent, ils ne le connaissent point.

Il n'est pas rare que, dans une famille où la femme possède quatre ou cinq enfants, il n'en soit pas deux du même père.

Très rarement les noirs se marient, et toujours les enfants restent à la mère qui demande à l'époux du moment d'élever les rejetons de ses prédécesseurs.

L'autorité dont jouissent les femmes dans la famille se manifeste aussi dans les affaires publiques.

Dans les manifestations, elles sont toujours en tête et font le coup de poing avec une maëstria qui rappelle celle de nos voyous de barrière.

A ces agréments, comme nous l'avons vu, elles joignent celui de fumer la pipe et de boire le tafia à pleins verres.

Jusqu'à un certain âge, elles n'arborent pas leurs pipes dans la rue, surtout en plein jour, mais aucune d'elles ne se coucherait sans avoir fumé la sienne pendant un quart d'heure ou vingt minutes et avalé quelques fortes rasades d'alcool.

Toutes ces dames de couleur sont d'un commerce facile.

Une réflexion de M. Charvin, ancien gouverneur de la Guyane, pourra donner une idée de l'austérité de leurs mœurs :

En 1895, un commandant de place, ayant remarqué qu'un très grand nombre de soldats était atteint de maladies qui n'étaient pas contractées au service de l'État, lui avait demandé de vouloir bien autoriser, à Cayenne, l'ouverture d'une maison de tolérance dans laquelle, seuls, les soldats seraient admis.

— Vous désirez un lupanar? répondit le

gouverneur. C'est bien simple : faites entourer la ville de murs et ce sera chose faite!

Les forçats sont les seuls hommes avec lesquels elles refusent de s'afficher.

Elles consentent bien à les recevoir, ou même à se rendre chez eux, mais la nuit seulement et quand elles sont certaines de ne pas être vues. Elles leur prodiguent dans l'intimité les noms les plus tendres mais les abreuvent d'injures grossières dès qu'ils ont le malheur de leur adresser la parole en public.

Dès le matin, on entend par la ville, un cri monotone, poussé par de petites négresses parcourant les rues du trottement de leurs pieds nus : « *Mes mabi!... Mes mabi!...* »

Sur la tête, elles portent une boîte carrée dans laquelle sont alignées des bouteilles de différentes grandeurs emplies de *mabi*, c'est-à-dire de boisson fermentée composée avec de l'ananas et divers fruits guyanais.

Cette boisson est très appréciée des nègres qui l'absorbent pour éteindre le feu du tafia de la veille.

Ces petites marchandes, dont l'aînée n'a pas toujours quatorze ans, ne vendent pas que du *mabi*.

Ce sont des Martiniquaises, amenées à Cayenne par de vieilles procureuses qui les livrent à la prostitution. La même patronne possède jusqu'à douze de ces jeunes esclaves qui rapportent de gros profits. On les entretient à peu de frais : une poignée de *couac* (1) et un peu de *bacaliau* (2) constitue leur nourriture. Pour tout vêtement, elles portent une robe d'indienne et un mouchoir de couleur enveloppant la tête. De chaussures, il n'en faut point parler.

« Ça les empêcherait de marcher ».

Quant au logement, on les parque toutes ensemble dans une grande pièce ayant, pour literie, des nattes étendues à terre.

Elles sont rudoyées ou choyées suivant la somme qu'elles rapportent.

Pour peu que l'homme qui leur achète un verre de mabi les regarde avec complaisance, elles s'offrent à satisfaire son désir, mais en échange de quelques piécettes.

« *Si to oulé mon co, to bà mo sous maqués* » disent-elles.

Cela signifie, en d'autres termes :

(1) Farine de manioc.

(2) Morue séchée.

« Si tu veux me posséder, donne moi de l'argent. »

Dans la ville, elles sont légion.

En dépit de la dissolution de leurs mœurs, les Cayennais sont d'un fanatisme outré.

Le prêtre est le grand chef et le mot Dieu trouve sa place dans toutes les conversations.

Si vous prononcez quelques paroles qui semblent blasphématoires, vous êtes certain d'entendre en réponse ce petit discours :

« *Hum!... Hum!... A qui moundé ça donc? Ça pas quétien, foute! Mo pas tende ça!... Mo baptisé foute!* »

Leurs scrupules religieux n'empêchent point les noirs de s'adonner à une foule de divertissements condamnés par le culte.

Ainsi, le carnaval est, pour les Cayennais, avec les processions de la Fête-Dieu, une des plus grandes réjouissances. Il dure un mois, pendant lequel, tous les soirs, il y a bal masqué.

La population entière se déguise et parcourt longuement les rues avant d'y entrer. Les noirs, qui travaillent dans les grands bois ou les placers, s'efforcent de se rendre à la ville pour la durée de la fête et, pour y prendre part, ils vendent volontiers tout ce qu'ils possèdent.

Or, à Pâques, à la Pentecôte, on retrouve derrière les processions tous ces gens qui n'ont pas hésité à violer les règles de la religion catholique en prenant part à des jeux païens dont ils ne pourraient se déshabituer.

Alcoolisme, paresse, débauche, arrogance, brutalité : voici pour la population de couleur.

En parlant de la « fièvre de l'or » et de la situation du commerce à Cayenne, je dirai dans quelle mesure les classes dirigeantes offrent aux condamnés de plus favorables exemples.



## CHAPITRE XIII

### COCO DE LA VILLETTE

Depuis trois semaines, sans que les fervents du carnaval donnassent une marque de lassitude, des masques parcouraient les rues.

Plus qu'à l'ordinaire, et jusqu'à des heures avancées de la nuit, la ville s'animait de cris, de rires et de disputes dont la rumeur parvenait jusque dans le petit logis, si délicieusement paisible où Jeanne et moi vivions retirés.

Le repas du soir terminé, après nous être entretenus, selon l'habitude, de nos chers souvenirs et des histoires que, sans fatigue, nous échan-

gions pour la centième fois peut-être, nous nous étions allongés sur nos couchettes.

Je ne pouvais trouver le sommeil et rêvassais mélancoliquement, rendu plus triste par le voisinage des crapuleuses saturnales auxquelles se livrait la cité tout entière.

Les bruits étouffés d'une musique de bal venaient mourir à mes oreilles et des images défilaient en mon esprit, suscitées par cette musique de foule, en délire, pleine de gaieté brutale et de navrante tristesse, dont les hurlements, jaillis des cuivres, me rappelaient, du pays, les orchestres en plein vent du 14 juillet.

Une musique peut être glapissante et fausse, sortir d'un vieil orgue de Barbarie que moud un mendiant malpropre, ou bien s'évader par les fenêtres d'un mauvais lieu où l'on se tuera, la valse terminée, elle n'en demeure pas moins, pour les sensibles, lorsqu'elle entame certains vieux airs, l'évocatrice puissante qui fait revivre intensivement le passé et amène parfois sur les joues de grosses larmes.

Celle que je percevais vaguement éveillait en moi des choses douloureuses et bonnes et j'aurais voulu qu'elle cessât, pour ne plus subir son tourment, ou bien l'entendre mieux, au

contraire, afin de goûter plus vivement encore l'âpreté de ses charmes...

Je me levai et sortis sans bruit pour aller rôder autour du bal où, dans une atmosphère trouble, bleuie de tabac, tournaient des couples en sueur, comme en proie au vertige du rut et de l'alcool.

Dehors, la lune éclairait fantastiquement la masse sombre des arbres colossaux, dont aucun souffle n'agitait le feuillage, la lune qui, là-bas, rend aveugles ceux dont les yeux reçoivent trop longtemps sa lumière.

Des masques passaient, parmi lesquels des guerriers ridicules, des pierrots titubants, au visage d'ébène mal enfariné, des paquets de linge rose ou bleu vif, figurant des dominos; et je sentais plus vivement la dureté de mon exil au milieu de ces hommes.

Soudain l'orchestre se tut, et des groupes se ruèrent vers la porte du bal où des noirs, ivres de tafia, se querellaient et gesticulaient parmi les cris aigus des femmes prenant leur part de la mêlée.

Prudemment je m'éloignai, habitué à de semblables scènes et ne me souciant point de m'enquérir du motif de cette échauffourée.

L'ancien « popote » aurait été mal venu de rappeler au sentiment de la dignité ces énergumènes pour qui toute fête ne peut être exempte de débauche, et pour qui toute débauche réclame du sang versé!

Quelques minutes de tumulte, un homme que l'on emporte ensanglanté et, à nouveau, la danse reprend, furibonde, cependant que l'alcool coule à flots dans les verres, que les punchs flambent et que les cuivres, à nouveau, lancent dans la nuit leurs appels.

Oh! cette musique!

Je me sentais tout ému par ses accents barbares dans lesquels passaient des refrains populaires de France, que j'avais entendus autrefois et qui, vieux de plusieurs années, avaient mis ce temps pour traverser les mers.

En écoutant les refrains de jadis, on revoit des jours de fête en famille, des dimanches passés dans des banlieues et, à la musique, se mêlent encore des voix très lointaines, la voix des aimées qui passèrent dans notre vie, puis disparurent à jamais laissant le souvenir de quelques heures bienheureuses.

Les accords du bal évoquaient en moi toutes

ces choses et combien d'autres, à demi perdues déjà dans la brume des temps!

Les musiciens commencèrent une valse et, au dedans de moi, une voix chanta, une voix traînante, un peu morne, comme celles que l'on entend les jours de fête sous les bosquets maigres des marchands de vin, aux barrières parisiennes.

Qui donc chantait ainsi cette romance dont j'écoutais la musique?

Par association d'idées, un bout de phrase drôle me revint à la mémoire, prononcé avec l'intonation des faubourgs :

« J'habite passage Pa-li-kao! »

Et l'image passa devant mes yeux de la fille mièvre, à peine échappée de l'atelier, que j'avais rencontrée un soir, et qui m'avait conté ses tristesses.

Histoire poignante et banale, en somme!

L'atelier où l'on s'ennuie de longues heures sans réussir à gagner de quoi vivre, l'intérieur familial misérable dans lequel on ne trouve la compensation d'aucune joie, et les jeunes amoureux qui vous attendent à la sortie en promettant le mariage; puis ce que l'on nomme ironiquement la noce, avec ses espérances déçues, ses

rancœurs et ses désirs d'une existence plus paisible que l'on ne réussit point à retrouver, le besoin de revoir le logis maternel où, cependant, l'on ne retourne point par crainte du père.

J'avais failli me colleter avec ce père, une brute, parce que je lui proposais de reprendre sa fille et, malgré mes discours, malgré sa bonne volonté finale, il ne l'en avait pas moins rouée de coups à son arrivée...

Qu'était-elle devenue ?

Sans doute, une ménagère précocement vieillie, accablée par les travaux du ménage et par ceux de l'atelier, esclave encore du mari qui, aux mauvaises heures, reproche le passé ; esclave de la famille qui daube encore sur toutes les médisances...

Je fus tiré brusquement de ma rêverie.

Un homme en passant m'avait bousculé, allant comme sans voir et, en me retournant vivement, j'avais reconnu le misérable vêtu de guenilles, le libéré qui, à ma première visite au marché, m'avait causé une si pénible impression, celui que, de temps à autre, je rencontrais encore, portant des fardeaux pour gagner quelques sous, ou errant sur les quais à la recherche d'une passagère embauche.

Je l'interpellai sur un ton d'impatience.

— Pourquoi me bouscules-tu ainsi?

Il s'était retourné lui aussi.

Sa face était extraordinairement pâle, ses traits creusés comme par de longues souffrances, et il dit d'une voix sourde, presque menaçante :

— J'ai la crève!

Je savais ce que c'était que d'avoir faim et quels élans de haine farouche peuvent naître de l'absolu dénuement.

Mon irritation tomba pour faire place à la pitié et je lui dis simplement :

— Viens avec moi et je te donnerai à manger.

Il hésita, un peu étonné, puis il me suivit en balbutiant un remerciement...

Nous nous éloignâmes du bal où les couples tournaient toujours et se grisaient d'alcool aux sons de la valse, de la valse que chantait autrefois la petite faubourienne de sa voix traînante et pourtant jolie.

Je fis entrer l'homme dans ma maison et plaçai sur la table quelques provisions : du pain, de la viande de conserve, des fruits.

Il mangeait avidement, sans un mot, en mastiquant avec bruit, comme un chien vorace

acharné sur une pièce résistante. Puis il avala un grand verre de tafia et regarda, inquiet, autour de lui, point satisfait encore.

Je souris et, tirant ma blague de ma poche, je lui offris de rouler une cigarette.

Avec presque autant d'empressement que pour engloutir son repas, il en avala les premières bouffées et s'entoura avec délices d'un nuage odorant.

— Ah! ça va mieux!... ça change les idées, fit-il enfin, retrouvant la parole. Heureusement qu'on rencontre encore quelquefois des *po-teaux* (1) dans ton genre... Il y avait deux jours que j'avais pas *bouffé*... Et puis, tu sais, deux jours quand, d'habitude, on se met la ceinture à un repas sur deux et qu'on n'a plus le cœur solide, c'est pas rien!... Faut pas m'en vouloir, je suis pas méchant, mais quand je greffe depuis si longtemps que ça, j'engueulerais le bon Dieu du tonnerre de Dieu... Avec ça que je suis pas patient et que les singes (2), ici, vous cherchez tout le temps des *rognes*... Figure-toi, aujourd'hui, que j'en z'yente un qui avait une malle à porter. « Voulez-vous que je vous porte votre

(1) Des amis.

(2) Nom que, par mépris, certains européens donnent aux noirs.



malle? » que j'y dis. Il marche, mais en Rodin, en rechignant sur les sous à donner... J'avais pas le choix, j'y porte sa malle, mais je l'avais à peine sur le dos que je commence à ne plus y voir, à me balader comme si j'étais sur les vagues de la mer... « *Puvite! mo p'essé* » qu'il criait... A la fin, finalement je suis tombé et le meuble avec, j'avais plus de forces pour me tenir seulement sur mes pattes... Quand on n'a rien dans le *bide* (1) ça arrive... Eh bien! il n'a jamais voulu me payer. Il disait comme ça que je lui avais abîmé une malle toute neuve... Ah! la vache! S'il n'y avait pas eu là un flic, je l'aurais éventré... Ça fait que j'ai turbiné pour la peau et qu'il était moins cinq que je me fasse emballer... Y a des moments, vois-tu, où j'en ai assez, où je me dis : Qu'est-ce que j'attends pour en crever un, faire une chouette bombe avec son *auber* (2) et puis *m'occir* (3) après... Tout à l'heure, près du *quinche* (4) j'avais mon idée; il n'aurait pas fallu qu'il y en ait un qui m'em-bête longtemps...

(1) Dans le ventre.

(2) Son argent.

(3) Me tuer.

(4) Près du bal.

— Malgré tout, dis-je, il vaut mieux ne pas tuer quand on peut faire autrement. La vie d'un homme est une chose à respecter. Si c'eût été moi qui, pourtant, t'ai amené ici...

Il eut un rire mauvais.

— C'est vrai, mais toi, c'est vraiment pas tout le monde... Et puis, qu'est-ce que tu veux que ça me foute à moi, maintenant, la vie d'un homme? Est-ce qu'on a respecté la mienne? Est-ce qu'ils avaient soin de la mienne, les *gâffes* (1), quand ils étaient saouls et qu'ils me collaient leurs *clicquets* sous le *naze* (2) pour me faire marcher... Quand j'étais tout môme, j'étais déjà m'sieur le bon chaque fois qu'y avait une *flaupée* (3) à prendre... J'en ai *marre!* (4).

Je ne répondis point, sentant qu'il n'y avait rien à répondre.

Il se rasséra un peu et me dit après un silence :

— Toi, t'es un bon fieu. Je sais que tu t'appelles Courtois et que t'es anarchiste... L'anarchie, je sais pas ce que c'est, j'ai toujours cru

(1) Les gardes-chiourme.

(2) Qu'ils me plaçaient leurs revolvers sous le nez.

(3) Une correction.

(4) J'en ai assez !

que c'était une *loufoquerie*... Mais si jamais t'as besoin de moi, t'entends ? t'as qu'à siffler... t'as qu'à demander après Coco de la Villette. Quand il s'agit d'assister un *pote* (1), je suis là !

— Tiens ! tu es de Paris ? demandai-je.

— Oui, *Parigo*, du dix-neuvième... Ma mère m'a fait dans la rue, près des Abattoirs...

Avec des yeux d'envie, il regardait la bouteille de tafia.

— Ne te gênes pas, lui dis-je, bois ce que tu voudras.

Il ne se fit pas prier et s'en versa de larges rasades.

— Ça fait du bien par où ça passe... Ça recale !

Vite allumé après un si long jeûne, il goûtait à présent la béatitude d'un commencement d'ivresse et ce bien-être le mettait en verve.

Il entreprit de me conter son histoire.

Il avait été envoyé, tout jeune, dans une maison de correction pour avoir volé une boîte de conserves à la porte d'un épicier ; plus tard, il avait été condamné, une première fois, pour coups et blessures à la suite d'une rixe dans un

(1) Abréviation de *poteau*, ami.

débit de vins, puis une seconde fois comme souteneur sur la dénonciation d'une fille en carte qui voulait se débarrasser de lui; on l'avait envoyé aux travaux forcés, enfin, pour un vol qu'il n'avait pas commis.

Sa parole s'embarrassait. Il éprouvait, à présent, une sorte d'orgueil à étaler tout ce passé de forfaiture. Il entraît dans des détails sur d'anciennes maîtresses, sur des « coups à la manque » (1) hardis qui n'avaient peut-être existé jamais que dans son imagination...

J'étais un peu las de tout ce verbiage sur des faits dont j'avais écouté si souvent la narration et, le sommeil me gagnant, je m'apprêtais à me livrer au repos et invitais mon hôte à s'installer pour dormir, comme il le pourrait, dans quelque coin, lorsque des chants avinés retentirent au dehors. Des pas s'approchèrent de la case et, brusquement, sous une puissante poussée, la porte céda, livrant passage à une bande hurlante de soldats d'infanterie de marine en bordée.

Ce n'était point la première fois que le fait se produisait dans la ville. La troupe avait

(1) Se dit, en général, de toutes les illégalités telles que vols, escroqueries, cambriolages, etc.

adopté la coutume de s'y conduire comme en pays conquis et s'était fait détester de la population pour ses abus de toute espèce. Fréquemment des artilleurs et des marsouins, baïonnette au clair, s'étaient fait un jeu de pénétrer la nuit dans les habitations pour les mettre au pillage et en brutaliser les femmes, sans que leurs chefs eussent pris l'initiative de réprimer sévèrement de pareilles mœurs.

Indigné d'une telle audace et désireux d'infliger une salutaire leçon à ces vandales, je me levai d'un bond et, saisissant un gourdin de balata à ma portée, je m'élançai comme un furieux sur les assaillants, frappant dans le tas à coups redoublés.

Stupéfait, et un peu effrayé tout d'abord par la vue des uniformes, mon compagnon, me voyant en danger, s'élança à son tour dans la mêlée.

Il en avait pris son parti. Il ne songeait même plus aux terribles conséquences que pouvait avoir pour lui la bataille. L'instinct combattif reprenait l'avantage, augmenté des vapeurs de l'alcool. Tout ce que des années de vexations sans nombre et d'esclavage douloureux avaient accumulé en lui se donnait enfin libre cours.

Sa face brutale, soudain, avait pris une expression terrifiante de férocité.

Son gros poing, comme une massue, s'abattit sur le premier crâne à sa portée et l'homme, basculant par-dessus un tabouret, alla tomber contre la muraille.

Surpris par la violence d'une résistance à laquelle ils ne s'attendaient point, les soldats avaient dégainé. L'ivresse, par bonheur, rendait leurs coups maladroits. D'un coup de bâton dans lequel je mis toute ma force, j'immobilisai le bras de l'un d'eux qui lâcha brusquement son arme et s'éloigna en gémissant.

Jeanne, éveillé en sursaut par le tumulte, surgit, à demi vêtu, pour en connaître la cause.

Mais Jeanne, grêle et contrefait, ne pouvait nous être que d'un médiocre secours.

Durant quelques instants encore, la lutte continua, puis, lassés, dégrisés, la face tuméfiée par le poing de l'ex-souteneur ou les membres contus par le gourdin de balata, craignant aussi, sans doute, que la dispute, s'envenimant, n'attirât la police et ne leur valût, pour ce scandale, un châtiment trop grave, les soldats s'élançèrent en désordre dans la rue noire.

Pourtant des hurlements emplissaient encore

la case, qui se transformèrent bientôt en un râle étouffé.

Au cours de la rixe, mon nouveau camarade avait été atteint à l'épaule par la pointe aiguë d'une baïonnette et, poussé par cette blessure au paroxysme de la rage, il s'était élancé sur son agresseur, l'avait terrassé. A terre, parmi des débris de verres et d'assiettes tombés de la table, les deux hommes se livraient à une lutte sauvage.

Coco de la Villette n'avait point tardé à prendre l'avantage sur son adversaire. De ses doigts épais il lui meurtrissait le cou, cherchant à l'étrangler, tandis que de ses dents, comme un dogue, il lui mordait la face.

J'arrivai à temps pour mettre fin à cette scène.

— Jette cette vermine dehors, dis-je à mon nouveau camarade, sa peau ne vaut point les ennuis qu'elle nous ferait avoir!

La face du marsouin était violacée, ses yeux presque révulsés, deux ruisseaux de sang s'écoulaient de ses narines.

Coco, un peu à regret, cessa d'étreindre la gorge et l'homme reprit un peu de respiration.

On lui jeta de l'eau au visage, on mouilla ses

lèvres d'un peu de tafia et, titubant encore, on le poussa dans la rue.

Jeanne, demeuré très troublé, balayait les débris, remettait un peu d'ordre dans la pièce, épongeait les gouttelettes pourpres qui parsemaient le plancher.

J'allai à Coco et lui serrai la main.

— Merci, lui dis-je, tu m'as rendu un fier service !

Mais lui secoua la tête, devenu tout soucieux.

— Nous v'là encore une affaire sur les bras, dit-il... On va retourner aux *durs* (1), nous n'y couperons pas !

Je haussai les épaules.

— Il n'y a pas de quoi s'inquiéter... Nos griffetons rentreront à la caserne tout penauds d'arriver en semblable état. On les fourrera au bloc et ils ne se vanteront certainement pas de leur escapade... D'ailleurs, nous étions dans notre droit. Nous sommes chez nous, en état de légitime défense contre quiconque force notre porte...

— Oui, fit-il, mais ça c'est bon pour les bourgeois... nous, c'est pas pareil... Moi aussi j'étais

(1) Aux travaux forcés.



dans mon bon droit quand je jurais que c'était pas moi qui avais fait le coup, à propos du vol... Ben ! c'est tout de même pour ça qu'on m'a le plus puni !... Mon vieux, innocent ou pas, dans ces trucs-là on est toujours *bonnard* !

J'essayai en vain de le rassurer, je lui offris de panser sa blessure, mais elle était sans gravité et il n'y prenait même point garde.

L'heure s'avançait. Harassé de fatigue, je m'étendis sur mon hamac, Jeanne regagna sa chambre, Coco s'allongea à terre sur des couvertures et je ne tardai point à dormir.

Un bruit léger vint me tirer de mon assoupissement, un murmure très doux qui ressemblait à un sanglot.

Avec surprise, je me levai sur un coude et promenai mes regards dans la pièce.

Coco ne dormait point.

Il s'était assis sur son tas de couvertures, il avait tiré de ses vêtements une vieille lettre et un portrait et, à la lueur pâle de la veilleuse, je le vis qui pleurait, le visage dans ses mains.

Je l'appelai à voix basse, mais il ne répondit point.

— Qu'as-tu donc ? lui dis-je. Quels sont ces papiers ?

Il murmura :

— Ça, c'est la dernière lettre de mes vieux, d'il y a un an et demi... Puis ça, c'est le portrait de ma femme... Depuis, je ne sais plus rien des uns ni des autres, je sais pas ce qu'ils sont devenus. Ils ne veulent peut-être plus me connaître, ils ne pensent peut-être plus à moi... mais moi, je peux pas m'empêcher chaque soir, de penser à eux !

Il fondit en larmes, à ces mots.

Emu plus que je n'aurais voulu le paraître, je m'étais dirigé vers lui, le consolant de paroles tendres, et j'avais jeté un coup d'œil sur le portrait.

C'était une grossière photographie, comme on en vend pour quelques sous dans les fêtes foraines. Une fille, assez jolie, en cheveux, y était représentée attablée avec, pour fond, un décor de jardin. Et tenait d'une main un verre de vin, de l'autre une cigarette...

— Excuse-moi... je te dérange. Je vais dormir maintenant, faut bien que tu te reposes...

Il cacha la lettre et le portrait dans sa vareuse et s'allongea sur le sol, ne bougeant plus, de crainte de m'importuner.

Mais je demeurai longtemps encore à son-

ger moi-même à tous ceux que j'aimais avec l'anxiété de penser qu'une circonstance aurait pu m'isoler d'eux pour toujours. Je songeais aussi à cette pauvre photographie, aux refrains de la musique du bal, à la voix triste qui avait chanté en moi avec l'accent traînant des faubourgs.

Mon compagnon s'était tu et le grand silence régnait, comme empli par de l'épouvante.

## CHAPITRE XIV

### LA FIÈVRE DE L'OR

Les fleuves, les rivières, les criques roulent de l'or en poudre ou en pépites. Des placers nombreux ont été établis au Mahury, sur l'Approuague, à Mana, Oyapock, Saint-Élie, Sinnamary et Dieu-Merci.

Aussi ne faut-il point s'étonner si Cayenne ne possède pas d'industrie locale et si tout y est importé.

La Guyane est par excellence le pays de l'or.

L'espoir de gros bénéfices rapidement réalisés

a fait négliger aux habitants tout autre métier que celui de mineur.

On rencontre bien, à la vérité, parmi eux quelques ouvriers d'art, des maçons, des charpentiers, des charrons, des menuisiers, mais ils sont en petit nombre et presque tous Martiniquais.

La folie de l'or a envahi tous les cerveaux et, plus que partout ailleurs, accompli ses ravages.

L'exploitation en fut, d'abord, imparfaite et pratiquée seulement par des individus isolés, manquant de capitaux et de connaissances pour mettre en œuvre un outillage perfectionné.

Ce n'est qu'en 1899 qu'une compagnie a installé à Saint-Elie des dragues et des pompes d'épuisement, et la production fut immédiatement doublée.

Jusqu'à cette époque, le procédé primitif de la simple *batté* avait été seul employé.

La véritable folie de l'or coïncida avec la découverte du gisement aurifère de Carsevenne.

En 1893, un Portugais, nommé Germane, ayant trouvé de l'or dans une crique que l'on nomma plus tard la crique Lorenz, le bruit ne tarda pas à s'en répandre au loin et un flot énorme de chercheurs d'or, nègres, mulâtres et

blancs, envahit en peu de temps la contrée. On racontait qu'un noir de Cayenne, Clément Temba, était revenu, après quelques semaines, avec 160 kilos de métal; qu'un autre, Sanne-Mongoon, en avait récolté 150 kilos en trois semaines; qu'un troisième, Onémarque, en avait rapporté 180 kilos après un peu moins d'un mois de travail.

Les travailleurs furent bientôt au nombre de plusieurs milliers.

A Carsevenne, pas de concessions, pas de propriétaires; la place était au premier occupant!

Ce fut le début d'une période florissante pour le fisc et le commerce de la Guyane française.

Un extraordinaire va-et-vient s'était établi de Cayenne au Contesté et du Contesté à Cayenne. Pour chercher fortune, on arrivait de la Guadeloupe et de la Martinique, du Brésil et des colonies anglaises.

Aussi le banditisme ne tarda-t-il point à se développer. Des troupes d'aventuriers partirent à Carsevenne, non pour travailler, mais pour dévaliser les mineurs qui rapportaient leur production.

Ils les guettaient dans la brousse et, à coups

de fusil, les abattaient comme du gibier, ou bien encore ils les suivaient avec patience pour découvrir leur cachette et s'emparer, derrière eux, du trésor.

De rapaces commerçants les imitèrent bientôt sous des formes plus légales.

Ils se rendaient au placer avec des convois de vivres qu'ils échangeaient contre de l'or, mais à quelles conditions !

Une boîte de sardines se vendait cinq francs. La farine de manioc, qui vaut généralement de un franc dix à un franc vingt le kilo, était estimée quatre francs. Un litre de tafia coûtait dix et douze francs. Le vin était au même prix.

Tous ces articles étaient payés en or brut, la monnaie n'ayant pas cours et, non seulement tout était d'un prix excessif, mais encore les mineurs étaient trompés sur le poids.

Ceux qui rapportaient leur production à Cayenne se voyaient dépouillés par de nouveaux exploiters.

Par les douaniers, d'abord, qui prélevaient sur le précieux métal douze à quinze pour cent d'entrée; par d'autres négociants ensuite qui consentaient à acheter aux mineurs de l'or paya-

ble en marchandises telles que vivres, outils, mercure, vêtements, fournitures complètes pour les placers, etc., mais en leur imposant d'in vraisemblables tarifs.

Ce qui, après de tels impôts, restait de métal aux hommes arrivés des placers leur servait pendant quinze jours à mener joyeuse vie pour se dédommager de leurs fatigues.

Gorgés de tafia, payant sans compter, on les voyait se promener d'un estaminet dans l'autre, accompagnés de femmes qui, entre deux verres d'alcool, trouvaient le moyen de se faire donner ou de prendre des poignées de pépites.

Des libérés ou autres les incitaient au jeu et achevaient de les dévaliser, ce qui donnait très souvent lieu, la partie terminée, à des batailles sanglantes après lesquelles l'un des adversaires demeurait sur le carreau.

Lorsque leur ceinture était vide, les amoureuses et les amis de rencontre disparaissaient comme par enchantement et, ne possédant plus qu'une provision de vivres pour à peine un mois, ils reprenaient le chemin du placer, soutenus par l'espoir de nouvelles richesses facilement acquises et par la perspective de nouveaux jours d'orgie.



Ils partaient en fredonnant une chanson :

Adieu, les belles de Cayenne!  
Nous reviendrons nous amuser  
En revenant du Carsevenne...

On en revint, muni de petites fortunes, pendant quelque temps encore, puis il arriva pour le Contesté franco-brésilien ce qui s'était produit pour la capitale de la Guyane : alléchées par l'appât du gisement aurifère, des compagnies allèrent s'y établir et commencèrent par donner la chasse aux maraudeurs, aux isolés incapables de lutter contre elles.

Il fallut travailler pour leur compte et... moyennant un salaire quotidien de quatre ou cinq francs.

Ceux qui n'avaient pas su profiter du bon temps — et ils étaient les plus nombreux — revenaient l'oreille basse.

Le nègre, heureusement, se contente de peu pour vivre, sans quoi c'eût été la misère.

De tant d'efforts dépensés par les mineurs, seuls le fisc, les gros commerçants et les malins avaient profité.

## CHAPITRE XV

### GRAND CONTRE PETIT COMMERCE

Dans ce pays de bagne qu'est la Guyane, tout le monde se livre au commerce et cumule les fonctions les plus disparates.

J'ai connu un huissier qui était, en même temps, marchand de tafia; un magistrat qui était huissier; un caporal tailleur d'infanterie de marine qui était propriétaire d'un restaurant en même temps que d'une boutique d'horlogerie, le tout à la connaissance de l'administration supérieure.

A Cayenne, tous les rez-de-chaussée sont

occupés par des magasins dans lesquels se vendent des marchandises extrêmement variées, depuis des montres jusqu'à de la morue séchée.

Ils sont peu achalandés et leurs propriétaires exercent leur profession quelque peu en amateurs. Ils ont coutume de n'ouvrir que de sept à onze le matin et de deux à cinq ou six heures au plus tard, l'après-midi.

Le plus gros de leurs affaires est fourni par l'approvisionnement des navires et la vente sur commande pour les placers, les communes suburbaines et les grands bois.

Cependant, si le gros commerce est florissant, les petits commerçants font faillite.

En voici la principale raison :

Le commerce, à Cayenne, est le monopole de quelques capitalistes qui déterminent à leur gré la hausse et la baisse. Ils sont deux ou trois sur la place qui fournissent, à eux seuls, tous les petits commerçants et leur imposent onéreusement leurs marchandises.

Les Wancoing, Lalané, Saint-Philippe sont, en même temps que des négociants en gros, les principaux actionnaires de la Banque et, lorsque les petits commerçants, désireux de s'affranchir de leur intermédiaire, s'adressent à la métro-

pole ou aux colonies voisines, c'est inévitablement à la Banque que recourent, pour se renseigner sur leurs futurs clients, les maisons avec lesquelles ils se sont mis en rapport.

Quand un de ces messieurs apprend ainsi qu'un de ses clients est sur le point de lui échapper, il se hâte de fournir de mauvaises références, de façon à ce qu'il ne soit donné aucune suite aux premières transactions.

Étant tenus au courant de la situation de leurs clients, ils ne manquent point, d'ailleurs, de leur présenter un tarif exorbitant chaque fois que l'intérêt nécessite de les pousser à la ruine.

Aussi voit-on, dans une ville de douze ou treize mille habitants, se déclarer chaque semaine trois ou quatre faillites.

Les marchandises sont vendues à l'encan et ces messieurs les rachètent cinquante pour cent meilleur marché qu'ils ne les ont vendues.

La Banque de Cayenne, contrairement à ses voisines de la Guadeloupe et de la Martinique, distribue des dividendes à ses actionnaires.

Il n'existe pas dans la ville de banque commerciale et, tous les capitaux se trouvant concentrés entre les mains de quelques-uns, ils

sont à même de les faire fructifier dans d'excellentes conditions... aux dépens de leurs compatriotes moins fortunés.

La plupart des Cayennais sont très pauvres parce qu'ils sont écrasés par des impôts de toute sorte. Tous les aliments et matières de première consommation ne sont aussi coûteux que parce qu'ils sont grevés par des droits de douane considérables.

Ainsi que je l'ai dit, l'unique industrie locale est l'extraction de l'or, et ce métal laisse à lui seul au fisc, par son passage en douane, près de trente pour cent de son poids, soit de douze à quinze pour cent à son entrée à Cayenne et autant à la sortie.

La Guyane a des billets de banque de vingt-cinq, cinquante et cent francs ; l'or monnayé y est très rare, et, quand la Banque se décide à vous en céder, c'est à un taux exorbitant, qui va parfois jusqu'à quinze et vingt pour cent. Toutes les monnaies d'argent françaises y ont cours. Le *sou marqué*, qui vaut dix centimes, remplace la monnaie de cuivre.

Si, corame on le voit, la colonie est riche, il ne s'ensuit point que la majeure partie de ses colons ne soient dans la misère.

## CHAPITRE XVI

### LE REPOSOIR DE LA FÊTE-DIEU

A Cayenne, on fait des processions à propos de tout, même et principalement au sujet des grandes sécheresses. Ces pieuses cérémonies sont suivies de quêtes très fructueuses devant servir à dire des messes pour décider le Seigneur à faire pleuvoir.

Pendant ces périodes de sécheresse, Cayenne se trouve presque complètement dépourvue d'eau, et cela n'est dû qu'à la paresse et au manque d'initiative de la population car, à deux mètres de profondeur au plus sous le sol de la

ville, on trouve de l'eau presque potable et qui le devient tout à fait après avoir été filtrée.

Durant ce temps, les rares fontaines publiques ne sont ouvertes que deux heures par jour et des agents de police veillent à ce que chaque habitant n'emporte que la quantité d'eau prescrite par les règlements municipaux.

Bien entendu, ceux qui sont assez confortablement installés pour avoir chez eux une prise d'eau de la ville échappent à cet inconvénient.

En 1899, survint une période de sécheresse particulièrement pénible. De nombreuses processions pour la pluie furent organisées, que nègres et créoles suivirent en foule. Les messes se succédèrent sans interruption.

Il ne pleuvait toujours point.

Était-ce le châtimeut des orgies du carnaval ?

Je songeai à donner une leçon de volonté à tout ce monde.

Je recrutai quatre libérés, dont mon ami Coco. Deux d'entre eux, s'il m'en souvient, avaient été condamnés pour vol et un autre pour meurtre ; je leur fis creuser un puits dans mon jardin, et ils passèrent la nuit à ce travail.

L'un d'eux seulement fut las dès la première heure et dit, en lâchant son outil :

— Je m'en vais, le travail ça me *court!* (1)...

Les autres se montrèrent plus courageux.

Au matin le puits était foré : on en tirait une eau fraîche et claire.

Le quartier, désespéré, s'apprêtait à gémir à nouveau derrière les processions.

Alors, je fis appel aux voisins, à tous les passants et leur montrai le puits, les invitant à s'approvisionner selon leurs besoins.

Stupéfaits, ils arrivèrent par troupes, munis de cruches, de jarres, de récipients de toute espèce.

Ah ! pendant ces jours de sécheresse, on ne nous méprisa plus, on oublia que nous étions de « sales popotes » et l'on nous combla d'actions de grâce.

On disait :

*Bon mounde y mouché blanc-là ! y caba nous d'y eau »* (1).

Nous avons fourni de l'eau gratuitement, sans peine, sans qu'il fût nécessaire d'attendre des heures aux fontaines des rues !

Cette circonstance, qui m'assurait la sympa-

(1) Cela m'ennuie.

(1) « C'est un brave homme que ce monsieur à visage pâle ! Il nous a donné de l'eau. »



thie générale, eut le don d'exalter l'humeur jalouse de mon concurrent Bonnet, qui n'avait pu me pardonner mes rapides succès comme entrepreneur de peinture.

Il se promit de prendre sa revanche et de se conserver, par quelque magnifique don, la bienveillance du clergé.

Comme la Fête-Dieu approchait, — une fête qui, de même que le carnaval, donne lieu à un mois de réjouissances, — Bonnet employa, durant trois jours, des charpentiers et des peintres pour l'érection d'un gigantesque reposoir à gradins.

Au jour dit, des draps de lit frais repassés, tapissaient de blanc la façade de toutes les cases sur le passage de la procession. Des images dévotes, des chromos représentant la Vierge Marie, Joseph, l'enfant Jésus, des multitudes de saints, et même des sujets qui n'avaient aucun rapport avec la religion, ajoutaient à la blancheur des linges le feu d'artifice de leurs teintes criardes.

Les rues étaient jonchées de verdure.

Le reposoir était orné de palmes, de dentelles, de vases, d'objets sacerdotaux empruntés à la chapelle de l'hôpital militaire.

Et la procession s'avança majestueusement parmi des signes de croix et des génuflexions.

En avant, la croix élevée sur une longue hampe, puis des enfants de chœur, de jeunes prêtres en surplis, le Saint-Sacrement porté sous un dais rouge et or, par un vieillard recouvert de sa plus riche chasuble.

Ensuite venait le cortège des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, aux vêtements noirs, et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, aux vêtements bleu gris, aux larges cornettes blanches.

Des prêtres encore, puis le peuple, une interminable suite de négresses habillées de blanc et porteuses de cierges bénits, d'hommes tenant aussi des cierges en même temps que des chapelets, et dont les lèvres marmottaient des prières.

Parmi eux, humblement placés dans les derniers rangs, on voyait le couple Nathan-Bonnet qui, pour la circonstance, s'était mis, comme on dit, sur son trente-et-un.

Ils avaient des pantalons à patte d'éléphant, des cols évasés et des cheveux gras bien lissés à la pommade.

Depuis quelque temps ils recevaient la visite fréquente d'un commis des ponts-et-chaussées

et l'on prétendait, en sourdine, que l'ancienne association était devenue un ménage à trois... Cependant leur bonne tenue paraissait tout à fait remarquable et, les yeux baissés, ils semblaient indifférents aux choses extérieures, plongés qu'ils étaient dans un abîme d'humilité et de repentir...

La cérémonie s'acheva dans des cantiques et des fumées d'encens, puis le tafia, la ripaille et l'amour reprirent leur rôle habituel.

Mais le lendemain, les conversations de porte à porte furent défrayées par un petit scandale.

Le cuisinier de Bonnet, un libéré, profitant de l'absence de son maître, s'était évadé après lui avoir ravi, dans un tiroir, une somme de cent francs.

Indigné d'un tel manque de probité, Bonnet avait empli de ses cris le poste de police. Il avait porté plainte aussitôt contre le scélérat qui, disait-il, avait abusé de sa confiance et n'avait tenu aucun compte de ses bontés ni des encouragements au bien qu'il lui prodiguait chaque jour.

L'ex-souteneur, l'homme qui, autrefois, à Saint-Laurent, profitait de sa situation d'infirmier pour éventrer les morts et leur ravir leurs « plans » était parti lui-même, avec une voiture

et des agents à la recherche du voleur pour lequel, au nom de la justice et de la morale, il réclamait une sévère condamnation.

Bonnet était décidément entré dans la classe des gens honnêtes.

## CHAPITRE XVII

**CLÉMENT DUVAL,  
ÉLÈVE CONCESSIONNAIRE (1)**

Avant mon départ des Iles-du-Salut, j'avais promis à Clément Duval de m'employer à lui faire obtenir une concession.

Lors de ma première visite, M. Simon, direc-

(1) L'anarchiste Clément Duval avait été condamné à mort, le 12 janvier 1887, par la cour d'assises de la Seine, pour avoir pillé l'hôtel de Madeleine Lemaire et avoir blessé l'agent Rossignol qui cherchait à s'emparer de lui. Sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Au pénitencier, durant quelque temps, j'avais été

teur de l'administration pénitentiaire, m'avait paru assez bien disposé en faveur de mon ami. Plusieurs fois, depuis, j'avais renouvelé mes démarches sans obtenir autre chose que de vagues promesses.

Un jour, à bout d'arguments, et comptant, sans doute en finir par une objection décisive, le directeur me dit :

— Les démarches sont commencées, on fait le nécessaire. Mais vous n'ignorez pas que le règlement exige que le bénéficiaire fasse un versement de cent francs et Duval ne possède pas un sou à son pécule.

— Qu'à cela ne tienne, répondis-je, je le verserai pour lui.

Quelques jours après cet entretien, je tins ma promesse et retirai de la caisse de l'administration un reçu; voici, très exactement, la reproduction de cette pièce :

logé dans la même case que lui, à l'île Saint-Joseph. Sa conduite était exemplaire et il était estimé de tous. M. Simon, en parlant de lui, le surnommait « l'honnête forçat ». (Voir « Souvenirs du Bagne »).

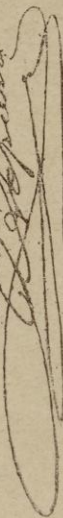
N<sup>o</sup> F<sup>o</sup> 4916 CAISSE DES TRANSPORTÉS.

Reçu de M. Coartain

la somme de Cent francs pour  
être versé à son profit  
sur ch. n<sup>o</sup> 11 D'aval  
de l'aveu

Cogneau le 27<sup>e</sup> ju<sup>n</sup> 1899.

Le Caissier,



M. Simon m'avait annoncé que, aussitôt ce versement effectué, Duval serait envoyé en concession.

Dix mois plus tard, il était encore au pénitencier des Iles-du-Salut.

Ce ne fut qu'au mois de juillet 1900 que l'Administration se décida à le diriger sur le Maroni *comme élève concessionnaire*.

Un mois après son arrivée, je recevais de lui la lettre suivante, clandestinement :

« Saint-Laurent-du-Maroni, 18 août 1900.

« Mon cher Auguste,

« Je n'ai pas reçu les livres que tu dis m'avoir envoyés, mais j'ai reçu la charmante lettre que tu as adressée à M. le directeur, dans laquelle tu me fais tes offres de service, que j'accepte volontiers, car ma situation n'est pas belle. Je puis dire que jamais je n'ai eu autant de rage dans le cœur que depuis un mois que je suis ici, où je suis à même de voir la façon dont on m'a trompé.

« Ah ! je regrette beaucoup que tu aies fait ce versement de cent francs, et moi d'avoir ainsi



accumulé des années de souffrance pour obtenir un tel résultat... Car je te dirai que la concession c'est la plus grande mystification qui puisse exister. Il y a des élèves concessionnaires qui le sont depuis dix-huit mois, deux ans et plus, attendant qu'on leur construise leurs cases pour sortir en concession.

« Quant à moi, mon lot n'est pas encore désigné, ma notice n'est pas encore faite.

« Comme tu le vois, ce n'était pas la peine de faire tant d'affaires, tant de promesses; pour me voir plus malheureux que je n'ai jamais été au bagne. Si c'est cela l'amélioration que l'on croit que j'accepterai, on se trompe, car je suis au bout du rouleau, la coupe est pleine, assez de lâchetés comme cela...

« Quelques jours après mon arrivée ici, on m'envoya à Saint-Maurice, un nouveau camp, où il y a quelques élèves concessionnaires.

« C'est l'endroit le plus malsain de tout le Maroni, les hommes tombent comme des mouches par les fièvres qui sont très mauvaises; en cet endroit, il y a beaucoup d'accès pernicieux.

« Voyant cela, j'ai de suite protesté, en disant que ce n'était pas là les promesses qui m'avaient été faites, qu'au bout de près de quatorze ans,

je serais envoyé dans un endroit excessivement malsain, afin de se débarrasser de moi.

« Le commandant me fit revenir à Saint-Laurent quatre jours après. Du reste, le camp est licencié depuis hier, rapport à la maladie.

« Voici, cher ami, quelle est la situation du Maroni (qui n'est plus celle que tu as connue).

« Le village s'est agrandi, mais la misère y est bien plus grande que de ton temps par la quantité de libérés atteints par l'interdiction et le nombre des relégués individuels qui descendent de Saint-Jean à tout instant.

« De ton temps, un condamné ne faisait pas une corvée pour un particulier sans être payé. Aujourd'hui, il y a tellement de bras sur le marché que beaucoup de libérés et relégués individuels travaillent pour des commerçants rien que pour la nourriture. Il y en a qui sont payés *dix ou quinze francs par mois!*...

« Ceux qui travaillent pour la commune gagnent deux francs par jour. Enfin, pour tous ces malheureux, la situation est lamentable et, s'il ne se crée pas de débouchés, plus ça ira, pis ce sera.

« Dans ces conditions, tu dois voir que la si-

tuation des concessionnaires n'est pas brillante et quelle est la perspective!

« Actuellement, nous sommes quatre ouvriers en fer, attendant d'être en concession pour nous faire concurrence. Aussi, comme pour ceux qui y sont déjà, est-ce la misère qui nous attend!

« Pour les femmes, c'est la même chose, vu la quantité de femmes sorties du couvent comme reléguées individuelles.

« Donc, pour le travail de ma compagne comme pour le mien, ce serait l'exploitation en grand, la misère; aussi l'ai-je engagée à ne pas faire la sottise de venir ici, du moins pour le moment... A cet effet-ci, je te prie de la dissuader si toutefois elle exigeait de venir.

« Pour la concession rurale, qui se tient à Saint-Maurice, ou même dans la brousse, dans les environs de Saint-Laurent, c'est les fièvres continuelles et la mort à bref délai. Je vois ces malheureux ruraux; à part quelques exceptions, cela fait pitié de voir leurs mines de moribonds.

« Cher ami, si tu reçois ma lettre trop tard, que ma compagne ait fait les démarches nécessaires pour venir me rejoindre, et qu'on exige qu'elle parte, je compte sur toi pour l'aider à

faire connaître la situation des concessionnaires (ce que, sans doute, on ignore en haut lieu) et que, dans de telles conditions, on ne peut exiger qu'elle parte...

« Je te prie de me faire réponse de suite, sitôt le reçu de cette lettre, en me faisant comprendre que tu l'as reçue...

« Bien des amitiés à tous les amis et amies et dis-leur bien que, si je ne puis être de fait avec eux, j'y suis de cœur. Crois, cher ami, à mon inaltérable amitié et à ma reconnaissance.

« CLÉMENT DUVAL. »

J'avais versé la somme de cent francs sur la promesse formelle qu'elle devait servir à la mise en concession de Duval et non pour enrichir la caisse de l'administration pénitentiaire. Pourtant, en 1901, la situation de mon ami n'avait point encore changé.

Duval n'ayant point été mis de suite en concession comme on me le promettait, et les cent francs ne m'ayant point été remboursés, je suis autorisé à dire que messieurs les administrateurs se livrent à l'escroquerie au cautionnement.

Séparé de sa femme, aigri par quatorze années de misère supportées courageusement dans l'espoir d'un sort meilleur et qui n'aboutissaient qu'à une duperie, Duval s'évada peu après et c'est vraiment ce que les concessionnaires ont de mieux à faire quand ils le peuvent.

Je dois mentionner à son sujet que, contrairement à ce que l'on suppose d'ordinaire, la condamnation aux travaux forcés, même à perpétuité, n'entraîne pas la mort civile.

D'une lettre que m'adressa M<sup>m</sup>e Duval, j'extrai le passage suivant à l'appui de ce que j'avance :

« ... J'ai été très ennuyée au sujet du procès que vous savez. *L'affaire n'a pu être plaidée parce que je n'avais pas la procuration de Clément.* Ainsi, malgré quatorze ans de séparation forcée, je n'ai pas le droit d'ester en justice. J'ai dû faire annuler l'affaire et j'en suis pour les frais que j'avais faits... »

M<sup>m</sup>e Duval actionnait en dommages-intérêts des personnes qui, en la diffamant, lui avaient porté un préjudice considérable.

Le forçat n'est donc point mort civilement en

matière de procédure, non plus qu'en ce qui concerne l'état civil.

Plus de vingt fois pendant mon séjour à la Guyane, j'ai vu des forçats appelés à donner leur signature, soit pour consentir au mariage de leurs enfants, soit pour rompre le leur, pour donner leur procuration en vue d'un héritage, d'un partage, ou de la vente de biens en communauté.

Cependant, je tiens de source certaine que, dans la plupart de ces cas, l'intéressé n'est point consulté et que le directeur de l'administration pénitentiaire des colonies, à Paris, *prend la liberté de signer à leur place toute pièce de ce genre.*

## CHAPITRE XVIII

### AU VILLAGE CHINOIS

J'étais occupé, un soir, à relire pour la centième fois, peut-être, des lettres de France tandis que, dans la maison, tout le monde reposait déjà, lorsque, discrètement, on frappa à ma porte.

— Qui est là? fis-je, étonné que quelqu'un vînt me rendre visite à cette heure.

— C'est moi, répondit faiblement une voix, c'est moi... Coco!

J'ouvris aussitôt et il entra.

— As-tu mangé? lui demandai-je tout d'abord.

— Oui, j'ai dîné... Excuse si je m'amène maintenant, je te dérange peut-être... Mais voilà : tu m'avais dit que ça te plairait d'aller une fois chez les jaunes... Eh bien, j'y vais et je viens te chercher, si ça t'amuse toujours de faire des études de mœurs !

— Mais oui!... Je te remercie... Seulement tu accepteras bien tout de même de casser une croûte avant de partir. Prends ce que tu veux dans le buffet. Je suis sûr que tu as dîné sur le pouce ?

— Ah ! dame... un bout de pain et un *glasse*(1) de tafia, pas plus, mais j'y suis fait... le corps s'habitue.

Pendant qu'il mâchait avec avidité quelques restes, je pris dans un tiroir mon revolver et le fourrai dans ma poche, puis j'allumai tranquillement ma pipe, attendant qu'il eût terminé son repas.

De temps à autre j'avais ainsi la visite de Coco. Quand il n'avait point trouvé à s'occuper, il venait volontiers se restaurer chez moi d'un déjeuner et d'une lampée de rhum que je lui accordais toujours généreusement.

(1) Un verre.



J'avais assez souvent aussi l'occasion de l'employer à des besognes d'homme de peine. Il m'avait gardé une grande reconnaissance des quelques bontés que j'avais eues pour lui et il s'acquittait avec dévouement de ce que je lui demandais.

Sous la rude écorce de l'ancien rôdeur et du forçat, un peu de sentimentalité était restée, dont un autre entourage que celui des prisons et des pénitenciers aurait pu tirer des trésors. Par malheur, la misère, les mauvais traitements, le regret du pays n'étaient pas de nature à développer en lui de précieuses qualités, et je le voyais descendre de jour en jour la pente qui ramène à la chiourme les libérés.

Il était devenu terriblement alcoolique.

L'eau-de-vie était, à présent, sa principale nourriture et sa consolation.

Lorsque je l'avais employé un jour ou deux, j'hésitais à lui remettre intégralement sa paye, certain qu'elle serait vite dépensée en boisson. Je craignais aussi, qu'étant ivre, il ne se livrât à quelque violence qui aurait pu lui coûter cher.

Déjà, à plusieurs reprises, on l'avait jeté au violon pour avoir été rencontré de nuit étendu sur la voie publique.,.

Parfois un talent dont il avait usé jadis lui permettait de gagner périlleusement quelques pièces.

Quand des nègres chargés d'or descendaient des placers, il profitait de leurs dispositions à la dépense pour leur proposer une petite partie de *bonneteau*.

Des naïfs risquaient leur argent.

Il paraît si facile de suivre et de retourner la bonne carte!

Par malheur, les naïfs étaient rares, car les libérés ont tant abusé de ce genre de jeu pour faire des dupes que l'artifice est un peu éventé.

Encore fallait-il compter que, parmi les non-prévenus, certains se fâcheraient et, après une série de passes désastreuses pour eux, exigeraient la restitution de la somme perdue sous menace de porter plainte à la police.

Dois-je ajouter que ces mécontents ne recourraient jamais à cette extrémité lorsque, par hasard, la chance leur avait été favorable?

Le métier était évidemment beaucoup moins lucratif qu'aux environs des champs de courses de la banlieue parisienne et il comportait, surtout, beaucoup plus de dangers.

D'ailleurs, lorsque Coco de la Villette était

parvenu à gagner de cette façon une petite somme d'argent, ce qui ne passait point en alcool tombait, la plupart du temps, dans la bourse des Chinois, très habiles, avec le jeu, à dévaliser leur monde.

En dépit de l'expérience acquise, il ne pouvait encore se résigner à croire qu'en eux il avait trouvé ses maîtres.

Le jeu est, avec l'opium, la passion favorite des Célestes et, dans leur mystérieux village du canal de Laussat, il est des cases où l'on se réunit pour jouer en même temps que pour aspirer les fumées de la drogue.

On y reçoit les étrangers quelquefois ou plutôt on les y supporte, lorsqu'on soupçonne qu'ils ont de la monnaie à laisser, car les habitants du village ne recherchent guère la fréquentation de ceux qui ne sont pas de leur race.

Coco ayant réussi à se glisser dans une de ces cases je lui avais manifesté un jour mon désir de l'accompagner. Il m'avait promis de m'emmener quelque soir et tenait parole, alors que déjà je ne songeais plus à cette excursion.

Comme il venait d'achever son modeste souper, je l'invitai à sortir.

La nuit avait, au dehors, ce caractère de splen-

deur qu'elle acquiert seulement sous les tropiques. Des milliers d'étoiles scintillaient au ciel. La lune semblait un brillant disque de métal; elle répandait sur toutes choses une vive clarté et les géants de la forêt apparaissaient à sa lueur comme fantastiquement grands.

Nous suivîmes les rives du canal, puis la passerelle qui relie les habitations et où sont accrochés pour le séchage, tels des rets d'araignées monstrueuses, les filets des pêcheurs.

Mon compagnon heurta du poing à une porte.

Un Annamite, petit et frêle comme la plupart de ses compatriotes, nous introduisit dans une pièce assez vaste.

Elle était faiblement éclairée par la flamme fumeuse de primitives lampes à huile et quelques nattes la meublaient seulement, comme les cases des nègres de basse condition.

Assis sur leurs talons, des Annamites à impassibles faces de magots jouaient aux cartes. Ils jouaient selon les règles de la *Marseillaise*, apprises jadis au bague.

Par instants, ils coupaient le silence de cris gutturaux et correspondaient ainsi entre eux, selon leur coutume, d'un groupe à l'autre sans se regarder, sans même que ceux qui se tour-

naient le dos prirent la peine de se retourner pour voir leur interlocuteur.

Un nègre dans un coin buvait de grands verres de tafia, en compagnie de deux mulâtres et, parfois, le rire enfantin de ces femmes éclatait, sonore, cependant que l'éclair blanc de leur dentition de carnassiers se montrait entre leurs lèvres épaisses.

Sur les nattes, des corps inertes étaient étendus. Près d'eux se trouvaient des pipes et une petite lampe, telle une veilleuse de sanctuaire. Je distinguai des membres amaigris, des visages émaciés, aux joues enfoncées et bigarrées de jaune.

C'était le coin des fumeurs.

Certains d'entre eux présentaient les stigmates d'une intoxication profonde. Ils avaient des rires vides, et, par l'interstice de paupières à demi fermées, leurs yeux larmoyants laissaient filtrer des regards idiots.

De temps à autre, j'en voyais, le souffle court, les mains tremblantes, se soulever avec effort pour s'emparer d'une pipe à large et long tuyau de bambou et pousser dans son fourneau de terre, avec une aiguille, un peu du poison. Ils plaçaient l'orifice du fourneau au-dessus de la

flamme de la lampe, puis, ayant aspiré violemment, à pleins poumons, l'âcre fumée, ils retombaient dans leur hébétude.

Je ne pouvais distraire mes regards du spectacle des fumeurs d'opium et je songeais.

Ne faut-il pas l'immense dégoût de l'existence que possèdent les ascètes et les désespérés pour tenter de s'en évader ainsi? A défaut du bonheur véritable en vain cherché dans la réalité, on aspire à jouir du bonheur factice donné par les illusions du rêve qui offre du moins cet avantage de satisfaire les plus extravagants désirs sans exiger aucun effort; et c'est peut-être excusable. L'opium, l'absinthe, le gin ou le tafia, la morphine ou le kif ont ainsi fait des heureux de ceux qui étaient inconsolables. Mais à quel prix!... Les peuples s'aveulissent encore, endorment leurs douleurs, cependant que l'injustice et la tyrannie continuent à sévir et que s'éloigne un peu plus l'ère de la délivrance.

Pourtant, si chacun de ces infortunés, pourtant si tous ces hommes voulaient!...

Après quelques minutes, je fus tiré de mes réflexions par la voix de Coco.

Coco s'était avancé vers le nègre.

Il avait tiré de sa vareuse trois cartes : deux

rouges et une noire et les avait placées, retournées, sur le sol.

Avec lenteur, il les mélangeait.

— Voilà : les deux rouges perdent, la noire gagne... Suivez bien la carte. Voici la rouge... Voici la noire... rouge... rouge... et rouge.

Brusquement il les posa et n'y toucha plus.

— Avez-vous suivi la noire?... Mettez cinq francs dessus si vous l'avez vue. Je suis bon joueur, bon payeur... Cinq francs je donne à qui retourne la noire.

Le nègre fouilla dans sa ceinture et posa sans hésiter une pépète devant une des cartes qu'il retourna.

C'était la rouge.

Il parut stupéfait et désappointé et s'apprêta à ponter de nouveau.

— Qui n'a pas gagné va gagner, poursuivit Coco. Voilà : le travail est simple et facile... S'agit de suivre la carte...

Encore une fois le nègre retourna la rouge.

A quatre reprises il perdit, sans comprendre par quel procédé de prestidigitation la carte gagnante se trouvait toujours à l'endroit où on la soupçonnait le moins.

Les mulâtresses murmurèrent, voyant sans

enthousiasme filer, en d'autres poches que les leurs, les fragments d'or qu'elles convoitaient.

Quant au nègre, il roula des yeux terribles et se leva en titubant pour s'élançer sur le voleur.

— Sale popote ! hurla-t-il, tandis qu'un mouvement se produisait parmi les Annamites.

L'ancien souteneur s'était ramassé sur lui-même, la face haineuse, les muscles de ses puissantes mâchoires saillant comme des cordes.

Je le voyais, prêt à bondir, à tomber son agresseur d'un coup de tête en pleine poitrine.

Mais l'homme était trop ivre, il chancela et faillit s'abattre, sa bouche saliveuse continuant à bégayer des insultes.

Je jugeai l'instant propice pour éviter une rixe dont les uns et les autres auraient pu avoir à pâtir devant le tribunal maritime spécial. En dépit de ses protestations, je saisis Coco par ses vêtements et le poussai dehors, je l'entraînai avec rapidité dans la direction de la berge, tandis que, derrière nous, un violent tumulte retentissait dans la case.

Je ralentis le pas lorsque nous fûmes parvenus à quelque distance.

— Imprudent ! dis-je. C'était encore un coup à te faire avoir de sales désagrèments !



Il eut un geste vague.

— Ce n'est rien, fit-il, en palpant dans sa poche les pépites, la journée a été bonne!

Il était rasséréné déjà, tout au plaisir de posséder un peu d'or facilement acquis, et il écouta distraitement les conseils que je lui donnai.

Nul ne nous avait suivis, nous étions hors d'atteinte et, durant quelques instants, nous marchâmes silencieux, reprenant la direction du logis.

J'étais encore tout troublé en songeant aux conséquences qu'aurait pu avoir pour nous une bataille sanglante dans ce bougé où s'abrutissaient des êtres humains volontairement plongés dans une torpeur sans nom.

Coco, le premier, rompit le silence et, pour dire quelque chose :

— Eh bien! tu as vu ce que tu voulais, murmura-t-il. Tu as vu les fumeurs...

— Oui, répondis-je, mais je ne retournerai pas les visiter... Il m'est toujours pénible de voir des gens faire aussi bon marché de leur santé et de leur intelligence... Dans leur milieu je commençais à me sentir mal à l'aise.

— J'ai essayé de *griller à leur bouffarde* (1),

(1) De fumer à leur pipe.

dit encore Coco, mais ça m'a fichu mal au cœur!...  
J'aime mieux me *poivrer*.

Nous approchions de ma maison, l'heure était venue de nous quitter. Je lui tendis la main.

— Ecoute, Coco... Quand on est un homme d'énergie, il y a mieux à faire que de croupir dans les rues et de se saouler avec de l'opium ou même avec du tafia.

Il me lança un coup d'œil singulier.

— Oui, fit-il songeur, tu as peut-être raison... Quand on est dans la *mistoufle* et qu'il y a, comme disait un de tes copains, des boutiques pleines de choses qui ne servent pas... il y a mieux à faire que de se saouler ou même de risquer d'être pincé en filoutant des pépites aux singes...

— Que veux tu dire? demandai-je avec inquiétude.

— Oh! rien... des idées!... Bonsoir!

Je lui souhaitai une bonne nuit et, pris d'un mauvais pressentiment, le regardai disparaître dans l'ombre.

— Après tout, pensai-je, c'est fatal!

Et j'ouvris ma porte.



Quelques semaines après notre excursion au village chinois, Coco de la Vilette, croyant s'emparer d'une petite fortune, s'introduisit dans une maison des environs de Cayenne, en força les serrures, mit les meubles au pillage, pour ne trouver, en fin de compte, qu'une trentaine de francs. Quelques heures après, on l'arrêta, ivre-mort, dans l'ignoble trou qui lui servait de gîte.

Le tribunal maritime spécial le condamna à quinze nouvelles années de bagne.

J'appris plus tard que, peu de mois après son retour au pénitencier, ayant voulu assommer, d'un coup de poing, un garde-chiourme, celui-ci l'avait tué, comme un chien, d'une balle dans la tête.

C'était la fin de l'engrenage!

## CHAPITRE XIX

### ESPOIR DE RETOUR EN FRANCE

Grâce aux utiles relations que m'avaient procurées mes premiers travaux, notre situation, à Jeanne et à moi, était devenue très prospère.

Cependant, l'un et l'autre nous avions laissé en France des êtres aimés et notre désir le plus ardent était de les revoir. Aussi malgré notre relative aisance, eussions-nous déjà tenté de quitter la colonie, sans le secret espoir que nous conservions de rentrer bientôt en France légalement, sans encourir le péril d'un renvoi au bagne qui pouvait être définitif.

Chaque courrier nous apportait des encouragements et nos amis entretenaient notre confiance en nous affirmant que l'on daignerait s'occuper de nous en haut lieu dès que l'affaire Dreyfus serait terminée.

Malheureusement pour nous, condamnés obscurs, « l'Affaire » s'éternisait et continuait à accaparer toutes les attentions.

Enfin vers le milieu du mois de juillet 1899, je reçus une petite brochure d'une quarantaine de pages, dans laquelle un chapitre m'était consacré.

La brochure était intitulée : *Rapport sur le cas de cinq détenus des Iles du Salut présenté au comité de la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen*, par Joseph Reinach.

Je ne crois pas sans intérêt de reproduire ici, à titre documentaire, les quelques feuillets qui me concernaient.

AUGUSTE COURTOIS, dit Liard-Courtois, condamné par le Jury de la Gironde, le 16 novembre 1894, à cinq ans de travaux forcés.

Il résulte de l'acte d'accusation lu, le 16 no-

vembre 1894, par le greffier Lucien Bernard, en l'audience publique de la cour d'assises de la Gironde, qu'Auguste Courtois a été arrêté, emprisonné et déféré au Jury sous l'inculpation d'avoir signé du nom de Liard, devant le tribunal correctionnel de Bordeaux, les procès-verbaux d'une instruction dont il était l'objet.

Il résulte du réquisitoire de M. l'avocat général Labroquère, prononcé dans la même audience, que le ministère public, ne retenant que cette inculpation de faux, a demandé au Jury de condamner Auguste Courtois sans pitié et de répondre négativement à toutes les circonstances atténuantes.

Il résulte du compte rendu sténographique de l'audience, ainsi que de la minute des arrêts prononcés par la cour d'assises de la Gironde, que le Jury a rapporté un verdict affirmatif, muet sur les circonstances atténuantes, et qu'en conséquence la cour a condamné Courtois, pour crime de faux, à cinq ans de travaux forcés, à 100 francs d'amende, mais avec dispense de l'interdiction de séjour.

L'article 147 du code pénal, dont l'application avait été requise par le ministère public, vise le crime de faux qu'il punit des travaux forcés à

temps. Les lois sur les menées anarchistes ne furent invoquées à aucun moment de ce procès. Voici, d'après l'acte d'accusation lui-même, le fait qui fut assimilé, par le Jury, sans circonstances atténuantes, au crime de faux en écritures publiques.

Le 20 décembre 1893, le commissaire central de Bordeaux adressait au Parquet de cette ville un rapport d'où il résultait qu'un individu « qui était détenu au fort du Hâ, sous l'inculpation de tentative d'entraves à la liberté du travail pendant la dernière grève des ouvriers peintres », au surplus, aux termes du rapport, « compagnon anarchiste très dangereux », mais qui, toujours aux termes du rapport, devait être libéré le lendemain 21, à huit heures du matin, avait dit se nommer Liard et qu'il n'était en réalité « qu'un nommé Courtois, né à Poitiers ou aux environs. »

Cette assertion du commissaire central de Bordeaux était rigoureusement exacte. Le détenu du fort du Hâ était, en effet, un anarchiste du nom de Courtois qui avait subi, pour diverses excitations révolutionnaires, plusieurs condamnations. S'il avait été acquitté, le 9 mars 1893, par le Jury de la Gironde « pour son péché mi-

gnon », — j'emprunte cette phrase au compte rendu du journal *la Petite Gironde*; — il avait été condamné, d'autre part, à treize mois et à deux ans de prison par les cours d'assises de la Marne et de la Loire-Inférieure. Enfin, il avait pris le nom de Louis Liard, qui se trouva être celui d'un autre anarchiste du Havre, décédé le 21 juin 1891, deux ans avant les faits incriminés.

Le rapport du commissaire central ajoutait que Courtois avait déserté l'armée française et « se trouvait sous le coup d'une instance de prise de corps d'un conseil de guerre ». Cela était inexact : Courtois n'avait été condamné que pour avoir assisté à une réunion électorale en habits militaires; la condamnation avait été d'un mois de prison. Il fut d'ailleurs reconnu à l'audience, par le substitut Massot, que le Courtois recherché pour désertion par l'autorité militaire était un autre Courtois.

Le jour même où le commissaire central avait adressé ce rapport au parquet général, le substitut de service au parquet avait interrogé Courtois. Il lui demanda s'il s'appelait réellement Liard. Courtois répondit affirmativement. Et comme le substitut lui demandait s'il ne serait



pas Auguste Courtois, le détenu éclata de rire en disant qu'il trouvait sa question « très drôle ».

L'acte d'accusation constate que « c'est tout ce qu'on put tirer de lui. »

On chercha. On ne trouva pas. Et comme les quatre mois de prison qui lui avaient été infligés pour entraves à la liberté du travail étaient accomplis, il fut mis en liberté.

Il est constant que Courtois avait été condamné sous le nom de Liard, tant à Bordeaux par défaut, dans une autre occurrence, que précédemment et contradictoirement à Marseille.

« Si Courtois, dira son avocat, M<sup>e</sup> de Riberot, condamné par défaut à Bordeaux sous le nom de Liard, » — donc sans qu'il eût pris une part quelconque à cette fausse qualification; — « si Courtois avait affirmé à Marseille qu'il se nommait Courtois, le juge d'instruction lui aurait soutenu que ce n'était pas vrai, et qu'il était bien Liard. »

Quelques semaines après sa mise en liberté Courtois était arrêté de nouveau, le 27 janvier 1894. Après d'assez nombreuses recherches, le parquet avait découvert son identité, et la preuve qu'il avait usurpé le nom de Liard.

« L'accusation, dit textuellement *la Petite Gironde*, journal républicain, libéral et modéré, reproche à Courtois d'avoir commis des faux en écritures publiques et authentiques, en usant d'un faux état civil devant la justice, et en signant du nom de Liard, qui n'était pas le sien, diverses pièces de procédure. »

Je continue à suivre pas à pas le compte rendu de *la Petite Gironde* :

« En commençant son interrogatoire que nous résumerons, M. le président Riffaud félicite l'accusé d'avoir décidément accepté de reprendre son vrai nom : « Tout homme vraiment digne de ce nom, ajoute le magistrat, doit répondre quand on l'interpelle : « Je suis un tel ! » et ne pas voler l'honneur d'un nom qui n'est pas le sien. »

« Courtois réplique que ce n'est pas lui qui s'est créé Liard. On lui a, en le poursuivant sous ce nom, fabriqué de toutes pièces un état civil qu'il a cru bon d'adopter. Puis plus loin, interpellation du président qui lui dit : « Mais à Marseille, avant d'être condamné, vous aviez vous-même fait fabriquer des cartes au nom de Louis Liard, fournisseur pour la Marine. »

« Oui, répond d'un air dégagé l'accusé. Ce nom de fantaisie m'avait plu, et c'est par hasard que je l'avais pris. J'avais bien le droit en public, ajoute-t-il avec véhémence, de me faire appeler comme je voulais ! Et après tout, je vous le dis, j'ai pris ces noms par antithèse : Louis, qui vaut 20 francs ; Liard, qui ne vaut pas un sou. J'étais bien libre ! »

L'accusation soutient au contraire que Courtois n'a point pris un nom de fantaisie en se faisant appeler Louis Liard ; c'est de propos délibéré qu'il a pris le nom d'un citoyen du Havre et qu'il lui a porté, ainsi qu'à ses héritiers, un préjudice réel.

Courtois fait observer d'abord que Liard est mort le 21 juin 1891, qu'il n'a donc pu lui porter préjudice ; que Liard, d'ailleurs, le véritable Liard était, lui aussi, anarchiste ; que ledit Liard n'a point d'héritiers directs.

« De directs, non ! reprend M. Labroquère, mais il a des oncles maternels. Vous avez souillé le nom de sa famille.

— Courtois : Il n'en a pas de famille !

« J'ajoute que les oncles maternels de Liard ne s'appellent point Liard. »

Courtois ne conteste donc pas qu'il se soit servi du nom de Liard : « Il ne l'a fait, dit-il, que parce que les magistrats ont bien voulu le lui donner. »

« Vous n'avez jamais protesté, dit le président des assises.

— C'est vrai, répond Courtois, et c'est là mon seul tort. »

L'accusation soutient ensuite que Courtois a signé du nom de Liard diverses pièces de procédure, et notamment son dernier interrogatoire à Bordeaux, pendant qu'il était détenu au fort du Hâ, alors que le substitut de service l'interrogea pour la première fois sur l'usurpation de nom qu'il avait commise. Mais le substitut, M. Massot, vient déclarer, lui-même, à l'audience, « qu'il ne se souvient pas d'avoir fait signer l'interrogatoire d'alors par l'accusé. »

Voilà tout le procès. L'avocat général Labroquère pose des questions sur la propagande anarchiste à laquelle s'est livré Courtois. L'accusé répond que ses opinions n'ont rien à voir dans l'affaire. Ailleurs, le président des assises dit à Courtois.

« Vous auriez mieux fait de rester peintre.

— Je le suis toujours, » répond Courtois.

Et c'est l'évidence que les opinions anarchistes de Courtois ne sont pas moins étrangères à l'affaire que son talent de peintre. Cependant, plus de la moitié du réquisitoire de M. Labroquère est consacré à la propagande anarchiste qui a été entreprise, à travers les divers départements, par Courtois. « L'avocat général termine son réquisitoire, — je cite toujours *la Petite Gironde* — par un nouvel appel à la sévérité des membres du Jury. » Pourquoi cet appel? Parce que Courtois est anarchiste. Et c'est parce que Courtois professe des opinions anarchistes que le Jury rend un verdict affirmatif sur toutes les questions, muet sur les circonstances atténuantes.

Le fait relevé contre Courtois, dans le procès du 16 novembre 1894, constitue-t-il vraiment, aux termes de l'article 147 du code pénal, le crime de faux? On peut en discuter. Je n'ouvrirai pas ici de controverse à cet égard. Mais cette usurpation de nom, qui n'a porté en réalité préjudice à personne, puisque le vrai Louis Liard était, lui aussi, anarchiste, qu'il était mort depuis plusieurs années et qu'il ne laissait point d'héritiers directs, et puis qu'il n'est même pas

établi que Courtois n'ait pas cru prendre un simple nom de fantaisie, cette usurpation de nom méritait-elle cinq années de travaux forcés ?

On n'attend pas de moi l'apologie du faux, d'un faux quelconque, militaire ou civil. Je constate seulement l'effroyable disproportion entre le fait incriminé dans l'espèce et la peine prononcée par la cour d'assises, peine d'ailleurs que la cour a abaissée au minimum, car le verdict du Jury repoussait l'admission des circonstances atténuantes, et la Cour, dès lors, eût pu prononcer, en laissant au jury toute sa responsabilité, vingt années de bagne.

*La Petite Gironde*, peu suspecte de tendresse pour les anarchistes, constate en ces termes l'accueil qui fut fait par le public de la cour d'assises au verdict du Jury. « Ce verdict impitoyable est accueilli par un long murmure. Le refus des circonstances atténuantes surprend tout le monde. »

Et voici la preuve que Courtois n'a été si durement frappé qu'en raison de ses opinions. L'anarchiste, en effet, condamné à cinq années de travaux forcés, a quitté à peine la salle des assises que le Jury est appelé à statuer sur une affaire caractérisée de faux en écritures commer-

ciales. Il s'agit d'un ancien entrepreneur de travaux publics.

« A la demande de son honorable famille », *la Petite Gironde* ne donne pas son nom. Elle a bien raison, mais Courtois, lui aussi, a une famille. Donc, X... a commis pour 3 ou 4.000 francs de faux. Les faits sont constants, reconnus. Et le Jury acquitte. Et je ne le blâme point d'avoir acquitté. Sans entrer dans le détail de l'affaire, il paraît manifeste que X..., qui est rentré en France pour purger sa contumace, n'était pas indigne de pitié. Mais quoi! l'acquiescement à X... pour un faux caractérisé, avéré, reconnu, et cinq années de bagne à Courtois pour une usurpation de nom qui ne réunit peut-être pas les éléments constitutifs du crime que prévoit la loi!

« Courtois a été condamné le 16 novembre 1894. Sa peine est presque entièrement subie, mais il reste soumis, d'autre part, en vertu de l'article 6 de la loi du 30 mai 1854, à cinq années de séjour dans la colonie pénitentiaire où il a subi les travaux forcés. J'ose croire que sa grâce pleine et entière s'impose, moins dans son intérêt que dans celui de la société elle-même. »

Je suis heureux de pouvoir remercier publiquement en ce livre tous ceux qui à cette époque plaidèrent en ma faveur. Je dois à leur loyauté ou à leur amitié d'avoir évité près de quatre années de séjour à la Guyane.

En dépit de leurs efforts, commencés avant même que je fusse libéré, ce ne fut que le 2 janvier 1900 que les autorités décidèrent de me rappeler de l'exil et je ne reçus qu'en mars notification de la mesure dont je bénéficiais, c'est-à-dire environ quatorze mois après ma sortie du pénitencier.



## CHAPITRE XX

### L'ÉVASION

Des semaines passèrent.

Malgré l'espoir de retour prochain dans lequel m'entretenaient et mes amis et la Ligue des Droits de l'Homme, je devenais impatient de quitter la colonie, cela pour des raisons que je suis contraint de passer sous silence.

J'avais fait part de mon projet à Jeanne et nous étions bien décidés tous deux à ne point attendre plus longtemps la venue des dispositions légales en notre faveur, mais à fuir à la première occasion.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, étant donnée la liberté relative dont ils jouissent, il n'est guère facile aux libérés de s'évader et l'entreprise était pour nous d'autant plus périlleuse que nous étions, en tant qu'anarchistes, l'objet d'une surveillance toute spéciale.

Notre intention était de gagner le Brésil. Une circonstance inattendue vint favoriser notre départ :

Un jour, deux hommes arrivant précisément du Brésil, de Manaos, se présentèrent chez moi pour demander du travail en qualité d'ouvriers peintres.

C'étaient deux Européens, deux Français, paraissant en proie à une extrême misère.

Ils avaient quitté la mère-patrie, comme émigrants, dix ans auparavant et, après avoir parcouru, sans trouver fortune, une grande partie de l'Amérique du Sud, ils étaient venus échouer à la Guyane, espérant trouver dans une colonie française, parmi des concitoyens, sinon la richesse, du moins des moyens d'existence qui leur faisaient défaut.

Grande avait été leur déception !

Non seulement, les autorités sur la protection desquelles ils comptaient, leur avaient refusé

leur appui, mais personne ne consentait à les employer. On se défiait d'eux. Par trois fois des policiers les avaient interpellés dans la rue pour leur demander leurs livrets, les prenant pour des transportés libérés en rupture de ban.

C'était à nous, les forçats, qu'il devait appartenir de porter secours à ces malheureux, perdus dans l'indifférence générale !

J'avais du travail, j'embauchai celui qui me parut le plus intelligent et nous lui donnâmes l'hospitalité ainsi qu'à son compagnon durant le peu de temps qu'ils séjournèrent à Cayenne.

Ils étaient venus en passant par le Contesté franco-brésilien, d'où les avait emmenés, à destination de Cayenne, une espèce de pirate, patron d'une goëlette qui n'avait point encore repris la mer.

Sans leur avouer quelles étaient nos intentions, nous les questionnâmes sur le pays qu'ils avaient traversé, dans lequel nous désirions nous rendre, et ils nous donnèrent à ce sujet des renseignements précieux.

Je me mis ensuite en relation avec le patron de la goëlette, comptant qu'il pourrait, moyennant une bonne rétribution, nous prendre à son bord pour nous conduire en lieu sûr. Mais j'acquis

bientôt la certitude qu'il ne serait pas prudent de se mettre à la merci de cet individu qui, depuis que duraient les hostilités entre la France et le Brésil, remplissait entre les deux parties le rôle d'espion, servant tantôt l'une, tantôt l'autre, et souvent les deux à la fois suivant les circonstances.

Pour mener à bien notre évasion, il fallait non seulement se méfier de la police, qui épiait tous nos mouvements, mais encore ne pas tomber dans le piège dont j'ai parlé déjà et que tendent aux libérés certains patrons de barques.

Sans savoir au juste à quel moyen de transport nous aurions recours pour fuir, nous activions les préparatifs du départ. Il nous était indispensable d'être très circonspects et de ne rien déranger, en apparence, à notre installation jusqu'au jour du départ.

J'activai donc les travaux en cours d'exécution et retardai, sous divers prétextes, ceux que je devais commencer.

Une des grandes difficultés était de faire rentrer le peu d'argent que j'avais à toucher, et de procéder à la vente du mobilier et du matériel.

Je songeai pour cela à m'adresser à Bonnet lui-même, non que je comptasse le moins du

monde sur sa loyauté, mais parce qu'il était le seul qui pût être suffisamment intéressé à mon départ de Cayenne pour en garder le secret.

Il accepta avec empressement ma proposition et acheta créances et matériel, sous cette condition expresse que rien ne serait dérangé jusqu'au lendemain de notre fuite.

Depuis quelque temps, Jeanne et moi nous avons remarqué que l'administration pénitentiaire fermait les yeux sur le départ de nombreux libérés pour le Contesté franco-brésilien.

C'était une route toute tracée pour nous rendre à Manaos qui était le point du Brésil que nous nous proposions d'atteindre d'abord.

Le vapeur *Liff-Geld* faisait le service de Cayenne au Carsevenne deux fois par mois, et nous nous proposions de prendre place à son bord pour nous transporter en ce lieu, d'où *le Kachipour*, un navire brésilien, nous prendrait à destination de Manaos.

Des camarades, qui nous avaient précédés, nous avaient écrit de cette ville en donnant toutes les indications pour mener notre entreprise à bien.

Nos préparatifs terminés, nos caisses clouées, nos malles prêtes à être enlevées, il s'agissait de

transporter le tout à bord sans éveiller les soupçons. Comme il ne fallait pas laisser croire au capitaine que nous partions clandestinement, nous devions embarquer les bagages en plein jour. Cependant nous devions nous méfier du voisinage et nous ne pouvions songer à effectuer un déménagement sous ses regards. La nuit qui précéda le jour de l'embarquement fut donc employée à porter caisses et malles jusque sous un hangar, quelque peu distant de notre logis, et d'où elles partiraient le lendemain pour être hissées à bord.

Pour la circonstance, je me fis portefaix et n'accomplis point mon nouveau métier sans m'écraser un doigt et m'écorcher les épaules.

Cette opération fut heureusement terminée avant que le soleil ne parût. Jeanne qui, par suite de sa constitution physique, ne pouvait m'aider dans cette sorte d'exercices, m'attendait dans son hamac, tendu sous la vérandah. Quant à notre cuisinier, il s'occupait de préparer les vivres pour la traversée.

Nous avons été contraints de lui faire part de notre évasion, car il était nécessaire qu'il restât quelques jours encore dans notre maison pour livrer ce que nous avons vendu.

Lorsque les derniers colis eurent été portés sous le hangar avec mille précautions pour ne point être remarqué, j'étais harassé de fatigue.

Plusieurs fois, à bout de forces, j'avais été sur le point d'abandonner la besogne; mais je travaillais pour notre liberté, et l'espoir d'une réussite prochaine venait stimuler mon courage.

Il s'agissait maintenant de se procurer des billets de passage.

Je ne pouvais aller moi-même les prendre à l'agence. A Cayenne, un blanc, s'il n'est bien connu, est forcément pris pour un forçat libéré ou évadé et, dans aucun cas, il ne lui en est délivré. Je dus avoir recours à un nègre que je connaissais, qui, accompagné de son fils, se chargea de retirer deux billets, l'un pour Jeanne, l'autre pour moi.

Notre voyage au Contesté nous revenait à quatre-vingt francs, plus cinq francs de commission dont je dus gratifier le nègre.

Dès que je fus en possession des billets, je m'employai sans perdre de temps à faire conduire les bagages à bord.

A midi, tout était terminé.

Le départ était affiché pour deux heures. Il fut convenu que nous attendrions jusqu'au

dernier moment pour quitter notre maison et nous diriger vers le quai d'où un canot, que j'avais retenu, nous déposerait sur le *Liff-Geld* à l'instant même de l'appareillage.

Mon compagnon et moi étions nerveux, frémissements d'impatience.

Les minutes s'écoulaient avec lenteur et je me promenais de long en large dans le logis, maintenant dévasté, où nous avons si souvent évoqué de chers souvenirs.

Un incident, un rien, une parole imprudente pouvait nous faire rejeter impitoyablement au bain et ce serait pour des années encore, pour toujours peut-être, l'éloignement du pays joint à l'horrible esclavage de la chiourme!

Dans de semblables instants, une âpre volupté se mêle à l'inquiétude, la volupté du risque, celle qui porte à se pencher volontairement au dessus de l'abîme pour en subir le vertige, celle qui pousse le joueur à sacrifier sur une carte ses derniers louis.

Nous demeurions partagés entre la crainte des conséquences terribles que nous encourions et l'enthousiasme que suscitait en nous la perspective d'un succès rendu plus désirable par les dangers qu'il allait nous falloir affronter...



L'heure vint de partir.

Nous nous dirigeâmes à travers les rues, ces rues pittoresques, et pourtant maudites, de la cité-prison dont le peuple tout entier excitait notre haine et nous servait de gardien, ces rues que, sans doute, nous ne reverrions jamais.

C'était encore l'heure de la sieste. Un soleil torride anéantissait tout effort. La plupart des habitants demeuraient enfermés dans leurs cases et nous ne rencontrâmes personne de notre connaissance.

Nous atteignîmes le quai sans encombre. Le batelier était à son poste, prêt à la nage. En cadence, ses rames plongèrent dans les eaux calmes et nous approchâmes du navire dont la masse, à quelque distance, se découpait sur le ciel bleu cru dont aucun nuage ne tempérerait les ardeurs.

Le canot accosta.

Je gravis avec Jeanne l'escalier adapté au flanc du vapeur et, dissimulant de notre mieux le trouble auquel nous étions en proie, nous prîmes place sur le pont, parmi les passagers.

D'un coup d'œil rapide, je les passai en revue.

C'étaient, pour la plupart, des nègres ou des créoles se rendant aux mines et que je ne con-

naissais point; mais je ne fus pas peu surpris de découvrir au milieu d'eux plusieurs libérés, apparemment venus dans des conditions analogues aux nôtres, et mes appréhensions s'en augmentèrent.

Cette affluence d'irréguliers était, pour notre sécurité, une circonstance fâcheuse. Le départ pouvait ne pas s'effectuer sans encombre et je pensais que, si j'avais été averti de la présence de tous ces forçats sur le *Liff-Geld*, je n'aurais pas hésité à remettre à quelque temps notre voyage.

Nous n'avions, par malheur, plus le loisir de discuter et de retourner à terre.

Le capitaine venait de commander l'appareillage et un dernier coup de sifflet donna le signal du départ.

Le bruit sourd de l'hélice retentit et le navire, lentement, mit le cap sur le large.

Je regardai sur les quais et n'y aperçus rien d'insolite.

Une dernière fois je contemplai le panorama de la ville, étendue comme une masse grise, et le château-fort, puis, au loin, l'immensité sombre de la forêt vierge.

Chaque tour d'hélice nous entraînait loin de

tout cela, vers la haute mer, vers la liberté enfin reconquise!...

Tout à coup un mouvement se produisit parmi les libérés, une sorte de sauve-qui-peut général.

Les uns se faufilaient à travers les colis qui encombraient encore le pont, tandis que d'autres sautaient dans la cale, se cachaient dans la poulaine ou dans les hamacs inoccupés des noirs.

Brusquement la manœuvre fut interrompue.

La police était à bord!

Comment les policiers y étaient-ils montés? Étaient-ils venus bien avant l'arrivée des passagers? Étaient-ils arrivés par tribord alors que nous étions tous à babord?

Mystère!

En principe, chaque bateau quittant le port de Cayenne est soumis à une fouille policière pour prévenir les évasions; mais, depuis longtemps, les vapeurs *Liff-Geld* et *Carsevenne* qui faisaient le voyage de Cayenne au Contesté, échappaient à cette surveillance, et c'était à la faveur de cet oubli que de nombreux libérés avaient pu quitter la colonie sans être inquiétés.

Cette fois, il y avait eu certainement délation, mais de la part de qui?

Je songeai au couple Bonnet-Nathan, au misérable nègre qui avait pris nos billets de passage... Peut-être la dénonciation venait-elle de la compagnie elle-même qui, soupçonnant notre situation, effrayée de notre trop grand nombre à son bord, avait craint une mutinerie et que l'on ne changeât la direction du navire? Peut-être venait-elle d'un inconnu, d'un de ces policiers amateurs comme il en existe tant à Cayenne?

Mais que m'importait, en somme, de connaître le nom du délateur! Cela ne modifierait en rien notre sort. Toutes nos espérances tombaient.

Sur une seule chance, nous avions joué gros jeu, toute notre fortune, tous nos espoirs d'avenir et nous avions perdu.

A nouveau nous étions prisonniers!

Froidement, j'envisageai la situation :

On allait nous reconduire à terre, nous trimballer chez le commissaire, puis nous jeter en cellule, nous traduire devant le Tribunal Maritime Spécial qui nous condamnerait à réintégrer le pénitencier.

Nous ne pouvions songer à une résistance quelconque et le mieux était d'attendre les événements.

Une véritable chasse à l'homme avait lieu sur le navire. Les policiers sondaient les moindres coins, fouillaient la cale, l'entrepont, la cuisine et la chaufferie. On entendait des bruits de lutte désespérée, des cris et des insultes. On saisissait au collet et on amenait à la surface tous les visages pâles.

A la tête des policiers se trouvait le trop célèbre brigadier Fauve, celui-là même qui avait visé mon livret à mon arrivée à Cayenne.

Il m'aperçut et s'approcha en ricanant :

— Tiens! Tiens... dit-il, vous aussi? Vous avez mal choisi votre jour!...

Je fus pris d'une folle envie d'envoyer par dessus le bastingage ce bout d'homme qui se permettait de faire de l'ironie à nos dépens.

La pensée seule que le bain que je pourrais lui faire prendre aggraverait sans profit notre situation déjà fâcheuse m'arrêta dans cet élan et je pris le plus sage parti de ne rien répondre.

On disposa en groupe sur le pont tous les hommes arrêtés et nous fûmes tenus sous la menace des revolvers pendant qu'un des policiers partait en canot pour chercher du renfort afin d'assurer le débarquement.

A quoi bon les plaintes et les regrets ! Le sort en était jeté.

Pour tuer le temps, j'invitai mes compagnons d'infortune à une légère collation. J'éventrai une bourriche et découpai le plus tranquillement du monde un poulet dont je distribuai les morceaux. Mais, à la perspective des repréailles qui les attendaient, les pauvres diables n'avaient guère d'appétit et ils ne firent que peu d'honneur à la volaille.

Il n'en fut pas de même à l'égard d'une dame-Jeanne contenant douze litres de vin. Elle fut rapidement vidée malgré les protestations de Fauve qui prévoyait qu'après des libations aussi exagérées, sa tâche pourrait devenir fort difficile.

Ses craintes ne disparurent que lorsqu'il vit s'avancer vers nous, à force d'avirons, un canot conduit par quatre forçats et contenant un renfort de six policiers nègres.

Leur arrivée mit fin à notre repas et le débarquement commença cependant. que le capitaine faisait un branle-bas énorme et pestait comme un pilote qui a perdu sa barre.

Jeanne fut débarqué avant moi.

Quand vint mon tour, je refusai énergique-

ment de quitter le bord sans mes bagages.

On eut beau m'assurer qu'on les déchargerait bien sans moi et que, d'ailleurs, on n'avait pas de temps à perdre, je ne voulus rien entendre.

Le capitaine intervint.

— Vos caisses, me dit-il, sont à fond de cale. Je vous les remettrai à mon retour. Pour le moment, cela m'est impossible. Mon départ a déjà été suffisamment retardé comme cela!

Cet homme pensait que, si sa compagnie allait empocher tranquillement les quatre cent quatre-vingts francs que douze libérés lui avaient versé pour leur voyage, c'était bien le moins que, dans la combinaison, il gardât pour lui le profit des colis.

J'étais peu disposé à me rendre aux raisons de l'astucieux marin, dont j'avais deviné les intentions réelles, et je protestai avec plus d'énergie encore, si bien que l'on se décida, en fin de compte, à élinguer mes caisses et malles dans le canot qui devait me recevoir en compagnie de trois agents de police.

Mes compagnons étaient déjà chez le commissaire. J'y fus conduit seul.

Comme nous appartenions à l'administration pénitentiaire, les formalités furent brèves.

On dressa simplement procès-verbal et, sur quatre rangs, flanqués de policiers, on nous fit traverser la ville, sous les insultes et les lazzis de la foule accourue, pour nous conduire au pénitencier dans lequel nous devions être écroués.

On nous fouilla dès notre arrivée et chacun fut contraint de déposer, entre les mains du surveillant chargé de cette opération, l'argent dont il était porteur.

La fouille avait lieu en commun et je pus constater que le plus riche de mes compagnons possédait juste vingt francs!

Ainsi ces hommes, pour quitter une contrée où leur passé, connu de tous, leur fermait toutes les portes, n'hésitaient point à partir pour un pays qu'ils ne connaissaient pas, sans vêtements, sans outils, sans argent, dans l'ignorance de ce que leur réserverait le lendemain, comptant seulement sur leur étoile, sur le hasard des rencontres!

Je portais, dissimulée sous mes vêtements, une ceinture contenant près de mille francs en or. Je la donnai au surveillant et, comme ils comparaient, sans doute, avec envie, leur modeste pécule à cette somme relativement élevée, la



vue d'une poignée de louis leur fit ouvrir de grands yeux tout luisants de désir.

Pêle-mêle on nous plaça dans une cellule et, très morne, notre petit troupeau s'allongea sur la planche.

La plupart n'avait quitté le pénitencier que depuis quelques mois.

C'était l'inévitable recommencement!

## CHAPITRE XXI

### PERSPECTIVE D'UN RETOUR AU BAGNE

Quelques semaines après ces événements, la nouvelle de mon arrestation et des circonstances qui l'accompagnèrent était connue en France, et l'on pouvait lire dans le *Journal du Peuple* les lignes suivantes, signées d'un de mes amis, Émile Pouget.

### LIARD-COURTOIS REJETÉ AU BAGNE

Nous avons eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs de Liard-Courtois, une des victimes de la

scélératesse des lois, qui, en 1894, parce qu'il était anarchiste, fut condamné à cinq ans de travaux forcés pour un délit que nous avons tous — ouvriers ou bourgeois — plus ou moins commis : le délit de changement de nom.

Les magistrats de Bordeaux qualifièrent cette peccadille de faux en écritures publiques, et les jurés acquiescèrent à leur manière de voir. Ces derniers firent mieux, pour bien démontrer que c'était l'anarchiste et non le faussaire qu'ils voulaient frapper. Dans la même audience, immédiatement après la condamnation de Liard-Courtois, ils acquittèrent un notable commerçant qui reconnaissait avoir mis en circulation pour quelques billets de mille francs de fausses traites.

Liard-Courtois subit sa peine de cinq ans de travaux forcés à la Guyane, et, il y a quelques mois, il était enfin libéré.

Libre ! Il le fut. Mais sa liberté fut toute relative : sous prétexte de *surveillance*, il dut résider à Cayenne, et il lui était formellement interdit d'en sortir.

C'était toujours la captivité, sinon le bagne ! Et je n'exagère pas en employant le mot de « captivité ».

Liard-Courtois était soumis à une surveillance de tous les instants ; la police était toujours à ses chausses, le gênant pour son métier de peintre. La chiourme déplorait que le camarade fût sorti sain et sauf de l'enfer guyanais. N'allait-il pas entrer en relation avec ses amis de France, leur raconter les horreurs du bagne, leur dévoiler les crimes qui s'y commettent ?

C'était à prévoir. Aussi s'attachèrent-ils au malheureux libéré, lui faisant mille misères, lui tendant continuellement des pièges, dans l'espoir de le rejeter au bagne. Pièges grossiers que Liard Courtois n'eut pas de peine à déjouer.

Ainsi, de louches individus lui offrirent d'acheter des marchandises volées, lui proposèrent des combinaisons suspectes, destinées à le livrer pieds et poings liés à l'administration pénitentiaire.

Tout cela, par ordre supérieur.

Écœuré, indigné de toutes ces crapuleuses manœuvres, Liard-Courtois eut peur de retomber au bagne. Avec toujours à ses trousses des ennemis acharnés à le perdre, il s'affola, et, un jour qu'il trouva une occasion de quitter la colonie, il partit.

Il ne faut pas oublier que Liard-Courtois avait

terminé sa peine, qu'il était *libre* et qu'il n'avait à subir que la peine accessoire de la surveillance; en s'y déroband, il ne faisait donc que se mettre en rupture de ban.

Rien de plus bénin, à première vue!

Il n'en est rien. Une telle infraction se punit, à la Guyane, DE UN A CINQ ANS DE TRAVAUX FORCÉS.

Donc, le mois dernier, Liard-Courtois trouva l'occasion de s'embarquer à destination du Brésil, mais la malchance le poursuivait, la police le pinça avec onze autres transportés libérés. Il est maintenant en prison.

Dire la joie des bandits de l'administration pénitentiaire est superflu. Enfin, ils tenaient Liard-Courtois.

Aussi vont-ils faire leur possible pour le garder longtemps...

Liard-Courtois sera-t-il donc rejeté au bagne?

Ne va-t-il pas s'élever des protestations en sa faveur?

La Guyane est si loin que l'indignation qui peut se manifester dans la métropole influe très peu sur la férocité des gardes-chiourmes

Il serait pourtant nécessaire que Liard-Courtois ne soit pas abandonné. La peine qui l'attend est grave. .

La cause de notre camarade doit d'autant plus facilement intéresser les hommes de cœur — quelle que soit leur opinion — qu'il n'est pas pour tous un inconnu : Liard-Courtois est une des victimes dont la Ligue des Droits de l'Homme s'est occupée. Il est un « des cinq » qui ont été jugés dignes de son attention spéciale.

Il est un des « cinq » dont le rapport, présenté dernièrement à la Ligue par Joseph Reinach, demande implicitement la libération complète.

Aussi pensons-nous qu'il aura suffi de signaler la situation nouvelle créée à Liard-Courtois par les persécutions policières pour que la Ligue des Droits de l'Homme use de son influence pour lui éviter un nouveau supplice.

## CHAPITRE XXII

### LE JUGEMENT

Le lendemain de notre incarcération, à l'heure du réveil réglementaire, un loustic comme il s'en trouve toujours, même dans les situations les plus difficiles, nous cria de toute la force de ses poumons :

— Branle-bas ! les passagers du reste-à-terre !

Un autre ajouta mélancoliquement :

—, Je crois que nous avons pris une drôle de route. Si nous débarquons jamais au Carsevenne cette année, il faudra que nous ayons bon vent !

— Soyez tranquilles, dit un troisième, ces messieurs du Spécial vont vous signer un ordre d'embarquement pour les Iles du Salut, de un an à cinq ans, pas davantage...

— Ça compte sur le doublage, reprit le philosophe de la bande, et la croûte est assurée!

En entrant dans la prison, il y avait quarante-huit heures que je n'avais pas dormi, j'étais harassé de fatigue et d'émotion et, en dépit de la dureté de ma couche, je n'avais point tardé à tomber dans l'oubli d'un lourd sommeil.

Mon réveil fut pénible.

Je me rémémorais tous les événements de la veille, j'étais assailli de tristes pressentiments et ne me sentais point disposé comme mes compagnons à accepter de gaieté de cœur la perspective d'un retour aux Iles.

Pour échapper à ce mauvais pas, un seul espoir me restait : profiter des relations que j'avais pu acquérir à Cayenne, durant mon séjour, pour influencer favorablement le tribunal.

J'ai eu déjà l'occasion de parler de l'extraordinaire mode de juridiction qu'est ce Tribunal Maritime Spécial devant lequel nous allons comparaître et qui avait décidé de la longue et



douloureuse agonie d'un innocent : mon camarade Girier-Lorion.

J'ai dit que ce Tribunal est composé d'un président, qui est généralement l'officier le plus haut en grade de la garnison cayennaise ou le capitaine de gendarmerie ; de deux juges assesseurs, l'un étant choisi parmi les chefs de bureau de l'administration pénitentiaire, l'autre parmi les juges suppléants du tribunal civil ; d'un commissaire rapporteur, faisant fonction d'avocat général, également choisi parmi les chefs de bureau de l'administration ; enfin d'un greffier pris parmi les surveillants militaires des pénitenciers.

*La défense des accusés est ordinairement confiée à un sous-officier d'infanterie de marine en garnison dans la colonie, lequel s'en remet toujours « à la sagesse du tribunal ».*

C'est donc, en somme, l'administration pénitentiaire seule qui accuse, légifère, instruit, requiert, juge, condamne et exécute !

Je laisse à penser dans quelles conditions de bonne foi les jugements ont lieu !

Je crois intéressant de reproduire un avis de nomination de défenseur d'office adressé à l'un de ces sous-officiers :

**GUYANE FRANÇAISE**

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

AVIS DE NOMINATION DE DÉFENSEUR D'OFFICE

**Tribunal Maritime Spécial.**

Le sergent B..., est informé que, par ordre de M. le président du Tribunal Maritime Spécial, il est désigné comme défenseur d'office, chargé de présenter la défense des nommés :

G..., A..., P..., T..., H..., T..., R..., S..., et G..., libérés,

à l'audience qui aura lieu, le..... à 8 heures précises du matin.

Les dossiers sont déposés au greffe où il pourra en prendre communication.

Cayenne le...

LE GREFFIER :

X.

(Cachet du Tribunal Maritime Spécial  
de la Guyane française).

Mon premier soin devait être de confier notre défense à un avocat et non à un sous-officier d'infanterie de marine.

Je demandai donc de quoi écrire au premier gardien qui se présenta et adressai une lettre à M<sup>e</sup> Chalu, dans laquelle je lui exposais ce qui nous était arrivé et le priais instamment d'accepter d'être notre défenseur.

La réponse ne se fit point attendre et j'eus la joie d'apprendre que M<sup>e</sup> Chalu acceptait ma proposition.

Cette nouvelle arriva favorablement pour me faire prendre mon mal en patience et me rendre moins pénible le séjour de la prison.

Au nombre d'une quarantaine, on nous avait parqués dans un cachot construit pour loger vingt hommes. La chaleur y était étouffante, l'air ne circulait que difficilement et les odeurs combinées de la baille à déjections et des prisonniers entassés, achevaient de rendre l'atmosphère irrespirable.

La nuit, chacun s'étendait où il pouvait, car il n'y avait point place pour tout le monde sur le lit de camp et la plupart devaient coucher à même le sol constellé de crachats.

Il y avait huit jours que nous étions incarcérés et l'instruction n'était pas encore ouverte.

Enfin, le commissaire rapporteur qui en était chargé, un nègre du nom de Tel, me fit appeler.

S'il me faisait l'honneur de commencer par moi la série des interrogatoires, c'est que, dans son esprit, les douze libérés dont on venait d'opérer la capture constituaient une bande organisée dont j'étais le chef.

Ce « bois d'ébène » était fort instruit, il jouissait d'une mémoire prodigieuse et se souvenait à merveille de tout ce qu'on lui avait inculqué dans les écoles.

C'était, en revanche, un piètre juriste, ignorant des multiples ruses qui constituent l'ordinaire bagage des magistrats instructeurs, et qui n'était servi dans sa fonction que par la haine implacable qu'il avait vouée aux gens de race blanche.

Le premier jour de l'enquête, il ne fit amener que moi dans son bureau.

Le lendemain et le surlendemain, il appela les onze autres prévenus, auxquels il attribuait beaucoup moins de responsabilité puisque, selon lui, j'étais l'instigateur de la fugue et le pourvoyeur des moyens.

Et quinze mortels jours s'écoulèrent, pendant lesquels il me fit venir deux ou trois fois encore dans son cabinet et sans plus de résultat que la première.

Voyant que les choses n'avançaient pas, j'introduisis une demande de liberté provisoire.

— Je ne m'y oppose aucunement, dit le nègre instructeur, mais, ajouta-t-il, croyant me prendre, j'y mets une condition, vous verserez un cautionnement de dix mille francs.

— Très volontiers! répondis-je.

A la grande surprise du magistrat, mon avocat, M<sup>e</sup> Chalu, s'offrit à déposer la somme demandée, ou à se porter caution.

Désappointé, Tel chercha un autre moyen de me garder sous les verroux et une circonstance inattendue vint le lui procurer.

Il arriva que l'on découvrit un assassin au nombre des douze libérés arrêtés à bord du *Liff-Geld*.

Quelques jours avant notre tentative d'évasion, un Arabe avait été dépouillé de quelques centaines de francs qu'il portait sur lui et jeté à la mer.

Tous les soupçons s'étant portés sur un libéré nommé D..., un auxiliaire de la police cayen-

naise avait eu mission de le surveiller étroitement. C'est ainsi que, l'ayant vu monter à bord d'un bateau en partance, il s'était rendu en hâte au bureau de police et avait motivé notre arrestation à tous.

Dans l'esprit du commissaire instructeur, les soupçons s'étaient transformés en certitude quant à la culpabilité de D..., et il s'était jeté sur ce fait nouveau d'un meurtre ayant le vol pour mobile, il avait établi une corrélation entre ce crime et notre fuite, déduit des complicités, et je me trouvais, de ce fait, chargé d'une sérieuse part de responsabilité.

Pourtant, les présomptions qu'il avait échaudées en ce sens avaient si peu de solidité que leur édifice s'écroula piteusement dès le premier jour.

Mais cet incident avait suffi pour qu'on oubliât totalement le projet de ma mise en liberté provisoire.

L'instruction menaçait de se prolonger. J'avais maintenant l'autorisation de communiquer avec mon avocat. J'en profitai pour faire agir au dehors tous les gens susceptibles de m'être utiles.

Il y a partout des arrangements avec dame

Thémis, mais aux colonies plus que partout ailleurs. Le résultat de la petite campagne menée en ma faveur fut que l'on proposa de nous renvoyer tous purement et simplement en non-lieu.

Cependant le gouverneur ne voulut point prendre ouvertement une telle mesure, il craignait d'endosser une trop grande responsabilité.

Il fut donc décidé que nous comparâtrions devant le Tribunal Maritime Spécial, mais il était entendu que cette cérémonie n'aurait lieu, selon toute probabilité, que pour la forme.

Ainsi, longtemps avant le jour de l'audience, j'avais acquis la conviction que nous serions acquittés tous en bloc, car on ne pouvait décemment acquitter les uns et condamner les autres.

J'allais, pour une fois, bénéficier des bonnes grâces de la justice, car ses heureuses dispositions étaient dues, certes, à la bienveillance de ses représentants et non à la crainte du scandale, chose peu redoutée dans une colonie aussi éloignée de la métropole que l'est la Guyane.

Après cinquante-deux jours de prévention, on se décida à nous faire comparaître devant le Tribunal Maritime Spécial.

Il était présidé, pour la circonstance, par le capitaine de gendarmerie Cacheux, ayant pour

assesseurs M. Jary, chef de bureau à l'administration pénitentiaire, et un jeune juge suppléant au Tribunal de Cayenne. M. Tel, qui avait instruit l'affaire, occupait le siège du commissaire rapporteur; un surveillant militaire était greffier.

Dans la salle d'audience, aussi désespérément triste que le sont, en France, toutes les salles de correctionnelle ou de Cour d'assises, la partie réservée au public était, contrairement à l'habitude, bondée de curieux.

Dans un moment où l'on chassait les libérés de Cayenne pour les parquer dans un coin de la colonie où la vie leur était rendue impossible, il apparaissait comme un non-sens que l'on pût condamner ceux qui fuyaient pour aller gagner leur existence ailleurs, et l'on était avide de savoir comment le Tribunal trancherait la question.

Puis, au lieu du banal sous-off de marsouins ou du sinistre garde-chiourme, on savait que se présenteraient au banc de la défense des avocats de talent qui, sans doute, allaient étendre les débats.

La discussion, pourtant, ne fut pas très chaude, et je crois sans intérêt d'en rapporter le détail;



on sentait que la comédie qui se jouait avait été préparée d'avance, et ce qui prit le plus de temps fut l'interrogatoire des prévenus.

Une heure après l'ouverture des débats, le Tribunal prononçait notre acquittement, et, les formalités de la levée d'écrou terminées, nous nous retrouvâmes en liberté.

Nous étions libres et nous avions lieu de nous féliciter d'avoir échappé à un très grand danger ; mais nous étions libres à condition de rester à Cayenne où la vie serait plus pénible encore qu'autrefois, où nous serions en butte à une surveillance de tous les instants, et plus que jamais aux tracasseries et vexations de toute espèce.

La plupart d'entre nous retrouveraient-ils du travail ? D'odieux soupçons ne continueraient-ils pas à peser sur eux ? Et cet ironique acquittement n'équivaudrait-il pas, comme de coutume, à une condamnation à mourir de misère ou se rendre coupable de nouveaux délits ?

Ce n'est jamais impunément que la justice met la main sur un accusé, et, fût-il innocent, il est appelé à payer durement les erreurs de ses magistrats !

## CHAPITRE XXIII

### DÉPART DE DREYFUS, VISITE DU COMMANDANT DENIEL ET FONDATION D'UN THÉÂTRE A CAYENNE

Nos malheureux compagnons de geôle reprirent leur existence misérable d'autrefois.

Il en fut qui succombèrent aux privations et aux maladies; il en fut qui retournèrent au bagne à la suite de quelque méfait ou d'une nouvelle tentative d'évasion.

Jeanne et moi nous nous trouvâmes un peu mieux favorisés.

Il nous fut possible de racheter une partie du

matériel que nous avions vendu et, quelques jours après notre sortie de prison, nous étions à nouveau installés, lui comme tailleur, moi comme entrepreneur de peinture.

Contrairement à ce que nous craignions, le travail afflua de toutes parts et il ne me resta plus qu'à attendre une occasion meilleure pour mettre à exécution mon projet de départ, à moins que l'on ne se décidât, en haut lieu, à me rendre ma liberté complète.

Notre vie redevint monotone comme celle de la colonie, coupée seulement d'incidents sans grande importance.

En général, les événements qui ont lieu dans la métropole ont peu de retentissement à la Guyane. Une dépêche laconique apporte les nouvelles les plus dignes d'intérêt; une fois par mois seulement, on reçoit les journaux et ils ne sont guère lus que par les Européens.

Il est certain que l'affaire Dreyfus, en dépit de l'émotion qu'elle souleva, eût passé inaperçue, comme tant d'autres, si l'ex-capitaine, au lieu d'être détenu sur l'île du Diable, située à quarante kilomètres, avait été envoyé à la presque île Ducos comme il en avait été question tout d'abord.

En dépit de ce voisinage, on parlait assez peu de la polémique qui passionnait l'Europe.

Les Cayennais semblaient, pour la plupart, convaincus de l'innocence du prisonnier; on trouvait, en tout cas, excessive la rigueur du régime auquel il était astreint.

Il y avait à cette opinion une raison un peu intéressée :

Les Cayennais aiment peu les militaires car chez eux, comme dans la plupart des autres colonies, « nos braves petits marsouins » se livrent régulièrement à des abus dont le récit que j'ai fait, d'une invasion nocturne dans mon domicile, ne peut donner qu'une faible idée.

J'ai vu des soldats d'infanterie et d'artillerie de marine qui, étant ivres, parcouraient les rues, baïonnettes au clair, frappant les passants à tort et à travers, entrant de force dans les maisons et se livrant à de véritables saturnales...

Un jour, la nouvelle se répandit que Dreyfus quittait les Iles du Salut pour rentrer en France.

Ce jour-là, des groupes se formèrent dans la ville pour discuter de « l'Affaire » et plusieurs tapouilles quittèrent le port, chargées de curieux désireux de voir passer au large le croiseur qui emportait le condamné.

Puis tout rentra dans le calme.

Une semaine environ après le passage du croiseur, le commandant Deniel, qui avait été le garde-chiourme en chef du prisonnier de l'Île du Diable, fut rappelé à Cayenne pour y prendre les fonctions de chef du deuxième bureau.

Quelques jours après son arrivée, je ne fus pas peu surpris, en rentrant chez moi, de le trouver dans l'atelier de Jeanne.

J'ai dit dans *Souvenirs du bagne* combien les uns et les autres nous avons eu à souffrir, sur les pénitenciers, des exactions de ce despote sans scrupules.

Aussi fut-ce sans plaisir que je le revis, bedonnant, grotesque et tout gonflé de suffisance, comme autrefois. Je fus même obligé de contenir mon indignation devant le cynisme de ce personnage que je pouvais considérer, à bon droit, comme l'assassin de plusieurs de mes camarades.

Il avait pris comme prétexte de sa visite son intention de confier du travail à Jeanne.

Lorsque j'entrai, il tenta de m'adresser la parole, mais je lui tournai le dos et, sans mon ami, je l'eusse jeté à la porte.

Pour s'en débarrasser, Jeanne promit tout ce

qu'on lui demanda, mais je crois bien, qu'en réalité, il ne consentit jamais à faire un point pour Deniel.

J'ai dit que les distractions étaient rares à Cayenne, si j'en excepte le carnaval et les processions. C'est sans doute ce qui donna l'idée à un voyageur de commerce d'y fonder un théâtre dont il serait le directeur.

Durant son séjour dans la colonie, il soumit son projet à diverses personnalités et réussit à les y intéresser.

La construction du théâtre fut donc décidée et mise immédiatement à exécution.

Ne croyez point que le plan ressemblât le moins du monde à l'un de nos édifices parisiens à destination similaire !

On vit s'élever sur la place des Palmistes une grande bâtisse en bois rappelant assez les théâtres des fêtes foraines et, quelques mois plus tard, notre voyageur de commerce, promu au grade de directeur, revenait de France, accompagné d'une troupe lamentable de pauvres artistes sans emploi, recrutés au hasard des agences, et qui étaient appelés à jouer indistinctement le drame populaire et l'opéra !

Il amenait aussi de vieux décors, achetés à je

ne sais quelle boîte de province en faillite, et que le voyage avait achevé d'endommager.

Je fus chargé de leur réparation, de remettre un peu de bleu dans des ciels pisseux, de redonner un ton printanier à des feuillages maladifs.

Enfin arriva le jour de la première.

Grand événement !

Il y avait des places à trente sous et d'autres, pour le beau monde, à trois francs.

La salle était bondée de gens de toute sorte.

Je ne me souviens pas exactement du titre de la pièce — et c'est fâcheux — mais je sais que l'interprétation en fut déplorable et qu'une bonne partie du public, la plus élégante, alla se réfugier dans le buffet pour y boire des grogs au tafia.

On pourrait croire que, étant donnée leur naturelle exubérance, et leur sens artistique plutôt élémentaire, les nègres furent dans l'enthousiasme et emplirent la salle de leurs cris aigus ?

Il n'en fut rien.

Le nègre, au contact des Européens, s'est entaché de leur snobisme et, quelle que soit la nouveauté d'un spectacle, il considérerait comme au-dessous de sa dignité d'en paraître surpris. Pour applaudir ou siffler, il attend que les ar-

bitres du chic lui en donnent l'exemple et, le signal venu, il applaudit ou siffle plus fort qu'eux.

Le beau monde avait donné sa note en allant au buffet.

On n'alla donc plus au théâtre que pour y consommer des grogs au tafia, puis on cessa de s'y rendre et cette tentative d'art tomba dans le marasme.

Lorsque, plus tard, je rencontrai dans une petite brasserie de Montmartre un des anciens acteurs, il m'avoua piteusement que leur départ de la colonie avait pris les proportions d'une retraite et que, pour revoir la France, ils avaient dû se faire rapatrier aux frais de l'Etat, tout comme des forçats graciés de leur peine.



## CHAPITRE XXIV

### UNE LETTRE DE FRANCE

Peu après ma sortie de prison, j'avais eu la commande de quelques travaux à exécuter pour le compte de M. Moutet, gouverneur de la Guyane.

Chaque jour, je me rendais au travail avec quelques ouvriers embauchés pour la circonstance.

Je le fis d'abord joyeusement, heureux que j'étais d'avoir échappé au double péril d'un retour au bagne et de la perte complète de la petite situation que j'avais réussi à me créer pour

vivre. Puis l'oubli vint des dangers encourus et je retombai dans de nostalgiques tristesses comme autrefois.

Chaque courrier m'apportait une lettre de mes chers parents et quelques autres d'amis divers qui m'engageaient à la patience et m'annonçaient invariablement « que l'on s'occupait de moi ».

Ah ! lorsqu'il s'agit de choses administratives, cette formule : « on s'occupe de vous », n'est vraiment capable d'encourager que les naïfs.

« On s'occupe de vous. »

Mais les semaines, les mois, souvent les années s'écoulaient sans résultat ; à l'allégresse succède l'inquiétude, puis le désespoir et la mort parfois.

Vous avez été pour le reste de vos jours « un monsieur dont on s'est occupé » et qui a gardé, au fond du cœur, cette consolation de se dire que les classes dirigeantes prenaient souci de son humble personne.

On a pris bonne note, en effet, de votre cas, mais le dossier est allé rejoindre, dans un cimetière de cartons poudreux, d'autres dossiers sur lesquels dorment des espérances. Il eût fallu un

événement imprévu pour les remettre en lumière et l'événement ne s'est point produit.

Ces cartons et ces dossiers ne disparaîtront qu'avec les vieilles sociétés et, peut-être, qu'avec le monde lui-même!...

Un courrier vint, sans m'apporter de meilleures nouvelles quant à mon retour en France.

Dans ce courrier, il y avait, comme d'habitude, une lettre de ma pauvre mère, à l'écriture un peu tremblée, et la lettre disait :

« Mon cher enfant... comme le temps nous dure de te revoir. Comme il est cruel d'attendre aussi longtemps ! Nous sommes si vieux déjà !... »

Ces lignes repassaient en mon esprit comme un appel et ma tristesse s'en augmenta.

Sans goût j'accomplissais ma besogne, telle une fastidieuse corvée, lorsque M. Moutet vint me faire visite et constater l'état des travaux.

M. Moutet était un homme affable qui, à plusieurs reprises, m'avait donné des preuves de sympathie. Assez souvent il venait ainsi et me causait amicalement.

Ce jour-là, sa femme l'accompagnait, et aussi ses enfants.

Tous paraissaient heureux et, pendant qu'il me parlait, il flattait doucement de la main une petite fille qui devait être de l'âge de celle que j'avais laissée au pays.

M. Moutet ignora toujours ce qui se passa en moi à ce moment et le danger auquel il avait échappé.

Il est des instants où l'homme le meilleur voit rouge, oublie les conséquences, les responsabilités de l'acte qu'il va commettre et dont l'image hante soudain son cerveau avec une persistance d'idée fixe.

Ah! comme alors se manifeste peu la crainte des codes, du bagne ou de la guillotine!

C'est comme une atteinte de folie furieuse, un irrésistible besoin de frapper qui annihile la faculté de raisonnement et aboutit à une chose atroce, absurde, dont le souvenir laisse des doutes quant à la réalité de la scène et semble l'impression pénible laissée par un cauchemar.

M. Moutet représentait les lois, le gouvernement, l'ordre social entier dont tant de malheureux mouraient victimes dans les usines, les bagnes, les ateliers empuantés; cet ordre social auquel moi-même je devais ma misère, auquel je devais de rester seul, désespéré, dans une co-

lonie maudite, loin de tous les êtres qui étaient plus que ma vie!

Et cet homme venait m'insulter, augmenter ma peine du contraste de son bonheur au milieu des siens!

Cette femme, ces enfants, je les haïssais pour leur félicité tranquille gagnée au prix de l'infamie. J'avais besoin de me dresser contre eux comme un vengeur, comme un justicier, au nom de la plèbe tout entière, au nom des milliers de misérables exploités, torturés, dont on enlevait les cadavres sur les pénitenciers pour les jeter en pâture aux requins!

Qu'importait que cet homme fût animé de quelque bienveillance envers moi?

Peut-il être bon celui qui accepte d'être gouverneur de la Guyane et d'y tolérer ce qui s'y passe!

D'une main tremblante, je fouillai ma poche, sournois pour que l'on ne vît point mon émotion, et je saisis le couteau qui ne me quittait jamais.

Je le planterais jusqu'au manche dans cette poitrine de fonctionnaire béat, non loin de la boutonnière où s'étalait le ruban de la Légion d'honneur.

Je m'étais approché de M. Moutet comme pour lui dire en particulier quelques mots. Je dissimulais mon arme dans mes vêtements ; je n'avais qu'un geste à faire, à l'improviste, en visant au bon endroit, et le Gouverneur tomberait mort à mes pieds. Son sang, en expiation, rougirait le sol de la terre de souffrance. Sa femme et ses enfants s'élançeraient en pleurs sur son corps inerte ; durant longtemps, ils verseraient encore des larmes comme ceux qui en avaient tant versé!...

J'allais faire le geste, ma main s'était crispée sur le manche du couteau et, tout à coup, je le lâchai, je balbutiai quelques phrases sans suite.

A nouveau s'était présentée à ma mémoire la lettre de ma mère et j'avais entendu sa voix disant encore :

« Comme le temps nous dure de te revoir! Nous sommes si vieux déjà!... »

Si je frappais, ce serait fini, ils en mourraient peut-être de douleur, je ne les reverrais plus...

Lentement je repris mon travail. M. Moutet s'en alla, paisible, souriant, caressant les boucles dorées de sa fillette, et je demeurai seul, tout secoué de longs sanglots, en proie à une effrayante crise de réaction...

Quelques années plus tard, M. Moutet devait périr à la Martinique sous les décombres de la ville de Saint-Pierre, lors de l'éruption de la Montagne Pelée.

## CHAPITRE XXV

### UNE LIAISON

Il était écrit qu'à nous autres forçats devait incomber la tâche de recueillir toutes les victimes de l'incurie ou de la rapacité administrative.

Le hasard me fit faire la rencontre d'une femme encore jeune et jolie, mère d'une enfant de trois ans et que des circonstances malheureuses avaient amenée à Cayenne.

Je dirai en peu de mots l'histoire de cette infortunée, dont on me permettra de taire le nom par discrétion pour les siens et pour elle-même.



Issue d'une excellente famille, elle avait été mariée à un Juif qui, bien qu'il fût dans une situation aisée, se livrait couramment à des escroqueries et, sans doute par haine de religion, choisissait toujours des prêtres catholiques pour victimes.

Après avoir subi, de ce fait, une série de condamnations, il avait été, en dernier lieu, jugé par le Tribunal correctionnel de Toulouse et condamné à la relégation.

Envoyé à la Guyane, il fut écroué au pénitencier de Saint-Jean, à ce trop fameux « Camp de la Mort » où sont détenus tous les hommes relégués et qui est, peut-être, de la colonie entière, le pénitencier qui rejette le plus de cadavres.

Sa femme était restée en possession d'une petite fortune et, quelques mois après l'arrivée de son mari à la Guyane, elle partit elle-même à ses frais, avec son enfant, dans l'espoir que leur présence exciterait la pitié des administrateurs et que l'on accorderait au prisonnier le bénéfice de la relégation individuelle.

Ses démarches furent vaines.

Il fallait, pour obtenir cette faveur, un certain temps de présence dans la colonie et l'on ne

pouvait, pour cette épouse désolée et cette fillette privée de père, transgresser les règlements, ces règlements que l'on viole si volontiers quand il s'agit de spéculer sur la ration des forçats.

Elle dut se résigner à attendre,

Son mari n'était cependant point d'un tempérament qui lui permit d'affronter les ardeurs du climat et de supporter les duretés du régime pénitentiaire.

Il ne tarda pas à mourir et l'administration détourna à son profit la grosse somme que le défunt possédait à son pécule, sans prendre souci de ce que deviendraient la femme et l'enfant.

En désespoir de cause, elle vint à Cayenne soumettre son cas à l'administration supérieure qui ne s'en émut nullement et ne prit aucune mesure pour lui venir en aide.

La veuve du relégué pouvait demander du secours à sa famille, mais il fallait deux mois pour échanger un courrier et elle se trouvait dénuée de tout, ses économies s'étaient épuisées et elle était à la veille d'être mise dans la rue.

Ce fut alors que je la rencontrai.

Je lui offris l'hospitalité et j'avoue très sincè-

rement que, bien que cette femme fût encore belle et désirable, je ne cédaï en lui faisant cette proposition à aucune arrière-pensée.

Elle accepta et vint s'installer dans ma maison où une chambre avait été préparée pour elle et sa fillette, la petite Maria.

Nos relations devinrent vite plus amicales.

Nous passions ensemble toutes nos soirées, nous contant mutuellement nos peines, et, de ce rapprochement affectueux, naquit pour moi l'illusion d'une seconde famille.

Je partageais les jeux de la petite Maria; je sentais que j'aimais en elle une autre enfant, qui était mienne et que j'avais laissée au pays.

Puis, de la fréquence des entretiens avec sa mère, surgit un sentiment nouveau et je ne tardai pas à m'apercevoir qu'un peu d'amour s'ajoutant à l'amitié nous avait plus intimement unis.

Je crus pourtant de mon devoir de lui déclarer que notre union ne pouvait être durable, que j'espérais être rapatrié bientôt et qu'une autre femme m'attendait en France, dont le souvenir intensivement était resté en moi en dépit de notre longue séparation.

En dépit de cette triste perspective, elle consentit à partager mon existence.

La présence de la petite Maria semblait, surtout, nous attirer l'un vers l'autre.

Elle était si aimante, si délicieusement jolie!

Parfois, gentiment, elle m'appelait « son petit père » et j'en demeurais tout ému.

Son amour avait contribué de beaucoup à me faire oublier mes projets de départ, à éteindre ma soif de vengeance et je songeais que bien faibles, bien impuissants sont les châtimens infligés par les lois, qui ne réussissent point à empêcher ce qu'aurait prévenu la caresse d'une enfant !...

## CHAPITRE XXVI

### UN PIRATE

Le 8 décembre 1893, le Tribunal maritime de Brest condamnait à mort les deux frères Eugène et Léonce Degrave, dits Rorique, pour meurtres et faits de piraterie.

Une révolte ayant surgi à bord de la goëlette *Niuroahiti*, parmi l'équipage composé de Canaques et d'un subrécargue nommé Gibson, Eugène et Léonce Degrave qui s'y trouvaient, l'un en qualité de second, l'autre en qualité de commandant provisoire, furent accusés par le cuisinier Mirey d'avoir assassiné le capitaine et le

subrécargue, un passager et quatre matelots dans le but de s'emparer du navire, alors qu'il voguait dans le Pacifique, à proximité de l'archipel Touamotou.

Leur peine ayant été commuée en celle des travaux forcés, ils furent envoyés tous deux aux îles du Salut.

Léonce y mourut d'épuisement ; Eugène, après six ans de bagne, fut gracié et revint en France, puis alla se fixer en Belgique, son pays natal.

En partant des Iles du Salut, il devait, tout d'abord, se diriger sur Cayenne pour y attendre le courrier.

Or, le 27 septembre 1899, alors qu'il faisait nuit depuis longtemps déjà, j'étais occupé dans mon atelier à préparer des marchandises pour le travail du lendemain, ainsi que je le faisais chaque soir après le départ de mes ouvriers, lorsque je vis se présenter à l'entrée un grand diable vêtu en forçat et portant le sac réglementaire sur le dos.

Il était accompagné d'un nègre agent de police.

Ma première impression fut la surprise. Que pouvaient me vouloir ces deux hommes ?

— M. Courtois, s'il vous plaît? demanda celui qui portait la livrée des transportés.

— C'est moi-même, répondis-je.

Mon interlocuteur congédia, d'un sec remerciement, l'agent qui l'accompagnait et, s'adressant à moi de nouveau.

— Pardon, Monsieur, me dit-il, si je réveille en vous de pénibles souvenirs... Vous avez été aux Iles du Salut; moi, j'en viens. Je me nomme Eugène Degrave.

Pendant de longs mois, dans la *Case en Pierre*, sur l'Ile Royale, j'avais été le camarade de chaîne de son frère. Je m'avançai vers cet innocent faussement accusé et lui tendis la main.

— Je vous prie, continua-t-il, de m'accorder un coin de votre atelier pour y coucher cette nuit, une planche me suffira.

Je le priai d'entrer et de se débarrasser de son sac, puis je lui demandai s'il avait diné et, comme il m'avouait n'avoir rien pris depuis la veille, j'appelai notre cuisinier et l'invitai à servir le reste de notre dernier repas, que je fis augmenter de quelques œufs.

J'avais fait prévenir Jeanne de l'arrivée de Degrave et il arriva en hâte pour lui souhaiter la bienvenue. Ils s'étaient connus à Saint-Martin-

de-Ré, où ils avaient été ensemble employés au service général; plus tard, ils s'étaient retrouvés à l'île Saint-Joseph.

Après qu'il eût apaisé sa faim, il nous conta les péripéties qui avaient accompagné son départ du pénitencier. Il ne pouvait retenir ses larmes chaque fois que revenait sur ses lèvres le nom de son frère infortuné et nous demeurâmes très émus de ce récit qu'il devait reproduire plus tard dans un livre remarquable, tout vibrant d'indignation, et qui porte simplement ce titre lugubre : *le Bagne*.

Le lecteur me saura gré, sans doute, de placer ici les quelques feuillets qui s'y rattachent. Il faut avoir passé par de semblables émotions pour rendre avec exactitude de telles choses et, d'après ces pages, on pourra juger faiblement de ce que fut, parmi les transportés, l'existence de ce compagnon de misère :

J'étais gracié depuis le 24 août 1899... Le 3 septembre, je fus appelé par M. Laffontan. C'était le commandant qui venait, depuis peu, de remplacer Deniel... M. Laffontan me fit appeler et, me tendant un télégramme, me dit : « Tenez, Degrave, voici ce que télégraphie votre frère. Il



n'y a rien d'officiel encore, mais j'ai tenu à vous faire cette communication ». Je saisis le télégramme et lus : *gracié*. Le sang me monta violemment à la tête, je crus que j'allais tomber. Puis je me mis à pleurer.

« Allons, allons, Degrave », me dit le commandant, « on dirait que cela ne vous fait pas plaisir ». — « Si, Monsieur Laffontan », lui répondis-je, « mais je pense à celui que j'ai vu dévorer par les requins ! Il n'est plus là, lui ». — « Pardon », dit M. Laffontan, « je ne pensais pas à lui. Excusez-moi. Allons voulez-vous fumer une cigarette ? » Je remerciai et j'acceptai.

J'avais à peine allumé la cigarette que je voulais partir. Cet homme qui venait de m'annoncer ma libération prochaine n'était pas méchant, mais il me répugnait quand même : c'était un chef de gardes-chiourme ! « Voyons, » dit M. Laffontan, « calmez-vous. Je dois vous garder dans les mêmes conditions qu'auparavant, mais d'ici à quelques jours, votre grâce sera officielle et vous serez mis en liberté ! »

Je partis. Je ne me rendis pas à la case. Je me cachai dans un endroit sauvage, tout près de là, et, me jetant la face contre terre, je criai la grande nouvelle à Léonce. Je riais et je pleu-

rais à la fois. J'étais heureux comme on ne l'est pas souvent dans sa vie et, pourtant, j'étais en même temps profondément malheureux. Je ne savais plus ce que je faisais. Je pris ma course vers le camp. Quand je rencontrais un condamné, homme ou bourricaud, peu importe, je lui criais la bonne nouvelle et je continuais ma course, en coup de vent. Je la crachais à la figure des gardes-chiourme qui voulaient m'arrêter. Je me précipitais d'une case de condamnés vers l'autre, pour annoncer ma liberté. Tous, en général, en étaient heureux. Enfin, je tombe exténué devant ma case. Tous mes camarades me serrent la main, me félicitent, me donnent des conseils pour l'avenir ! Et quels conseils je reçus de quelques-uns d'entre eux !...

Une heure après, j'étais redevenu calme et, en apparence, rien n'était arrivé.

Il m'a fallu beaucoup de tact, énormément de présence d'esprit, depuis ce moment jusqu'à ma libération, pour ne pas faire de folies.

Les gardes-chiourme étaient furieux qu'une proie leur échappât. Ils se doutaient bien que leurs agissements seraient bientôt dénoncés. Il n'est pas d'insultes, pas d'avanies, que je n'aie subies de la part de ces misérables assassins

pendant ce temps. Quatre jours après que le commandant m'eût communiqué le télégramme de mon frère, donc onze jours après que j'étais gracié, un infect garde-chiourme, un Alsacien du nom de Moosbrugger, me mit son revolver devant les yeux. Je comptai cinq balles. La sixième était masquée par un côté du canon. — Un chien s'était jeté sur moi et m'avait mordu à la jambe. Je pris une pierre pour chasser le chien. Je n'avais encore fait que lever la main avec la pierre, quand le garde-chiourme Moosbrugger, tirant son revolver, me le mit à vingt centimètres du front, en me disant : « Je te brûle la cervelle, espèce de grand... » — « Espèce de grand quoi? » lui dis-je. Je voyais son revolver trembler dans sa main. Je continuai : « Je parie que tu me rates, car tu trembles ! Mais si tu tires, je t'écrase la tête avec ce caillou. Allons, *chiche!* (1) » — Il n'osa pas ; il rengaina son revolver. Je ne perdis pas la tête. Je savais très bien que, si je me retournais, ce garde-chiourme allait me tirer quelques balles dans le dos. Je le suivis la main levée, jusqu'au coin du hangar.

(1) Mot par lequel on met quelqu'un au défi de faire quelque chose.

Une fois qu'il eut tourné le coin de ce bâtiment, je pris ma course vers l'hôtel du commandant. Je me plaignis de ce qui venait d'arriver. M. Lafontan me dit littéralement ceci : « Degrave, faites encore l'imbécile pendant quelque temps ; vous savez bien qu'on ne peut pas tenir ces abrutis-là. A l'avenir, ne descendez plus au quai et si M. Argis vous y envoie, dites-lui que je vous l'ai défendu. »

Ce ne fut que le 24 septembre, donc précisément un mois entier après la décision prise par le président de la République, M. Loubet, que le ministre des colonies se décida enfin à annoncer ma grâce, par câblogramme. On voulut encore me faire coucher dans les « magasins de vermine » où je couchais depuis si longtemps déjà avec mes camarades. Je refusai net. On se décida donc à me laisser coucher à l'hôpital de la transportation.

Il n'y avait un vapeur de l'administration, de passage aux Iles, que le 3 octobre. Or, c'était précisément le 3 octobre que partait de Cayenne le courrier pour la Martinique et la France. Si je manquais ce courrier, je devrais rester un mois entier à Cayenne pour attendre le courrier suivant. Il y avait bien le bateau-pilote qui venait

aux Iles et repartait le 27 septembre, mais on me dit que je ne pouvais m'embarquer là-dessus. Je répondis que c'était très bien, mais qu'étant un homme libre maintenant, personne ne pouvait m'empêcher de me procurer les moyens de transport nécessaires et que j'allais me mettre immédiatement à l'œuvre pour faire un radeau avec lequel j'essayerais d'arriver à Cayenne à temps pour le courrier. Là-dessus, la difficulté fut aplanie et le 27, à cinq heures et demie du matin, on m'embarqua à bord du bateau-pilote.

J'avais entendu quelques jours auparavant quelques gardes-chiourme se donner le mot pour m'insulter une dernière fois, au moment où je m'embarquerais. C'étaient les gardes-chiourme Renucci (prononcer Renoutchi) dit *le Rouquin* ou *l'Antilope*, Moosbrugger, dit *l'Allemand* ou *OEil-de-verre*, Vinçonneau et Rostaing, dit *Bel-en-cuisses*.

Le canot qui devait me mener à bord du pilote devait emmener, en même temps, cinq condamnés pour Saint-Joseph. C'était Moosbrugger qui commandait le canot.

Je causais avec mes camarades qui me félicitaient vivement de mon bonheur inattendu. Moosbrugger dit brutalement : « Allez, embar-

quez là-bas vous autres, à l'avant! » — Je m'adresse à un de mes camarades (un Brestoï qui m'avait vu condamner à mort) : « Mon ami, voulez-vous avoir la bonté de déposer mon sac à l'arrière de ce canot? » — « Oui, Monsieur, avec plaisir », me répondit-il avec un sourire, heureux de pouvoir appeler « Monsieur » son égal d'hier.

Après qu'il eut jeté mon sac aux pieds du gaff, à l'arrière du canot, il me salua en ôtant son chapeau. J'avais un franc dix centimes pour toute fortune. Je sortis mon franc et le donnai au Brestoï qui le fit disparaître comme par enchantement dans sa bouche, prêt à l'avalier, si le garde-chiourme voulait le lui voler. Mes camarades s'assirent à l'avant. J'allai m'asseoir dans la chambre, à la place d'honneur, à côté du garde-chiourme. Celui-ci, qui avait pourtant promis de m'insulter, n'osa pas ouvrir la bouche. J'avais l'air trop décidé probablement!

Une demi-heure après, le pilote levait l'ancre; comme équipage, il y avait quatre nègres. Ces malheureux étaient loin d'être à leur aise avec moi. Ils avaient probablement été renseignés sur mon compte par les argousins, car je n'ai jamais vu un équipage aussi heureux d'arriver

au port! On mouilla, près d'un débarcadère de Cayenne, vers huit heures du soir. J'embarquai dans le you-you du bord et cinq minutes après j'étais sur le quai. Un des matelots qui m'avaient conduit à terre me dit : « Voilà Cayenne, bonsoir. »

Enfin! Plus de gardes-chiourme!

Qu'il était beau ce ciel étoilé à le regarder sans avoir la vue gênée par des barreaux de fer! Qu'elle sentait bon, cette verdure! Qu'elle était belle, cette mer maudite, maintenant que je pouvais de nouveau la traverser à ma guise comme je voulais! Mais... plus de rêveries, Eugène, le temps en est passé. Tu n'as pas mangé depuis hier soir. Voici Cayenne, c'est vrai, mais tu n'y connais personne. Ta fortune personnelle s'élève à la somme de dix centimes. Tu es libre, soit, mais tu es encore habillé en forçat. Donc, à cette heure-ci, tout le monde a le droit de t'arrêter. Voyons, où iras-tu? Parbleu, j'irai où tout le monde voudrait me mener, chez le commissaire de police, l'homme universel, l'homme du siècle, puisque nous vivons dans un siècle de commissaires de police! Il doit servir à quelque chose, cet être-là. Voici une vieille négresse; demandons lui le chemin :

« Pardon, madame, pourriez-vous m'indi... »  
Une bordée d'injures, plus grossières les unes que les autres, m'arrête. Tout ahuri, je me demande pourquoi. Parce que je suis habillé en forçat ?

Pas du tout. C'est parce que je l'ai appelée « Madame » alors que ces vieilles négresses veulent qu'on les appelle « mademoiselle » jusqu'à la mort, qu'elles aient un singe ou non. Je savais cela, mais je n'y avais pas pensé.

Un peu plus loin, je m'adresse à un nègre qui m'interrompt par un *pfui* fortement aspiré entre les canines, ce qui est le signe du plus souverain mépris. Il me tourne le dos. Jamais, non jamais, ni un nègre, ni un homme, n'a été aussi près de recevoir un coup de poing sur la tête et un coup de pied ailleurs. Mais je surmontai la folle envie que j'avais de rosser ce malappris, parce que cela m'aurait fait une vilaine affaire.

Ah ! voici une négresse encore plus laide et plus vieille que la première. Déposons notre sac par terre. Otons notre chapeau et, avec notre sourire le plus enchanteur, demandons-lui : « Pardon, mademoiselle, auriez-vous l'extrême bonté de m'indiquer le bureau du commis-



saire de police? — Oui, monsieur, foutre. Avec plaisir, foutre. Rue de la Liberté, foutre. — Et où se tient cette rue de la Liberté qui, dans ses parois de pierre, abrite des commissaires de police? — Ah! ah! tu parles bien, foutre. Ici même, foutre. Marchez tout droit. C'est à droite, foutre. — Je vous remercie infiniment, vous êtes bien gentille, Madame .... » Allons, bon, je me suis oublié.

Une pluie de gros mots, en créole, me tombent dans les oreilles. Toute la conversation, du moins de la part de la « belle », avait été dans ce langage. Les « foutre » se mêlaient aux « popotte m'a on » (forçat évadé), les « sal' mond' » aux « voleu' », les « blagueu' » aux « sale bête ».

Enfin, après une explication pareille, je commençais à avoir mon vocabulaire créole passablement garni. Je prends mon sac et, avec un dernier « Merci, ma vieille dame », je me rends chez le commissaire de police. Ici, peau de boudin et compagnie, je ne vois que des nègres. L'un d'eux, sans autre explication, ouvre une cellule et veut m'y introduire. — (Merci, mon ami, je sors d'en prendre). — Il insiste. — Je résiste énergiquement, aussi bien à celui-ci qu'aux autres *chocolats* qui veulent me forcer à

entrer. Les choses allaient sérieusement se gâter quand le commissaire arrive enfin. Je lui présente mon livret de libéré. Il me dit que je peux m'en aller! Je lui réponds que j'ai faim et envie de dormir. — Il n'a pas de fonds pour fournir à manger et payer l'hôtel des libérés. — Moi non plus. C'est pour cela que je suis venu ici. — On ne pouvait pas aller sonner chez le gouverneur ou chez le directeur de l'administration pénitentiaire à neuf heures du soir! Enfin, nous serions peut-être encore à discuter, si l'idée ne m'était pas venue de demander un ancien condamné, libéré depuis quelque temps. Je n'avais jamais vu cet homme, mais j'étais certain que j'aurais un meilleur accueil chez lui que chez n'importe lequel des fonctionnaires de la Guyane. Heureusement pour moi, les policiers le connaissaient. Un nègre me mena chez lui...

On sait le reste.

Eugène Degrave ne s'était point trompé quant à l'accueil que nous lui réservions. Jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, nous causâmes des camarades que nous avions laissés au pénitencier, puis je lui fis installer un hamac pour la nuit, je le félicitai d'avoir songé à moi, et le

priai de se considérer comme chez lui pour aussi longtemps qu'il le désirerait.

Le lendemain, il alla se présenter dans les bureaux de l'administration pénitentiaire pour recevoir des vêtements et son billet de passage pour Saint-Nazaire. Il y fut reçu par M. Deniel lui-même qui lui fit donner le costume réglementaire des libérés. Par malheur, Eugène Degrave, étant très grand, était loin d'avoir la taille réglementaire et ce costume de toile bleue ne convenait guère aux proportions de son individu. Le pantalon tombait un peu plus bas que les genoux et les manches de la blouse un peu au-dessous des coudes.

Il fit remarquer à M. Deniel combien ce complet lui seyait peu, mais celui-ci n'y prit point attention et lui répondit que c'était le règlement!

Il alla donc trouver M. Picard, le sous-directeur. Ce dernier, plus indulgent, comprit fort bien que ce vêtement ne valait rien pour rentrer en France en hiver. Il lui donna un garde-chiourme comme guide et lui dit d'aller acheter un costume aux frais de l'Administration, dans un magasin de la ville. Degrave ne voulut point abuser de cette faveur et choisit un vêtement,

dans les prix moyens, dont le veston était encore trop petit, bien qu'il fût le plus grand de l'étagère. Pas un chapeau n'allait à sa tête et il fut obligé de prendre une casquette dont il fallut encore déchirer la bande. On ne lui délivra ni chaussettes ni souliers et il dut conserver du bagne, d'informes *godillots* beaucoup trop vastes et qui lui meurtrissaient les pieds par leur dureté.

Pour un voyage en Europe, l'hiver, l'équipement était plutôt médiocre.

Une fois habillé, il dut retourner chez Deniel pour lui réclamer la somme de dix-huit francs vingt centimes qui restait à son pécule. Il avait droit aussi à sa montre, que l'on avait confisquée lors de sa condamnation et qui avait été envoyée successivement avec lui de Brest à Saint-Martin-de-Ré et à la Guyane.

On lui remit les dix-huit francs vingt centimes sans difficulté, mais on lui annonça que la montre avait disparu.

Comme il ne pouvait demeurer à Cayenne pour intenter un procès à l'administration pénitentiaire et qu'il en comprenait, d'ailleurs, la parfaite inutilité, il se résigna et fit ironiquement cadeau de l'objet à Deniel.

Degrave n'était point un travailleur maladroit

et, en l'attente du départ, il occupa ses loisirs à me seconder dans mes journalières besognes.

Enfin, le 3 octobre, je lui donnai diverses recommandations pour des amis de Paris et l'accompagnai à bord du navire qui allait l'emporter et que je regardai longuement s'éloigner jusqu'à ce qu'il ne fût plus qu'un point sur l'immensité bleue.

En me quittant, Degrave m'avait promis de m'écrire et j'ai appris plus tard de lui-même qu'il s'en était acquitté par trois fois, mais je ne reçus jamais aucune de ses lettres et j'imagine qu'elles furent interceptées par les soins de l'administration pénitentiaire dont c'était assez volontiers la coutume en pareil cas.

J'ai dit que, pendant son court séjour à Cayenne, Degrave avait occupé ses loisirs à quelques travaux pour mon compte.

J'étais employé à cette époque à la décoration du Palais de Justice et, comme il dessinait assez bien, il me fit, en prenant sa propre main pour modèle, un pochoir représentant une main indicatrice qui se trouve reproduite sur les murs dans plusieurs couloirs de ce monument.

« Ainsi, » dit-il au cours de son volume sur *Le Bagne*, « ainsi, celui qui ira demander justice

à Cayenne se fera montrer le chemin par la main d'un innocent condamné à mort et qui a souffert pendant huit ans au bagne et ailleurs, comme jamais homme n'a souffert. Et cette main, qui lui montrera le chemin, sera peinte par un anarchiste!... Quel est donc celui qui disait que le hasard est aveugle? »

## CHAPITRE XXVII

### MON TOUR VIENT

En janvier 1900, Monod fut gracié et il arriva à Cayenne juste pour le départ du courrier. C'était un des cinq dont s'était occupé la Ligue des Droits de l'Homme dans le rapport présenté par Reinach sur le cas de cinq détenus des Iles du Salut.

Monod, ouvrier ébéniste, s'était distingué à Dijon par son ardeur à la propagande révolutionnaire. Il vendait et distribuait couramment des journaux et brochures anarchistes. Lors des persécutions de 1894 contre les anarchistes, il fut

arrêté, peu après le Procès des Trente, pour avoir approuvé, dans un café, les théories violentes d'un agent provocateur.

On le traduisit en cour d'assises et il fut condamné à cinq ans de travaux forcés.

Sa peine terminée, on l'avait placé à la relégation, ce qui, ainsi que je l'ai expliqué dans mon précédent ouvrage, équivalait à la continuation à perpétuité du régime du bagne.

Ce ne fut donc qu'après six ans de travaux forcés que l'on se décida à mettre fin à ses souffrances.

Mon tour allait venir.

Dans les premiers jours de février, je fus appelé chez le chef de la police de Cayenne. Le cœur me battait fort en me rendant à son bureau. J'étais à peu près certain que l'annonce de ma libération définitive ne tarderait point à arriver, mais j'avais encouru tant d'avaries, de désillusions, j'avais rencontré tant d'obstacles au moment même où je croyais atteindre au but depuis que les lois m'avaient entraîné dans leur engrenage fatal, que je ne pouvais me tenir d'éprouver de grandes appréhensions.

Il me semblait que je n'en aurais fini avec la chiourme qu'au jour où je serais chez moi,



bien chez moi, parmi les miens, sur la terre de France, dégagé de la crainte d'être appréhendé d'un moment à l'autre au collet par le premier argousin venu.

Le chef de la police m'apprit que, en vertu d'un décret présidentiel en date du 24 décembre 1899, je bénéficiais d'une grâce entière et me trouvais autorisé à rentrer en France.

Bien qu'elle fût attendue, cette nouvelle ne m'en causa pas moins une joie immense.

Je rentrai chez moi plein d'enthousiasme et serrai à les briser les mains de Jeanne et des libérés, mes ouvriers. J'attirai contre ma poitrine ma compagne tout émue et courus dans le jardin pour enlever dans mes bras la petite Maria dont, en pleurant, je couvris les joues de baisers.

Mes compagnons me félicitaient de l'heureuse nouvelle, contents de mon bonheur, mais attristés cependant à la pensée qu'eux, sans doute, ne reverraient jamais le pays qui les avait vus naître et ne goûteraient point l'allégresse de se retrouver parmi des êtres aimés.

J'avisai de suite aux moyens de quitter le plus tôt possible la colonie.

J'avais des travaux à terminer, quelque argent

à faire rentrer, il me fallait procéder à la vente de mon matériel et de mes meubles et avoir terminé le tout pour le départ du prochain courrier.

Rien ne retenait plus à la Guyane mon amie et sa fillette, et elle décida qu'elles partiraient en même temps que moi.

Le jour même, je me rendis aux bureaux de l'administration pénitentiaire pour faire régulariser ma situation et savoir où et quand je devrais me présenter pour obtenir mon rapatriement, car la note officielle était muette sur ce point, il est vrai, mais elle portait que je devais indiquer la date à laquelle je comptais quitter la colonie.

Je devais, pour ces renseignements, m'adresser au chef du deuxième bureau, c'est-à-dire à Deniel lui-même.

Toujours et partout, j'étais destiné à rencontrer sur ma route, tel un oiseau de mauvais augure, cet homme odieux et ridicule!

En 1895, c'était lui qui m'avait reçu à Saint-Laurent-du-Maroni où il était commandant du pénitencier.

Lorsque, en juillet 1897, il plut à Vérignon de me faire réintégrer les Iles du Salut, il y régnait en empereur et ce fut lui qui, dès mon arrivée, me fit mettre aux fers.

En janvier 1899, c'est encore lui qui accompagne les formalités de ma libération de discours hypocrites et me refuse le secours auquel les règlements me donnaient droit.

Je suis sur le point de rentrer en France, j'ai une dernière formalité à remplir auprès de l'administration pénitentiaire, une nouvelle déconvenue m'attend, et c'est encore Deniel, toujours Deniel, qui doit m'en faire part.

Je ne désespère pas de le retrouver un jour, alors qu'il sera retraité, sans avoir obtenu — ce dont il mourra — le bout de ruban, objet de ses convoitises et de son désespoir, je ne désespère pas de le retrouver juge de paix dans une petite commune où il aura encore à statuer sur mon cas!

De même qu'il m'avait dit, à ma libération, qu'il n'existait pas de caisse pour subvenir aux besoins des libérés, il m'affirma que l'on ne se chargeait point de les rapatrier quand ils étaient graciés, que Degrave et Monod n'avaient bénéficié de cette mesure que parce que, étant l'un forçat, l'autre relégué, ils se trouvaient sous la domination directe de l'administration pénitentiaire, alors que les libérés relèvent de la direction de l'Intérieur.

Ainsi, le prix du passage étant de quatre cents francs, la grâce entière elle-même était, pour la plupart de ces malheureux livrés à la plus profonde misère, une nouvelle et plus grave duperie, empêchés qu'ils étaient de profiter de quoi que ce fût par l'impossibilité matérielle de fournir une aussi grosse somme !

Deniel m'avait menti une première fois ; j'avais tout lieu de penser qu'il en était encore de même.

Il m'avait pourtant, cette fois, dit la vérité, et je ne tardai pas à en faire la fâcheuse constatation.

Je ne me tins cependant point pour battu et risquai une démarche auprès du gouverneur, M. Moutet, l'homme qui, sans se douter du péril, avait frôlé la mort de si près alors que j'étais occupé à la décoration de son hôtel.

Il ne me fit aucune réponse définitive et m'invita à patienter.

J'allai trouver M. Castaing, directeur de la Compagnie transatlantique, et, après avoir consulté ses livres, il m'affirma que je pouvais être tranquille, que jamais homme dans mon cas n'avait eu à payer son passage.

Je n'en demeurai pas moins très inquiet de toutes ces tergiversations.

Je possédais largement, certes, la somme nécessaire pour payer ma traversée, mais quatre cents francs représentent une petite fortune pour un être précocement vieilli, las de l'existence, sans situation en perspective, et qui revient, après une longue absence, parmi des amis ou parents guère plus fortunés, sans savoir quelles portes s'ouvriront désormais lorsqu'il se présentera !

Mon amie s'était livrée pour son compte à d'identiques démarches, mais, plus heureuse que moi, elle avait obtenu satisfaction.

L'administration lui devait bien cela !

Décidé que j'étais à partir, de toute façon, par le courrier de mars, je terminai en hâte mes derniers travaux, réglai mes comptes, et présentai partout mes notes dont je fus loin, d'ailleurs, de toucher l'intégralité.

Quant à mon outillage et mon matériel, je ne réussis à les vendre que dans des conditions déplorables.

Mais peu importait, en somme ! J'avais hâte d'en finir.

Personne, dans ma clientèle, n'approuvait mon départ. On m'objectait que je m'étais créé, à Cayenne, une situation enviable que je ne re-

trouverais probablement pas en France, que l'on ne me considérait plus, depuis longtemps, comme un condamné vulgaire, mais comme un homme honnête dont on serait heureux de faciliter la voie, etc., etc.

Je demeurai sourd à tous ces conseils.

Un cœur qui a souffert et conservé de nobles affections peut-il hésiter entre son intérêt matériel et le rapprochement de ceux qu'il aime? La joie que j'apporterais à mes vieux parents ne valait-elle pas mieux que les situations du monde les plus enviables?

Et, bien que très las, il me semblait que j'acquerrais des forces nouvelles au contact de cette lutte sociale pour laquelle j'avais joué ma vie, en revoyant les bons et loyaux amis qui avaient été mes compagnons.

Non! je ne pouvais plus longtemps rester dans la colonie, sur cette terre de douleur!

Il m'apparaissait que je m'y trouvais comme rayé du nombre des vivants, et, qu'après ce que j'avais vu, l'inaction eût été une impardonnable lâcheté!

Le courrier de mars arriva.

Dès qu'il fut en rade, je me rendis chez le gouverneur, pensant que, ainsi qu'on me l'avait

fait espérer, on me signerait un ordre d'embarquement.

M. Moutet me fit répondre par M. Muller, son secrétaire particulier, que son département n'avait aucun budget de prévu en ce sens.

« Mais », avait-il ajouté, que « Courtois fasse l'avance de son passage et on le lui remboursera sûrement en France. »

J'étais, je le répète, décidé à partir, et rien n'aurait pu me faire revenir sur ma résolution. J'avais, d'ailleurs, vendu tout ce qui m'appartenait, mes clients étaient remerciés, je n'avais plus de travail en vue et ne possédais même plus un lit pour me coucher.

Je n'avais plus le loisir de changer d'avis.

Je me rendis donc à la Compagnie Transatlantique et y versai les quatre cents francs exigés pour la traversée.

Depuis mon retour, j'ai vainement réclamé cet argent. Partout où je me suis présenté, j'ai été éconduit. Je m'en suis consolé en songeant philosophiquement que s'il avait fallu six années pour s'apercevoir qu'on avait eu tort de me voler ma liberté, il ne faudrait peut-être pas moins de six années pour que l'on me restituât les quatre cents francs de mon passage et

qu'en somme, ce n'était point payer trop cher le bonheur de vivre loin de Cayenne.

Le 3 mars, jour du départ du courrier, j'allai dès le matin rendre visite à quelques personnes parmi lesquelles M. Chalu, l'avocat auquel les douze libérés du *Liff-Geld* devaient surtout leur acquittement. Je tenais, une fois encore, à lui en manifester toute ma reconnaissance.

Jeanne et quelques camarades avaient préparé un déjeuner d'adieu. Nous mangeâmes sans faim, le cœur serré par l'émotion pénible d'une séparation qui serait, peut-être, éternelle.

Quelle que soit la joie provoquée par un départ, ce n'est jamais sans chagrin que l'on quitte des amis avec lesquels on a vécu, lutté, souffert pendant des mois, en partageant les bonnes et les mauvaises heures.

Ils nous accompagnèrent jusqu'au quai.

Je dis adieu à notre petite maison, au jardin ; je regardai, comme pour en graver l'image en ma mémoire, l'aspect des rues et des places qui faisaient repasser en moi un monde de souvenirs : Coco de la Villette, mes premiers travaux, le ménage Bonnet-Nathan, les carnivals et processions et combien d'autres!...

A trois heures et demie, je prenais place avec



ma compagne et la petite Maria à bord de la *Ville-de-Tanger*, un courrier annexe qui fait le service entre Cayenne et la Martinique, d'où l'on prend le courrier de la grande ligne des Antilles, venant de Colon.

Le départ était annoncé pour quatre heures.

M. Castaing avait eu la gracieuseté de nous recommander au maître d'hôtel des secondes classes et, dès notre arrivée, il nous installa confortablement.

L'ordre fut donné d'appareiller, un coup de sifflet retentit et le navire se mit en marche pour sortir du port.

Sur le quai étaient restés des parents et des amis des passagers, parmi lesquels je distinguais Jeanne et quelques camarades.

Lorsque le bâtiment s'éloigna, nous entendîmes une dernière rumeur, des mouchoirs s'agitèrent.

C'était le suprême adieu des exilés.

Le navire glissait sur une mer calme. Je restai sur le pont, regardant la terre disparaître, et elle se trouva hors de vue après quelques instants.

A côté de moi, avec l'insouciance de son âge, la petite Maria avait repris ses jeux...

## CHAPITRE XXVIII

### EN VUE DES ILES DU SALUT

Notre carré comptait quelques sous-officiers d'artillerie et d'infanterie de marine, des employés d'administration, deux ou trois civils vagues, et six gardes-chiourme que j'avais connus dans le pénitencier.

Parmi eux, je reconnus Guillemain, surnommé *le Buffle*, l'ivrogne invétéré qui avait failli me loger une balle dans la tête lorsque, à l'île du Diable, j'avais tenté d'apercevoir Dreyfus dans l'étroit préau qui lui était réservé pour ses promenades.

La perspective de m'asseoir à la même table que ces individus, que j'avais tant de raisons pour détester, ne me souriait guère.

Nous étions, par bonheur, trop nombreux pour ne former qu'une seule « bordée » comme on dit en termes de marine. On nous divisa donc en deux tables.

L'honneur de la première fut laissé à messieurs les surveillants militaires; je fis partie de la seconde avec tous les autres passagers, très satisfait de ne pas avoir à subir leur voisinage.

Je dois dire que, tant que dura notre séjour à bord, les surveillants m'évitèrent avec autant de soin que j'en prenais moi-même à ne point les rencontrer.

Lorsque le fait, par hasard, se produisait, ils étaient envers ma personne d'une obséquiosité extraordinaire. Quand Guillemin, dit *le Buffle*, me croisait sur l'échelle de descente, ou sur le pont, il ne manquait jamais de me céder le pas avec empressement.

J'avais été peu habitué à tant de politesse jadis, et n'en ressentais que plus vivement la tentation de leur cracher mon mépris au visage.

Quelques minutes après avoir quitté le port

de Cayenne, le navire doublait le rocher de l'Enfant-Perdu, dont le phare est gardé par trois forçats. Comme le soir approchait, nous stoppâmes à quelques encâblures des Iles du Salut et ce fut avec un sentiment d'horreur que je m'abîmai en la contemplation des trois îles, des trois rocs presque dénudés sur lesquels j'avais subi tant de tortures et où tant d'autres achevaient d'agoniser.

A ma droite, était l'île Royale que j'avais quittée un an auparavant pour prendre place à bord du *Capry* qui devait me conduire à Cayenne.

A ma gauche était l'île du Diable au sommet de laquelle je voyais se profiler le tombeau, maintenant abandonné, qui servit de prison à Dreyfus.

En me retournant, j'apercevais l'île Saint-Joseph, théâtre des massacres des 22 et 23 octobre 1894.

Le soleil se couchait à l'horizon et teignait la mer de reflets sanglants.

Combien de douloureuses images ce panorama n'évoqua-t-il pas en moi !

Je revoyais mes pauvres amis massacrés par des surveillants militaires, des soldats ivres de tafia et d'absinthe. Je voyais les requins voraces

se disputer les cadavres des victimes qu'on leur jetait, la face encore souillée de crachats. Je distinguais les silhouettes décharnées des camarades que j'avais laissés dans cette géhenne : Duval, Meunier, Pini et Forêt, Paridaine et Camusat, Etiévant et combien d'autres !

Un canot se détacha de terre et s'avança dans notre direction.

Il était monté par un garde-chiourme et quatre forçats rameurs dont j'apercevais les faces rasées et les uniformes de toile bise.

Quand il eut accosté, ils tournèrent vers moi leurs visages émaciés et mornes et me regardèrent quelques instants avec curiosité.

Mais on avait lancé par dessus bord un sac de dépêches et le canot reprit sa route, au bruit monotone des avirons plongeant en cadence...

Ce fut pour moi la dernière vision du bague français.

Le navire, délesté de son courrier, se remit en marche et le groupe des trois îles disparut dans la nuit.

Péniblement je m'approchai de l'échelle et descendis au carré des secondes. Les gardes-chiourme, assis autour de leur table, y jouaient aux cartes en s'abreuvant de tafia. Je voulus

leur crier ma haine mais les mots s'arrêtèrent dans ma gorge... Je gagnai ma couchette, je m'y étendis tout habillé, mais le sommeil ne vint pas clore mes paupières et je remontai sur le pont pour y respirer un peu d'air frais...

De temps à autre, les exclamations et les rires des surveillants parvenaient jusqu'à moi et, comme si, en ce jour d'allégresse, ils eussent résumé toute ma rancœur, ces quelques vers du pauvre forçat poète Camusat me repassèrent en la mémoire :

...Je ne chante plus, ô poète !

Je hais ! voilà tout,

Ainsi qu'une féroce bête

Qui, le soir, sortant de son trou,

Déambule dans la nuit noire.

Ah ! je voudrais boire

Et m'abreuver tel un lion,

D'un sang chaud et fumant encore,

Dussé-je, à l'aurore,

En crever d'indigestion...

Je restai longtemps sur le pont, parmi les ténèbres, le cœur serré, les yeux débordants de larmes, roulant silencieusement le long de mes joues.

## CHAPITRE XXIX

### SAINTE-LUCIE

Le jour vint.

Sur le navire, des corps étaient étendus, contre lesquels j'avais buté dans l'obscurité.

C'étaient ceux des voyageurs de troisième, des nègres, des mineurs, pour la plupart, venus des placers du Contesté et de Cayenne.

Ils dormaient pêle-mêle, avec leurs femmes parmi les déjections de la nuit.

Presque tous étaient vaincus par le mal de mer et leurs faces avaient pris une teinte gris de cendre.

Le spectacle est répugnant.

Ici, c'est une femme qui tient à la main un vase intime à côté duquel elle s'efforce, mais en vain, de ne pas vomir.

Plus loin, en est une autre qui, sans pudeur, se sert du sien pour un autre usage et, pour ne pas se déranger, en vide le contenu devant elle, tandis qu'à côté un couple, exempt de malaise, se rassasie de poisson salé arrosé de tafia.

Il nous faudra supporter sept jours encore, jusqu'à Fort-de-France, ces voisins malpropres, les pots de chambre dont ils meublent le pont et les accordéons dont ils nous assourdissent interminablement!

Le lecteur trouvera peut-être que je suis dur à l'égard des nègres.

Loin de moi, en vérité, est la pensée de perpétuer d'absurdes haines de race, et j'applaudis à l'affranchissement des noirs, mais je dois avouer, ayant vécu parmi eux, que l'impression qu'ils m'ont laissée est loin d'être favorable. Aux défauts, déjà nombreux, inhérents à leur nature, ils ont, au contact de la civilisation, ajouté tous les nôtres sans acquérir en revanche une seule de nos qualités.

Sur le pont, à l'heure du nettoyage, c'est une



tempête de cris et de protestations lorsque le maître d'équipage promène la manche à eau, dont l'indispensable jet éclabousse les gens, entraîne les vases et trempe les *pagaras* (1).

Ma compagne était malade au point que son état m'inspira des inquiétudes et que je fus obligé de requérir le médecin du bord.

Je fus donc chargé jusqu'à l'arrivée de veiller sur la petite Maria et m'acquittai de ce soin avec joie, car je l'aimais profondément et sa société m'était plus agréable que celle de tous les gens à qui j'aurais pu causer à bord.

Vers le soir du second jour, nous touchâmes à la Barbade, mais personne ne put descendre à terre, car notre arrêt ne devait y être que d'une demi-heure.

Quelques passagers vinrent augmenter notre nombre.

Parmi eux se trouvait un jeune homme avec lequel je ne tardai pas à lier conversation, grâce à ma connaissance de la langue espagnole qui était sa langue maternelle.

Il m'apprit que son père était établi à la Bar-

(1) Les *pagaras* sont des paniers dont les noirs se servent en place de valises ou de malles.

bade et qu'il se rendait chez des parents, à Demerara, pour y passer quelques mois de vacances.

Je me félicitai de cette rencontre, car mon nouveau compagnon de voyage, qui ne savait pas un mot de français, connaissait en revanche assez bien l'anglais, ce qui est préférable dans les colonies, même du Sud de l'Amérique, où la langue britannique est très répandue.

Nous pourrions, à l'occasion, nous servir mutuellement d'interprètes et, comme il avait visité déjà les endroits où nous devons faire escale, il serait mon cicerone.

Le lendemain, nous étions en vue de Sainte-Lucie.

Ses côtes sont fort pittoresques.

Elles présentent une alternance de coteaux fertiles et de montagnes boisées formant un épais bouquet de verdure où se repose agréablement l'œil du voyageur.

Mais c'est un pays de transportation. Il y existe deux pénitenciers : l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes.

Dès que notre navire fut sorti de l'étroit chenal qui accède à la baie, la première chose que nous aperçûmes fut à droite, sur une hauteur,

une immense caserne devant laquelle déambulaient des soldats anglais. A mi-côte, des hommes vêtus uniformément, et de façon grossière, étaient employés à la construction de fortifications paraissant déjà très avancées.

De temps à autre, le gourdin d'un chef se levait, menaçant, sur les échines des travailleurs.

— Ce sont des forçats ! me dit un matelot qui avait suivi mon regard et semblait deviner ce qui se passait en moi.

Je le remerciai du renseignement, tout en pensant qu'il était bien superflu.

On nous annonça que le séjour à Sainte-Lucie ne serait que de quelques heures. Je tins, malgré cela, à débarquer, pour les mettre à profit en visitant la ville en compagnie de mon jeune Espagnol.

A peine avions-nous parcouru cinquante mètres que nous rencontrâmes, à gauche des quais, au bas d'une colline, une corvée du pénitencier des femmes.

Moins fortunées encore que celles des bagnes français que l'on emploie à de la couture ou à des travaux d'intérieur, ces malheureuses étaient occupées à casser et à transporter des cailloux.

Nous traversâmes plusieurs voies larges et bien entretenues, égayées de jolis squares, et dans lesquelles se presse une population très affairée où dominent les Européens.

Sainte-Lucie est le grand dépôt de charbon des Antilles; aussi le mouvement commercial de son port est-il considérable. Les navires qui viennent s'approvisionner de charbon achètent également des denrées et des marchandises de toute sorte. On s'y livre à l'exportation du rhum, du café, de la vanille et du sucre.

J'aurais voulu visiter plus longuement cette colonie anglaise qui me paraissait si différente de Cayenne, bien qu'elle possédât comme Cayenne un pénitencier, mais l'heure s'avancait et l'on n'attend point les passagers retardataires.

Nous prenions une tasse de thé en mangeant des pâtisseries, lorsqu'un vibrant coup de sifflet se fit entendre.

La *Ville-de-Tanger* se disposait à prendre le large.

Nous courûmes au quai et nous arrivâmes juste à temps pour monter à bord avant que le bâtiment ne dérapât.

## CHAPITRE XXX

### SURINAM

Nous reprîmes la mer.

Le ciel était d'un bleu pur et il faisait une température étouffante. Les rayons du soleil se joignaient à la chaleur de la machine pour nous accabler et faire naître à bord une insupportable odeur de graisse, de peinture fraîche et de goudron venant s'ajouter encore à la puanteur créée par le voisinage des noirs.

Presque tous les passagers étaient en proie au mal de mer. La petite Maria et moi en étions indemnes et elle grignotait avec appétit les frian-

dises que je lui avais rapportées, tandis que je regardais une dernière fois l'admirable spectacle des côtes de Sainte-Lucie.

La terre disparut bientôt et nous gagnâmes le large, en mettant le cap sur Trinidad où nous devons être le lendemain au soir.

Le plaisir de respirer le grand air et de goûter un peu de fraîcheur, la nuit venue, me maintint sur le pont, à fumer ma pipe, tout le temps que je ne fus pas obligé de consacrer à dîner dans le carré. Ce ne fut qu'à minuit que je songai à rejoindre ma couchette où me poursuivi-  
rent, pour m'interdire le sommeil, les haut-le-cœur de mes voisins, haut-le-cœur d'autant plus violents que nous tanguions plus que d'ordinaire.

Nous ne fîmes que stopper à Trinidad, parmi de nombreux navires de toute nationalité.

A Trinidad comme à Sainte-Lucie, ce sont des femmes qui sont employées à leur chargement et à leur déchargement.

Des nègres débarquèrent et nous fûmes ainsi débarrassés de quelques vases de nuit et de quelques accordéons.

Au cours du voyage, j'avais lancé par-dessus bord, dans un mouvement d'impatience, l'instru-

ment chéri de l'un d'eux, profitant d'un instant où son propriétaire, penché sur le bastingage, évacuait le contenu de son estomac.

Un peu ahuri de ne plus retrouver son soufflet à musique, il s'était vite consolé en allant en emprunter un autre qu'il se mit à faire gémir de plus belle.

Ces mélomanes sont incorrigibles!

Avant la tombée de la nuit, nous partîmes pour Surinam où, à la grande joie de tous, nous devions rester un jour entier.

Il est bon pour des terriens, comme disent les matelots, de se reposer sur le plancher des vaches après quelques jours de mer.

Le jour venu, chacun se mit en costume de ville pour être prêt à descendre à terre.

Vers midi, nous étions en vue du port de Surinam et notre navire prenait son mouillage à quelques encâblures des quais. De nombreux canots nous entourèrent aussitôt en quête de passagers à débarquer.

Je me disposais à en retenir un lorsque mon jeune compagnon m'en empêcha.

— Patientez un peu, me dit-il, et bientôt les prix auront sensiblement baissé. Ceux qui se pressent paieront cher leur passage!

Tandis que chacun parlementait avec les canotiers, je m'attardai donc à contempler l'aspect de la ville.

Sur une longueur de plus de deux kilomètres, des quais sont solidement construits, permettant aux navires de fort tonnage d'accoster. Dans les endroits peu profonds, des appontements, sur lesquels sont installées de formidables grues, s'avancent à plus de cent mètres dans la mer.

A peine la *Ville de Tanger* était-elle sur ses ancres que déjà les passagers se précipitaient en haut de l'échelle pour descendre dans les embarcations qu'ils avaient retenues.

Les Hollandais et les Anglais apportent moins de lenteur que nous dans leurs formalités administratives et la circulation dans leurs ports est plus libre que dans les nôtres. C'est à peine si l'on aperçoit l'uniforme d'un de ces gabelous comme il en pullule en France et il est possible d'aller, de venir, de débarquer et d'embarquer sans que personne en conçoive de l'inquiétude.

Aussi le débarquement s'opéra-t-il avec rapidité.

Lorsque tous nos compagnons de voyage eurent été conduits sur le quai, nous avisâmes



un canot parmi ceux qui se disposaient à partir sans avoir trouvé de clients.

Dix patrons s'offrirent à la fois et ce fut à notre tour de les provoquer à la concurrence, si bien qu'au lieu de trois, quatre et même cinq shillings, nous fûmes à même de n'en dépenser qu'un seul.

A peine avions-nous mis pied à terre que nous fûmes assaillis par une bande de noirs et de coolies des deux sexes, les uns nous proposant un restaurant, les autres de l'amour à bon compte.

De jeunes coolies assez belles offraient leurs charmes et de vieilles mégères nous vantaient ceux des pensionnaires de leur maison close.

Nous n'avions guère le temps de nous attarder à ces sollicitations intéressées et nous nous débattions pour leur échapper, lorsque j'aperçus à la porte d'un estaminet un grand diable assez mal accoutré dont le visage ne me semblait pas étranger.

Je m'avançai vers lui et reconnus un de mes anciens compagnons du pénitencier de Saint-Laurent-du-Maroni, un nommé Bavard, condamné aux travaux forcés à perpétuité, et qui s'était évadé deux ans auparavant.

On le supportait à Surinam en échange des services qu'il rendait au chef de la police en dénonçant ceux qui, échappés de la chiourme française, venaient échouer sur ce territoire hollandais où l'on a, depuis longtemps, adopté la coutume de s'en saisir pour les rendre aux autorités dont ils dépendent.

Je ne sais si ce mouchard me reconnut, mais sa conduite m'inspirait un profond mépris et je passai sans lui adresser la parole.

L'aspect de la ville est gai. Les voies sont spacieuses, éclairées à l'électricité, garnies de nombreux magasins et sillonnées de tramways électriques.

Après un déjeuner rapide, qui nous changea de l'ordinaire du bord, nous prîmes un de ces tramways qui nous conduisit à l'extrémité de la ville, à l'entrée d'une immense jetée qui s'avance, en contournant la côte, jusqu'à plus de deux milles en mer.

A gauche de la jetée est un superbe lac qu'entoure une belle promenade plantée de gros arbres.

Je goûtais un vif plaisir à contempler ces merveilles, lorsqu'un troupeau d'hommes armés d'outils de terrassements nous croisa.

— Ce sont des forçats qui travaillent à la réparation de la jetée, me dit mon compagnon.

La troupe passa, têtes basses, en traînant ses sabots.

Devais-je donc éternellement être poursuivi par la sinistre vision de ces malheureux?

Après les Iles du Salut, Sainte-Lucie; après Sainte-Lucie, Surinam. Au sein des splendides paysages de la zone tropicale, à côté de cités florissantes, et à l'instant même où, dans mon enthousiasme, j'oubliais le passé de douleur, le bagne surgissait comme une tare, comme un appel à de navrants souvenirs!

Pour rentrer en ville, nous passâmes devant un immense bâtiment, construit dans une plaine basse, marécageuse, et l'on m'apprit que des coolies hommes et femmes y étaient entassés, attendant d'être dirigés dans l'intérieur sur des plantations de canne à sucre.

Des trafiquants se chargent d'amener ces misérables de leur pays et se livrent, à leurs dépens, à une véritable traite.

Ce trafic a remplacé l'ancien esclavage et il n'en diffère guère, mais il fait partie de ce que l'on a coutume de nommer le développement de la civilisation.

Les deux heures dont nous avions encore à disposer furent employées à des emplettes diverses, à visiter la cathédrale et l'évêché, puis le musée colonial.

Il faisait nuit lorsque nous regagnâmes la *Ville de Tanger*, à bord de laquelle se trouvaient dix nouveaux passagers à destination de France.

C'étaient des marins d'un trois-mâts dont le port d'attache était Nantes et qui avait fait naufrage à quelques milles de Surinam. Depuis plus de trois semaines, ils attendaient d'être rapatriés et le pittoresque de leurs récits vint rompre un peu la monotonie du voyage.

## CHAPITRE XXXI

### DE SURINAM A FORT-DE-FRANCE

Demerara est le point d'escale de tous les grands vapeurs anglais qui font la côte des Antilles.

Comme dans les autres colonies britanniques, les habitants semblent être tout aux affaires, insensibles à ce qui ne concerne point leurs intérêts.

Comme à Trinidad, ce sont des femmes qui sont occupées aux travaux du port.

Depuis Cayenne, nous n'avions passé qu'un seul jour sans escale et cette distraction charmait

heureusement les lenteurs du voyage, mais elle était par malheur de trop peu de durée.

Je devais quitter à Demerara le jeune espagnol, ami de quelques jours, et il insista pour que je l'accompagnasse chez sa tante qui lui donnait l'hospitalité pour quelques mois. Cette visite employa le peu d'heures que j'avais à rester à terre et je n'ai conservé de Demerara que le gracieux souvenir d'un cottage semblant appartenir à quelque roman de Dickens, et dans lequel une charmante dame et une jeune miss nous offrirent le thé. Leur réception fut si aimable que je ne pris congé d'elles qu'avec regret et que je ne fus point contrit de n'avoir pu parcourir la ville.

Si j'eusse ignoré, en touchant à Fort-de-France, que je me trouvais dans une colonie française, je n'aurais pas tardé à m'en apercevoir.

Partout, il nous avait été possible de débarquer dès notre arrivée; cette fois, la *Ville-de-Tanger*, ayant pris son mouillage à une heure, l'autorisation de débarquer ne nous fut donnée que trois heures après.

Je rencontrai sur le quai une trentaine de gendarmes qui attendaient le débarquement de leurs chevaux. Ils étaient arrivés en même temps

que nous et j'appris qu'ils venaient renforcer la brigade de Fort-de-France et de Saint-Pierre afin de maintenir dans l'ordre les ouvriers des rhumeries qui s'étaient mis en grève.

Ils arrivaient un peu tard. La besogne était faite. Le lieutenant d'infanterie de marine Kahn, ayant mobilisé ses marsouins, avait donné l'ordre de tirer dans le tas des émeutiers: une dizaine d'entre eux avaient été tués, les autres avaient repris le travail.

Pauvres nègres! Avant que Schœlcher ne les eût délivrés de l'esclavage, ils recevaient du moins, en échange de la besogne quotidienne, le gîte et une nourriture assurée. Aujourd'hui on les traite comme de vulgaires hommes libres, c'est-à-dire que leur salaire est fixé par les fils de l'ancien maître et qu'il se trouve insuffisant pour fournir à leur entretien.

Autrefois, quand ils se révoltaient, une telle audace était châtiée à coups de fouet et de bâton. Aujourd'hui ce sont les armes de précision des soldats de France qui se chargent de les remettre sous le joug!

Nous devons séjourner trois jours à la Martinique en l'attente du vaisseau *le Saint-Germain* qui nous transporterait à Saint-Nazaire.

Mon amie ayant été gravement indisposée, je décidai que nous irions habiter à l'hôtel jusqu'à l'arrivée du courrier et beaucoup de passagers nous imitèrent, à la grande joie des maîtres-d'hôtel et du maître-coq de la *Ville-de-Tanger* qui avaient charge de nous entretenir jusqu'au moment du transbordement et qui bénéficiaient ainsi d'une aubaine.



## CHAPITRE XXXII

### MONARQUE DÉCHU ET GRÉVISTES EN DÉROUTE

Après une bonne nuit de repos bien gagné, je me rendis à Saint-Pierre. C'était à Saint-Pierre que le lieutenant Kahn avait commandé le feu sur les grévistes quelques jours auparavant.

J'étais impatient de connaître les détails de l'événement, d'être informé des causes de la grève, de la situation des ouvriers. Je me sentais repris par la fièvre de propagande qui avait fait de moi un forçat et comprenais que, décidément, ni les tortures ni les désillusions n'a-

vaient réussi à étouffer en moi le vieil homme.

Le bateau qui devait me transporter à Saint-Pierre ne partait qu'à neuf heures et j'employai mon temps à errer un peu au hasard par les rues propres et bien alignées. Fort-de-France est une ville neuve, le fameux incendie de 1893 l'ayant détruite presque en totalité.

J'aperçus, en me promenant, un jardin public planté des plus beaux arbres de la zone tropicale, au milieu duquel s'élève une statue en marbre blanc représentant l'impératrice Joséphine, puis j'aboutis au marché, un marché nègre qui me rappela quelque peu celui de Cayenne. Les marchandes de fruits et de légumes y étaient toutes aussi vieilles et aussi laides; toutes aussi fumaient des brûle-gueule et buvaient du tafia.

A la Martinique, les légumes sont plus nombreux qu'à la Guyane et les vivres, en général, à plus bas prix. Le liard est une monnaie courante. A Cayenne, on n'achète rien à moins d'un *sou marqué* valant dix centimes.

Il n'existe pas de baigne civil à Fort-de-France, mais un dépôt de disciplinaires coloniaux ou *cocos* dont le sort n'est pas plus enviable que celui des forçats. J'eus l'occasion d'en apercevoir

une corvée occupée à renflouer un navire échoué à quelques encâblures de terre...

Contrairement à ce qui se passe à Cayenne, soldats et disciplinaires coloniaux semblent vivre en bons termes avec la population indigène. Dans le quartier nègre, on rencontre un soldat dans chaque case et le comble du bonheur pour une Martiniquaise est d'avoir un blanc pour amant.

Comme le moment du départ approchait, je me dirigeai vers l'appontement. Après une heure et demie de voyage, le bateau me déposait à Saint-Pierre.

Ici, il n'y a que des nègres.

C'est à peine si en passant dans la rue principale et quelques voies adjacentes, je rencontre quelques visages pâles.

L'industrie est toute dans la distillation du rhum et la culture de la canne à sucre.

J'abordai quelques habitants et les questionnai sur le massacre des jours précédents. On faisait silence sur ces choses et mes questions parurent les effrayer. Je m'informai du prix des salaires et l'on me dit qu'il était de un franc au minimum, de un franc cinquante au maximum.

Et l'on s'étonnait que ces travailleurs se fussent mis en grève !

Lorsque je demandai s'il existait, au moins, une organisation ouvrière, un syndicat, personne ne parut me comprendre.

On semblait gêné, d'ailleurs, d'aborder un tel sujet de conversation.

Les salaires n'avaient pas été augmentés ; tout le monde travaillait à nouveau, douze hommes avaient été assassinés : c'était l'unique résultat et je ne pus obtenir d'autre renseignement.

Comme, avant de repartir pour Fort-de-France, je flânais par une série de ruelles tortueuses, je fus frappé d'étonnement en voyant la quantité de magasins portant pour enseigne : « Fabrique de cercueils ». Je n'exagère pas en disant que je n'en ai pas rencontré moins de cinq ou six, bondés de cette marchandise macabre qui doit être, j'imagine, un article d'exportation ?

A quatre heures, je reprenais le bateau, regrettant presque ma journée.

Ma visite à Saint-Pierre m'avait peu disposé à de nouvelles excursions. Je ne pouvais cependant rester enfermé durant les deux jours qu'il

me fallait encore passer à Fort-de-France et je les utilisai à me diriger par la ville à l'aventure.

La cathédrale, que j'avais vue de loin, m'avait paru un monument digne d'être visité, mais une déception m'attendait ; c'est une construction presque entièrement en bois dont le clocher est fait de planches ajourées.

La chaleur était excessive et, après mille détours, j'allai m'asseoir en face la promenade de la Savane, à la terrasse d'un café pour m'y rafraîchir d'un cocktail à la glace.

Pendant que je buvais à petites gorgées mon cocktail, une troupe de négrillons survint, qui se livrait un combat acharné. C'étaient les collégiens de Fort-de-France qui s'occupaient de vider leurs querelles d'écoliers.

Je remarquai au milieu d'eux un jeune nègre. Ils se distinguait de ses condisciples par une taille plus élevée, une couleur plus foncée et par l'ardeur toute particulière qu'il apportait à la bataille.

— C'est encore Wanilo qui fait des siennes ! dit un consommateur qui se trouvait près de moi.

— Et qui est-ce donc que Wanilo ? interrogeai-je.

— Mais le propre fils de Behanzin, ex-roi du

Dahomey, répondit complaisamment mon voisin. Il s'est fait ici une réputation de batailleur émérite. La Martinique a été imposée à son père comme résidence après sa déchéance et il habite sur la route de Saint-Pierre, à deux ou trois kilomètres de la ville, une très confortable et très spacieuse maison. Son exil est charmé par toute espèce de douceurs, grâce aux bonnes rentes que lui fait notre République...

— La République qui a fait tirer sur les grévistes de Saint-Pierre ?

Mon voisin eut un hochement de tête comme s'il voulait se dispenser d'émettre une opinion sur ce sujet.

Il continua :

— Cependant Behanzin n'est point complètement satisfait : s'il n'a pas été séparé de son fils et de ses trois filles, le train de sa maison royale, en revanche, a été réduit à sa plus simple expression. Seul son bourreau lui est resté fidèle et il remplit auprès de lui les fonctions de garde du corps, de majordome et d'eunuque. Mais c'est surtout du manque de femmes que se plaint Sa Majesté dépouillée, car il n'en possède plus que quatre ou cinq, alors qu'autrefois son harem était de beaucoup plus peuplé ;

à en croire les différentes relations de voyages, le harem de Behanzin, alors qu'il était roi du Dahomey, ne comptait pas moins de 1,100 femmes. Mais, le sceptre a ses misères !... Tout en vous promenant, vous pouvez pousser jusqu'à la demeure de l'infortuné monarque, la route n'est pas longue, et peut-être auriez-vous la chance d'apercevoir Sa Majesté et sa suite... si toutefois le cœur vous dit de contempler, avant votre départ, quelques faces de nègres en plus de celles que vous connaissez déjà...

Je remerciai mon interlocuteur et, pour tuer le temps, je pris le chemin de la villa Behanzin.

Je n'eus point la chance de voir l'ex-roi du Dahomey, mais je n'eus pas à regretter mon après-midi, car je fus conduit dans un site délicieux, d'où l'on découvre un inoubliable panorama.

La résidence de Behanzin est merveilleusement située sur une hauteur d'où l'on domine la rade et la ville de Fort-de-France. On y arrive par des sentiers escarpés et verdoyants. L'habitation est entourée d'arbres colossaux, dont le feuillage répand une douce fraîcheur, tandis qu'une extraordinaire variété de fleurs et de

plantes tropicales charge l'atmosphère de doux parfums.

Vivre en cet éden est le châtimeut de l'ancien coupeur de têtes. C'est là qu'il cuve le sang généreusement répandu.

D'autres sont au bague pour avoir forcé un tiroir-caisse dans lequel ils ont trouvé quelques louis et beaucoup d'inutiles papiers. Bizarreries des destinées !...

Mais pourquoi n'accorde-t-on pas à cet homme un peu plus de quatre ou cinq femmes, pourquoi n'amène-t-on pas à son bourreau, qui ne fonctionne même plus, les grévistes récalcitrants, les grévistes des rhumeries où l'on gagne vingt sous par jour. Ce serait le bonheur et cela changerait si peu de chose !

Je me suis longuement attardé à contempler le panorama et la geôle de l'ex-roi du Dahomey ; seule l'approche de la nuit m'a décidé à partir.

Ah ! comme il y a loin de là au quartier cellulaire, à la double boucle du Maroni ou des Iles du Salut !

La modération en toute chose est mauvaise. Quand on se mêle de piller et d'assassiner, il faut piller et tuer beaucoup, il faut se rendre assez puissant pour disposer des lois afin qu'elles



vous en donnent l'autorisation tout en la retirant aux autres. Comme les Beaux-Arts, la pègre a ses ratés et ses parvenus. Les parvenus ont richesses et honneurs, mais les ratés sont au bain et à jamais déshonorés. Certaines carrières comportent de ces périls et... de ces illogismes.

Le soir, en dînant à table d'hôte, je lançai la conversation sur Sa Majesté. Il y avait autour de moi des négresses et des créoles et elles m'assourdirent aussitôt de potins sur son compte.

On reprochait à ses filles d'avoir des complaisances pour les officiers de la garnison et même de simples soldats. On lui reprochait surtout de partager les goûts de ces demoiselles envers les représentants de notre armée. On lui attribuait à ce sujet des mœurs déplorables consistant à permettre à certains élus d'être, dans le même jour, l'amant de la fille et la maîtresse du père...

Alors, quoi ? Tibère, Néron, Héliogabale, Domitien : toute la lyre ?

Mais ces histoires n'étaient que simples caquets de commères et je n'y prêtai guère attention. Peccadilles, d'ailleurs, que ces questions de traversin, et qui ne regardent personne.

Je digérais certes beaucoup moins le passé du monarque.

Pourquoi Behanzin ne s'est-il pas contenté d'être pédéraste !

## CHAPITRE XXXIII

### A BORD DU SAINT-GERMAIN

Le jour suivant, j'allai faire un tour à bord de la *Ville-de-Tanger* où l'on m'apprit que le *Saint-Germain* devait arriver le soir même venant de Colon.

A cinq heures il entra dans le port et l'on affichait aussitôt, à bord de la *Ville-de-Tanger*, l'heure du transbordement qui devait avoir lieu le lendemain dès sept heures du matin.

Je fus exact car nous avions la perspective de quinze jours de traversée pour atteindre Saint-Nazaire et je tenais à choisir des cou-

chettes avant que les passagers ne fussent tous installés.

A neuf heures, le transport des voyageurs et de leurs bagages était terminé.

Nous étions débarrassés des noirs, de leurs accordéons gémissants et de leurs vases infects ; mais je retrouvais encore les gardes-chiourme. Je retrouvai aussi les marins naufragés que l'on rapatriait et la présence de ces braves gens me fut une consolation.

Jusqu'à midi, des négresses travaillèrent au chargement du charbon et je regardais le spectacle assez pénible de ces femmes jeunes et vieilles défilant, un lourd panier sur la tête, tandis que, pour leur donner du courage, un vieux nègre, une sorte de barde, chantait des improvisations en créole en s'accompagnant d'un tam-tam sur lequel il frappait à tour de bras.

Vers une heure, tout est paré et le *Saint-Germain* met le cap sur Saint-Pierre en longeant la côte.

Lorsque le navire fut amarré à quelque distance de la ville, une légion de petits nègres vint nous entourer. Ils étaient complètement nus et montaient de légers esquifs construits avec trois planches de sapin assemblées. Deux

planchettes leur servaient à la fois d'avirons pour avancer et d'écofes pour rejeter l'eau qui constamment menaçait d'envahir l'embarcation.

Ils demandèrent qu'on leur jetât des sous qu'ils se chargeraient, en plongeant, d'aller ramasser au fond de l'eau.

Ils sont très habiles dans cet exercice et il est rare qu'ils remontent à la surface sans vous montrer victorieusement la pièce qu'ils font ensuite disparaître dans leur bouche, c'est-à-dire dans leur plus habituel porte-monnaie.

Un soldat qui venait de la Guyane et qui avait conservé quelques *sous marqués*, en jeta une poignée à la mer.

Dix plongeurs s'y précipitèrent aussitôt et revinrent avec les pièces qu'ils avaient prises tout d'abord pour des francs, vu leur diamètre. Mais ils demeurèrent tout confus en reconnaissant de simples petits sous guyanais, qui n'ont pas cours chez eux, et ils les rejetèrent en disant dédaigneusement :

« *Ça y pas bon.* »

D'autres embarcations arrivèrent, une véritable flottille de canots montés, de marchands qui venaient nous proposer des oranges, des

bananes, des noix de coco, toutes sortes de fruits du pays.

Un trafic s'établit entre eux et les passagers. C'était du haut du navire que l'on discutait les prix et, lorsqu'on était d'accord, c'était à l'aide d'un cordeau que l'on hissait la marchandise car il est interdit aux vendeurs de monter à bord.

Ceux-ci ont dû être assez souvent dupés, car ils n'envoient ce qu'on leur demande qu'après avoir reçu le montant de l'achat.

Nous vîmes enfin s'avancer un petit vapeur traînant à la remorque un chaland contenant des colis à destination de France.

Ils furent rapidement arrimés et nous dîmes adieu à la Martinique pour nous diriger sur la Guadeloupe, où nous devons toucher encore avant de gagner Saint-Nazaire.

Lorsque le *Saint-Germain* fut en vue de la Guadeloupe, je m'aperçus que le port et tous les navires de la rade étaient pavoisés de banderoles, d'étendards et de drapeaux tricolores.

A peine avait-il stoppé, qu'une chaloupe et une dizaine de grands canots commencèrent à nager dans notre direction. A bord de la chaloupe, on jouait la Marseillaise; les canots formaient escorte.

Etions-nous donc l'objet de tous ces honneurs? Nous amenait-on le conseil municipal, le capitaine des pompiers et la théorie des jeunes vierges porteuses de patriotiques bouquets?

Je ne comprenais point.

Sur le *Saint-Germain*, c'était un branle-bas général. L'échelle avait été jetée, les officiers se tenaient à la coupée.

Il s'agissait certainement d'une réception officielle.

J'eus le mot de l'énigme : le sénateur de la Guadeloupe lui-même venait prendre place à bord pour retourner en France!

La chaloupe accosta au bas de l'échelle et pendant que la musique continuait à jouer l'hymne national, un grand monsieur, très digne, gravit les degrés avec une théâtrale lenteur, suivi d'une délégation de nègres tout confits en respect.

Le commandant reçut cet important personnage, tandis que l'on tenait à l'écart les modestes passagers des deuxièmes, dont je faisais partie.

Cette petite comédie terminée, la chaloupe remporta la délégation — qui n'était autre que le conseil général au grand complet — et, lestés d'un sénateur, nous reprîmes le large.

Le *Saint-Germain* est une vieille carcasse, marcheur médiocre mais bon rouleur. Il y a, paraît-il, quelques années déjà qu'il est condamné, mais la compagnie, sans scrupules, continue à lui faire faire du service.

Parmi les marins naufragés que nous avons pris à Surinam, quelques-uns ont voyagé déjà à son bord et ils n'en font pas l'éloge.

Les jours s'écoulent, entre le ciel et l'eau, sans qu'aucune distraction fasse trêve à notre ennui. Je reste à fumer sur le pont, j'écoute les récits des naufragés, je joue avec la petite Maria et descends, de temps à autre, voir si mon amie n'a besoin de rien.

C'est tout.

On ne voit même pas M. le sénateur que, sans doute, l'envie de vomir terrasse.

Contempler la mer n'a plus aucun charme.

Quarante-huit heures après avoir quitté la Guadeloupe, nous avons eu un peu de gros temps; le navire a dansé sur l'onde et les hoquets des malades se sont fait entendre désespérément.

J'ai joui, en égoïste, de l'avantage de ne pas perdre un coup de fourchette.



Maintenant, c'en est fini du soleil des tropiques. Nous pénétrons dans la zone tempérée. Il ne fait plus bon s'attarder le soir sur le pont. On se couvre de flanelle et de vêtements de drap.

Beaucoup de passagers ont acheté, dans les Antilles, des singes et des perroquets, mais leur acclimatement est difficile et, chaque matin, on assiste à l'immersion d'un pauvre macaque ou d'un ara que le froid a tué pendant la nuit.

Le *Saint-Germain* marche avec une lenteur désespérante; tous mes voisins s'ennuient à mourir.

Quant à moi, à mesure que nous approchons du terme du voyage, mon cœur se serre et de tristes pensées m'envahissent comme si j'avais le pressentiment d'un malheur.

En doublant les Açores, le froid devint tellement intense que je ne fis plus que de rares apparitions sur le pont; encore eurent-elles pour résultat de me boursoufler le visage et de me gercer les mains.

Je me suis consolé de ces petits inconvénients en songeant que, dans trois ou quatre

jours, au plus, nous toucherions la terre de France.

Maintenant le ciel est moins bleu et il est souvent même gris et triste, mais c'est le ciel du pays!

## CHAPITRE XXXIV

### LE RETOUR!

Le 23 mars, au matin, je me trouvais sur le pont, en même temps qu'un des matelots naufragés, lorsque, désignant du doigt l'horizon, il me dit soudain :

— Voici la France!

Je fus vivement ému et regardai avec attention, mais je ne vis rien que la mer et le ciel encore, car mes yeux ne possédaient point l'acuité de ceux du marin.

Quelques instants après, pourtant, je distin-

guai à l'horizon une ligne bleuâtre qui sortit de la brume, grandit, se rapprocha.

Le matelot s'aperçut de mon émotion et, hochant la tête, il ajouta :

— Quand on a bourlingué comme vous et moi, ça fait tout de même quelque chose de voir cette ligne bleue...

Je ne répondis point; des sanglots m'étouffaient.

Les hommes du bord s'occupaient de monter les bagages de la cale; les voyageurs préparaient leurs valises et s'apprêtaient pour le débarquement.

Le navire, enfin, entra dans le port et gagna son point d'attache. Puis, ce furent les formalités d'usage, si désespérément longues.

Enfin, nous fûmes autorisés à descendre sur le quai et je souhaitai bonne chance à mes matelots que je ne devais, sans doute, jamais revoir et qui partaient, eux aussi, pour d'autres expéditions, vers des aventures nouvelles, vers d'autres désastres peut-être...

La petite Maria était toute joyeuse de se trouver à terre, mais mon amie, très éprouvée, se soutenait à peine.

Nous entrions dans la cour de la douane lors-

qu'un individu s'avança vers moi et dit en me saluant :

— C'est bien vous, Monsieur Courtois?

Je regardai l'homme qui m'interpellait ainsi et lui demandai son nom. Avec beaucoup de politesse, il m'apprit alors qu'il était envoyé par le ministère de l'intérieur pour s'assurer de mon arrivée, mais que sa présence ne devait pas m'inquiéter.

— Vous êtes libre, me dit-il, et, loin de vouloir vous importuner, je me tiens, au contraire, à votre entière disposition pour tous les renseignements dont vous aurez besoin.

Je le remerciai de sa gracieuseté, tout en me demandant à quoi ce délégué du ministère pourrait bien m'être utile, puis je songeai à profiter de sa présence pour hâter les formalités de la douane et me faire délivrer de suite mes bagages, ce dont il s'acquitta avec empressement.

Ce qui me permit de passer une petite provision de café et de vanille sans en acquitter les droits. Comme quoi l'autorité a parfois du bon !...

Lorsque je fus en possession de tous mes colis, le monsieur du ministère me dit encore sans se départir de son exquise politesse :

— Maintenant, vous n'avez plus qu'à m'accompagner à la sous-préfecture.

— Mon intention, répondis-je, est de m'y rendre, afin que l'on me délivre un billet pour Paris mais... je n'irai que demain.

— Aujourd'hui serait préférable, objecta le fonctionnaire.

— Je n'en doute pas, monsieur, ripostai-je sur un ton plus sec, mais aujourd'hui cela m'est impossible, je désire me reposer et je ne me rendrai à la sous-préfecture que demain... Vous pouvez, d'ailleurs, compter sur ma visite.

Je lui tirai ma révérence pour prévenir toute nouvelle objection et, offrant le bras à mon amie, je sortis de la douane pour quérir une voiture qui nous conduirait à l'hôtel.

Un antique fiacre nous reçut, tel qu'il en existe aux alentours des gares. Il était tout grinçant et cahotant comme les vétustes diligences des campagnes.

Une petite pluie fine tomba et ses vitres claquant pleurèrent en longues rigoles au long du verre mal essuyé, tandis que, silencieux, nous regardions machinalement les rues ternes de la petite province.

La voiture s'arrêta à la porte d'un hôtel banal

comme tous ceux où se réfugient les demi-fortunés.

Lorsqu'on nous eut installés et que nous fûmes demeurés seuls en l'odieuse chambre à voyageurs qui nous avait été départie, je m'approchai de ma compagne de quelques mois et lui parlai avec douceur.

— Le moment est venu de nous séparer... Quelle que soit l'affection que je vous ai portée ainsi qu'à la petite Maria, je ne pouvais oublier une autre femme et son enfant, qui sans doute m'attend au pays, toute anxieuse de mon retour. Loyalement, je vous avais dit déjà que nous devrions nous quitter en France... Mais, si notre liaison ne peut se continuer, croyez bien que je n'oublierai jamais que vous avez été pour moi, dans l'exil, une amie bien dévouée.

Elle n'avait pu retenir ses larmes, et elle sanglotait, le visage perdu dans son mouchoir. Apeurée, Maria s'était réfugiée contre elle, ne comprenant point la cause du chagrin de sa maman.

J'essayai en vain de la consoler.

Brusquement, elle essuya ses yeux et prenant une résolution subite :

— Vous avez raison, me dit-elle, et je n'ai

rien à vous reprocher... Je ne dois même point oublier le généreux accueil que vous m'avez fait à Cayenne, alors que j'étais dénuée de tout... Je devais m'attendre à cela, vous aviez pris le soin de m'en prévenir... Eh bien, je vous souhaite d'être heureux auprès de votre femme et de votre fille... Quant à moi, je partirai ce soir même, je ne veux pas rester ici plus longtemps!

Je m'efforçai de la dissuader de ce projet, en alléguant son mauvais état de santé, mais elle fut inflexible, s'informa de suite de l'heure des trains et, vers le soir, après qu'elle se fût reposée quelques heures seulement, je l'accompagnai jusqu'à la gare.

Le train arriva et l'instant des suprêmes adieux.

Une dernière fois, avant de monter en wagon, froidement elle me tendit la main et j'enlevai dans mes bras la petite Maria pour la serrer contre ma poitrine et la couvrir de baisers.

Pauvre petite! Je devais ignorer ce qu'elle deviendrait!

Le convoi se mit en marche et, quelques instants encore, j'aperçus à la portière son joli visage encadré de boucles brunes.



En pleurant, elle m'appela :

— Papa!... mon papa!...

Mais la voix se perdit dans le bruit du train qui s'éloignait et je m'en fus par la ville; je ne rentrai dans ma chambre que vaincu par la fatigue, tant j'appréhendais d'en subir la navrante solitude!

Le lendemain, lorsque je me présentai à la sous-préfecture, j'y retrouvai le monsieur du ministère.

Il m'attendait et m'introduisit dans un bureau où un fonctionnaire me signifia qu'il m'était interdit de me rendre à Paris et que l'on ne pouvait me délivrer un permis de circulation à destination de la capitale. Quant aux quatre cents francs exigés par mon passage de Cayenne à Saint-Nazaire, on ne pouvait me les rembourser, aucun budget n'étant affecté à ce genre de rapatriement.

Je demeurai sans étonnement devant ces vexations nouvelles et ne cherchai point à comprendre pourquoi l'administration, qui refusait de payer mon voyage de Cayenne à Saint-Nazaire, acceptait de me transporter gratuitement de Saint-Nazaire à l'endroit que je désignerais. Je ne cherchai pas plus à comprendre

en vertu de quoi le séjour de Paris m'était interdit, puisque, lors de ma condamnation, je n'avais été frappé d'aucune interdiction de séjour ; j'avais pour cela trop l'expérience des administrations.

Je me contentai de demander un billet pour Poitiers où habitaient mes vieux parents, me réservant de gagner Paris et de m'y installer sans l'autorisation de ces messieurs.

Bien m'en prit, d'ailleurs, car on ne chercha, par la suite, aucunement à m'en éloigner.

Ma première préoccupation, en débarquant, avait été de prévenir ma mère de mon arrivée prochaine, afin de lui éviter une trop grande émotion.

Ce ne fut que tard dans la nuit que j'arrivai dans la cité où s'était écoulée mon enfance.

Je passai par des rues silencieuses et désertes dont chaque maison, chaque magasin me rappelaient un souvenir.

Tout petit, j'avais joué dans ce jardin avec d'autres, tout petits ; là était le chemin qui conduisait à l'école, et voici la fenêtre d'où une jeune femme m'adressa le premier sourire, un jour de soleil.

J'avais quitté le pays tout plein d'enthousiasme et de jeunesse et, maintenant, je revenais avec des cheveux blanchis, presque un vieillard.

La vue d'une petite maison, bien modeste, me fit battre le cœur. Une petite fenêtre en était éclairée. On veillait en m'attendant. On m'avait attendu tant de soirs, peut-être en causant de mon retour.

Là se trouvaient réunis et mon père et ma mère, quelques amis, sans doute, et mon enfant et celle que j'aimais.

Je heurtai à la porte de la petite maison. La porte s'ouvrit et j'entrai.

— C'est moi... ton fils!

Je m'étais élancé dans les bras de ma vieille mère; mon père avec émotion me serra contre lui; nous ne pouvions prononcer une parole, la voix étranglée par les pleurs.

Pourtant, j'échappai à leur étreinte et regardai par la pièce. Ma mère comprit mon regard, plein d'une douloureuse surprise et elle m'attira sur son sein.

— Mon enfant, mon pauvre enfant! dit-elle simplement.

Ce n'est jamais en vain que le bain, comme une tombe, s'est refermé sur un homme durant des années.

Mes vieux parents, hélas! m'avaient seuls attendu et, près du foyer, deux places étaient vides!...



## TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AVANT-PROPOS. . . . .	I
CHAPITRE PREMIER. — Cayenne . . . . .	1
— II. — Première nuit de liberté. . . . .	13
— III. — Le marché indigène. . . . .	21
— IV. — Premières vexations. . . . .	30
— V. — A la recherche du travail . . . . .	42
— VI. — L'ex-souteneur Bonnet, entrepre- neur de peinture . . . . .	50
— VII. — Struggle for Life! . . . . .	60
— VIII. — Le livret des forçats libérés . . . . .	68
— IX. — Libérés européens, chinois et arabes. . . . .	82
— X. — Les concessionnaires . . . . .	101
— XI. — Marchandes d'amour . . . . .	108
— XII. — Mœurs cayennaises. . . . .	115
— XIII. — Coco de la Villette . . . . .	123
— XIV. — La fièvre de l'or . . . . .	142
— XV. — Grand contre petit commerce. . . . .	148
— XVI. — Le reposoir de la Fête-Dieu. . . . .	152
— XVII. — Clément Duval, élève concession- naire . . . . .	159
— XVIII. — Au village chinois. . . . .	169

	Pages.
CHAPITRE XIX. — Espoir de retour en France. . . . .	182
— XX. — L'évasion. . . . .	195
— XXI. — Perspective d'un retour au baigne. . . . .	212
— XXII. — Le jugement . . . . .	217
— XXIII. — Départ de Dreyfus, visite du com- mandant Deniel et fondation d'un théâtre à Cayenne. . . . .	228
— XXIV. — Une lettre de France. . . . .	235
— XXV. — Une liaison. . . . .	242
— XXVI. — Un pirate. . . . .	247
— XXVII. — Mon tour vient. . . . .	263
— XXVIII. — En vue des Iles du Salut . . . . .	276
— XXIX. — Sainte-Lucie. . . . .	281
— XXX. — Surinam. . . . .	287
— XXXI. — De Surinam à Fort-de-France . . . . .	295
— XXXII. — Monarque échoué et grévistes en déroute. . . . .	299
— XXXIII. — A bord du <i>Saint-Germain</i> . . . . .	309
— XXXIV. — Le retour . . . . .	317











